



FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



## Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA

« May-Enne, Cheminots  
Caennais »



Période 2017 - 2021

Avec la participation financière de :



Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3, rue de Bruxelles-14120 MONDEVILLE  
02.31.44.63.00 - fd14.dufour@orange.fr

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DU PLAN DE GESTION PISCICOLE</b>	2
I.1.	CONTEXTE	2
I.2.	OBJECTIFS	2
I.3.	CADRE REGLEMENTAIRE	2
I.4.	DEMARCHE	3
I.5.	COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE	3
<b>II.</b>	<b>TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION</b>	4
II.1.	BASSIN DE L'ORNE	4
II.2.	SOUS-BASSIN DE LA LAIZE	5
II.3.	SOUS-BASSIN DE LA GUIGNE	5
II.4.	CONTEXTES PISCICOLES	7
II.5.	CARACTERISTIQUES DES PEUPEMENTS	7
II.6.	FONCTIONNALITE DES CONTEXTES	8
<b>III.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION</b>	9
III.1.	GENERALITES	9
III.2.	EVOLUTION DES EFFECTIFS	9
III.3.	GESTION ACTUELLE	10
<b>IV.</b>	<b>MATERIELS ET METHODES</b>	16
IV.1.	CHOIX DES INDICATEURS	16
IV.2.	DONNEES EXISTANTES	16
IV.3.	DIAGNOSTIC DES PARCOURS	16
IV.4.	PRECONISATIONS	23
IV.4.1	GESTION PISCICOLE	23
IV.4.2	GESTION DE LA RIPISYLVE	24
IV.4.3	ACCES ET SIGNALETIQUE	28
<b>V.</b>	<b>DIAGNOSTIC DES PARCOURS</b>	28
V.1.	ORNE	28
V.2.	GUIGNE	33
V.3.	LAIZE	36
V.3.1	LE VAL DE MAY	36
V.3.2	LAIZE LA VILLE	37
V.3.3	FRESNEY LE PUCEUX	37
V.3.4	LA PLANCHE A LA HOUSSE	38
<b>VI.</b>	<b>SYNTHESE</b>	39
<b>VII.</b>	<b>PRIORISATION ET PROGRAMME D'ACTIONS</b>	41

# I. PRESENTATION DU PLAN DE GESTION PISCICOLE

## I.1. CONTEXTE

A l'image de la politique publique actuelle en matière de préservation de l'eau et de l'environnement, qui se décline depuis la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) en passant par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et enfin les programmes d'actions engagés par les maîtres d'ouvrage locaux, le monde associatif responsable de la pêche et la protection du milieu aquatique doivent élaborer des documents de cadrage et de planification à différentes échelles.

Dans un premier temps, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) a élaboré son Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP14, 1996) puis son Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG14 - Weil, 2000). L'aspect halieutique a également été développé grâce à la réalisation d'un Plan Départemental de Promotion et de Développement du Loisir Pêche (PDPL - Davy, 2002). L'échelon suivant consiste à décliner localement ces documents au niveau des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Il s'agit là, de la rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP).

## I.2. OBJECTIFS

Les PGP s'articulent naturellement autour de deux axes principaux :

- La protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles ;
- La promotion et le développement du loisir pêche.

Un Plan de Gestion Piscicole est donc un outil permettant de soutenir la politique des AAPPMA pour tendre vers une gestion équilibrée et durable entre la satisfaction des besoins des pêcheurs et la protection du milieu aquatique. Il s'agit d'un document technique et opérationnel qui servira de cadre aux actions locales de l'AAPPMA et d'outil de base pour orienter sa discussion avec les partenaires et les usagers du milieu aquatique.

## I.3. CADRE REGLEMENTAIRE

La mise en œuvre d'un PGP permet à l'AAPPMA de se mettre en conformité par rapport à ses obligations réglementaires, notamment vis-à-vis de l'article L433-3 du Code de l'Environnement (CE) précisant que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. »

Cette notion est renouvelée à travers l'article 6, alinéa 3 des statuts-types des AAPPMA fixés par l'arrêté ministériel du 27 juin 2008 qui stipule que « L'association a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche. »

#### I.4. DEMARCHE

L'AAPPMA « May-Enne, Cheminots Caennais » a souhaité un appui technique de la FCPPMA afin de réaliser un diagnostic de ses parcours de pêche situés sur l'Orne et ses affluents (la Guigne et la Laize), afin de proposer des actions générant une plus-value écologique et halieutique.

La FCPPMA a donc réalisé un état initial des compartiments hydromorphologiques et rivulaires afin d'évaluer la fonctionnalité du milieu aquatique et piscicole et d'effectuer un recensement des perturbations. Après avoir repris ces éléments de diagnostic, des préconisations de gestion et d'aménagement constituent la finalité de ce PGP. Des indicateurs de suivi seront également mis en place afin d'évaluer des actions engagées sur une période de 5 ans renouvelable.

**Les plans de gestion de l'ensemble des Associations du bassin « Orne » seront mis en cohérence pour une action durable et efficace, l'idée étant de favoriser la mutualisation des moyens par le regroupement d'AAPPMA ou la création d'ententes.**

#### I.5. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

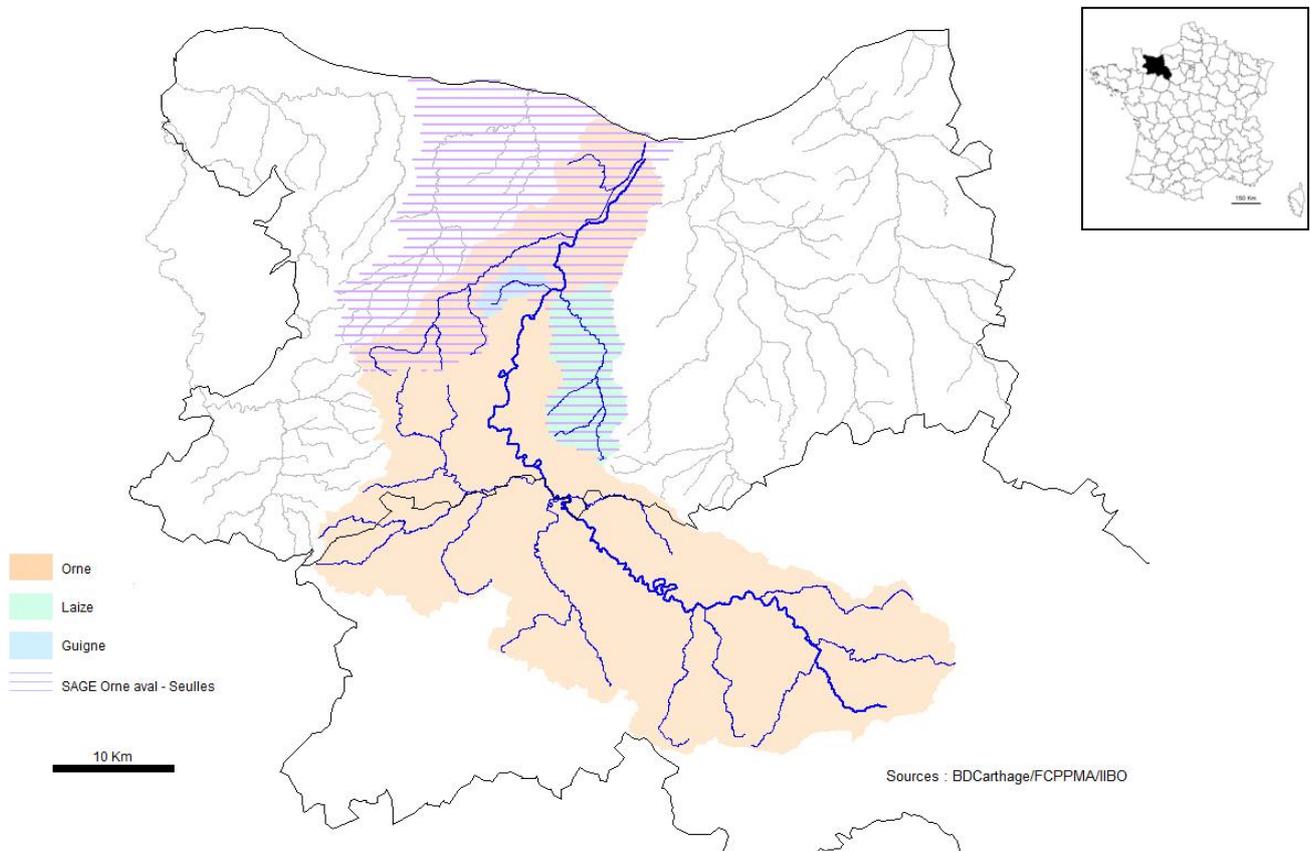
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, approuvé le 20 septembre 1996, est un document de planification définissant les grandes orientations pour une gestion équilibrée des ressources en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif, ce afin d'atteindre les objectifs du bon état global fixé par la DCE en 2015.

Afin de remplir ces objectifs, le SDAGE Seine-Normandie s'est fixé 8 défis. Le défi 6 visant à protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides recommande notamment dans la disposition 70 « d'établir et de mettre en œuvre des PGP à une échelle cohérente, s'appuyant sur les SDVP et PDPG. »

La partie aval du bassin versant de l'Orne sur laquelle sont situés les parcours de pêche de l'association, est incluse dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne aval - Seules qui constitue une unité hydrographique cohérente du SDAGE Seine-Normandie. A ce titre, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de ce SAGE préconise de « renforcer le suivi et l'évaluation des pratiques de gestion de la pêche sur les cours d'eau du territoire concerné. »

## II. TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION

### II.1. BASSIN DE L'ORNE



Fleuve bas-normand, l'Orne prend sa source dans le département de l'Orne (61), puis coule ensuite vers le Nord, traverse le département du Calvados (14) pour rejoindre la Manche à Ouistreham dans la moitié orientale de la baie de Seine. Sur un linéaire de 177 km, le cours principal collecte un vaste bassin versant de 2 927 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le deuxième plus important cours d'eau normand après la Seine. Fleuve frontière entre le Massif Armoricain et le Bassin Parisien, l'Orne prend sa source à 200 m d'altitude à l'Est de la ville de Sées, et possède un cours diversifié, influencé par les nombreux substrats géologiques qu'il traverse successivement.

D'une pente moyenne de 1 ‰, l'Orne coule d'abord assez lentement sur les marnes et calcaires de la plaine sédimentaire de Sées-Argentan pendant environ 50 km pour rejoindre ensuite l'extrémité orientale du Massif Armoricain. Elle traverse les granites d'Athis et leur auréole en une vallée sinueuse et escarpée, formant les gorges de Saint-Aubert, puis s'encaisse dans les schistes et grès de la Suisse Normande avant de retrouver dans sa partie aval les calcaires de la plaine de Caen. Son profil en long se caractérise par une importante rupture de pente située à mi-parcours au niveau des gorges de Saint-Aubert, enclavées depuis 1960 entre les barrages EDF de Rabodanges et Saint-Philbert. Sur ce secteur d'une vingtaine de kilomètres, la pente moyenne est de 5,5 ‰.

L'Orne possède également de nombreux affluents, situés principalement dans la portion du bassin occupée par les terrains imperméables. Les principaux sont la Rouvre (39 km), le Noireau (40 km), la Baize (21 km) sur le cours moyen, ainsi que la Laize (32 km) et l'Odon (42 km) sur le cours aval.

Le bassin de l'Orne est caractérisé par un régime pluvial océanique, les précipitations annuelles varient sur son bassin de 700-750 mm dans les plaines de Caen et Argentan, à plus de 1100 mm sur les reliefs du bocage ornais. En raison de la nature géologique de son bassin versant traversé par des terrains primaires dans son cours moyen et aval, l'Orne présente un régime contrasté : le débit maximum mensuel est constaté en Janvier et le minimum en Août. Son débit moyen (module interannuel) est d'environ 24 m<sup>3</sup>/s à May-sur-Orne et de 27 m<sup>3</sup>/s à l'estuaire. Son débit moyen d'étiage de fréquence quinquennale sèche (QMNA5) est de 2,4 m<sup>3</sup>/s à la station de May-sur-Orne.

## II.2. SOUS-BASSIN DE LA LAIZE

La Laize est un affluent rive droite de l'Orne qui prend sa source sur la commune de Saint-Germain-Langot et conflue après un parcours de 32 km, à hauteur du « Val Maizet » entre les communes de Cinchamps et May-sur-Orne. La superficie totale de son bassin versant est de 187 km<sup>2</sup> avec un réseau hydrographique peu dense représentant un linéaire de 92 km de cours d'eau. Sa pente naturelle moyenne est de 8 ‰.

Le bassin de la Laize s'inscrit dans un contexte géologique particulier constituant une zone de transition nette et originale entre les terrains acides du Massif Armoricaïn et ceux plus carbonatés du début du Bassin Parisien. Ainsi, la Laize coule sur des roches dures (schistes et grès), alors que les plateaux sont recouverts de calcaires. Le fond de vallée occupé par des pâtures et des prairies enherbées, constitue une véritable « coulée vertes » à travers la plaine céréalière de Caen.

Le débit de la Laize, soutenu par les eaux d'exhaure d'anciennes mines (Gouvix-Urville), présente un régime peu marqué. Son débit moyen (module interannuel) est de 1 m<sup>3</sup>/s à la station de Fresney-le-Puceux. Son débit maximum mensuel est atteint en janvier (1,74 m<sup>3</sup>/s) et le minimum en août (0,34 m<sup>3</sup>/s).

## II.3. SOUS-BASSIN DE LA GUIGNE

Avec un bassin versant de 34 km<sup>2</sup>, la Guigne prend sa source au niveau de la commune de Vacogne-Neuilly et se jette en rive gauche de l'Orne sur la commune de Feuguerolles-Bully dans la retenue du Moulin de Bully, après un parcours de 12 km. La Guigne possède une pente moyenne comprise entre 3 et 5 ‰ et son bassin présente un relief peu accidenté.

Comme pour la Laize, le bassin de la Guigne se situe à cheval entre le massif Armoricaïn et le bassin Parisien. La partie Est du bassin repose sur des terrains anciens avec un substrat composé de schistes et de grès précambriens. Les terrains plus récents du jurassique, formant des tables calcaires en partie recouvertes de limons sont majoritaires sur le reste du bassin.

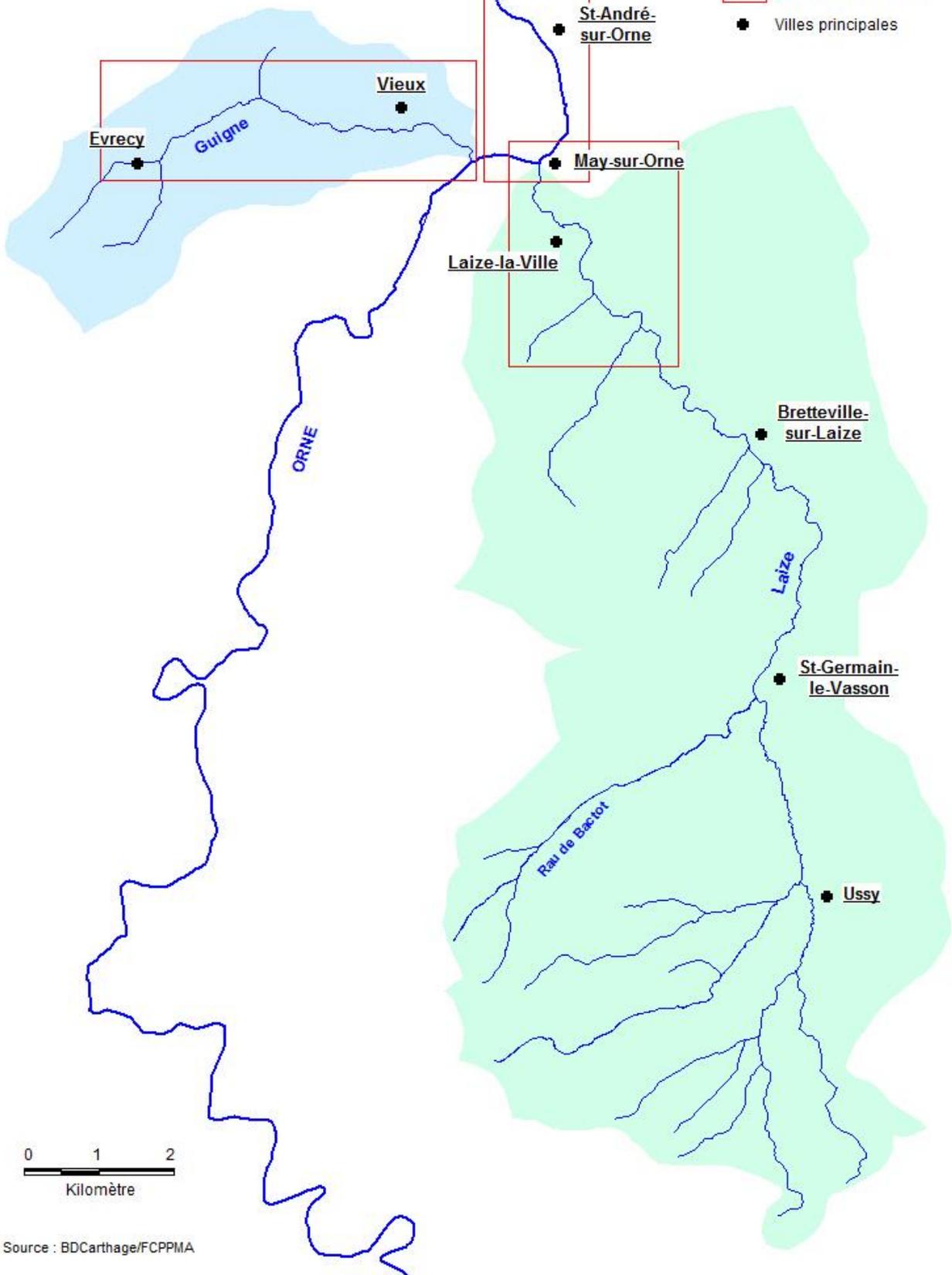
La Guigne présente un régime hydrologique assez tamponné dû à son alimentation en partie assurée par les nappes de la craie. Les moyennes mensuelles relevées à la station de Vieux varient peu d'octobre à mai (de 0,20 à 0,36 m<sup>3</sup>/s). Néanmoins, la forte antropisation de son bassin versant (artificialisation des sols, captages, ...) provoque d'importantes variations de débit qui peut varier de moins de 0,1 m<sup>3</sup>/s en période d'étiage, à près de 3 m<sup>3</sup>/s lors d'une crue de fréquence biennale.



CAEN



- Cours d'eau
- Bassin versant Laize
- Bassin versant Guigne
- Territoire de l'AAPPMA
- Villes principales



0 1 2  
Kilomètre

Source : BDCarthage/FCPPMA

## II.4. CONTEXTES PISCICOLES

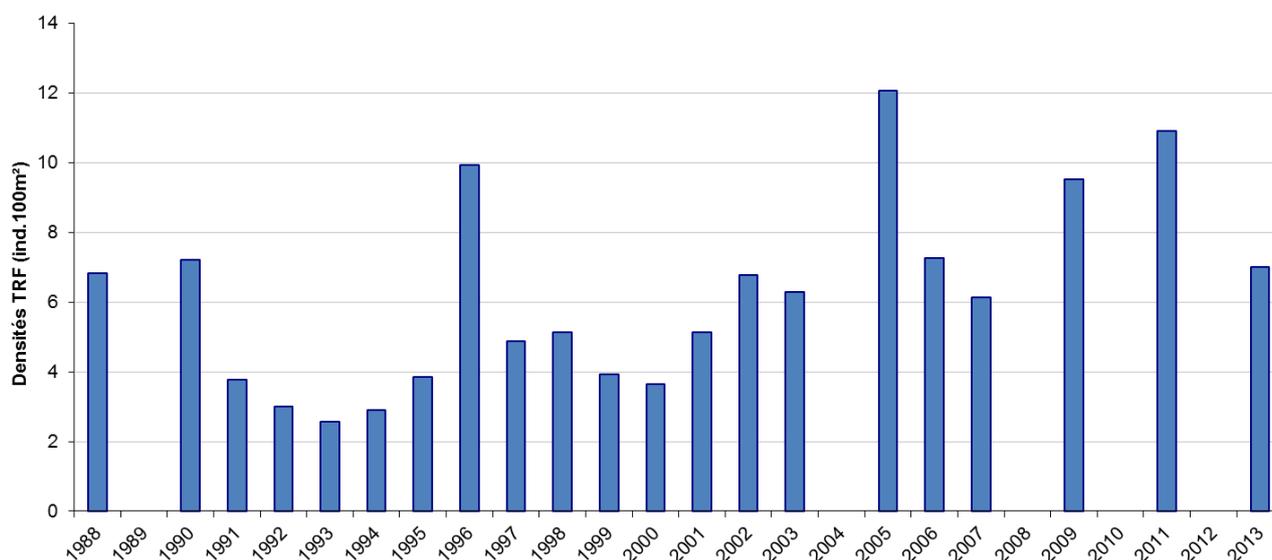
Les parcours de pêche de l'association « May-Enne, Cheminots Caennais » appartiennent au contexte salmonicole de la Laize et de la Guigne et au contexte cyprinicole de l'Orne aval, au sens du PDPG14 (Weil, 2000). La Laize et la Guigne présentent globalement des secteurs à courants vifs fréquentés par la Truite fario (espèce repère). *A contrario*, sur l'Orne aval, les écoulements sont essentiellement lents. Ces milieux sont beaucoup plus favorables au développement des populations de poissons blancs et de carnassiers, l'espèce repère du contexte étant le Brochet.

## II.5. CARACTERISTIQUES DES PEUPEMENTS

Plusieurs pêches électriques réalisées sur la Laize à Fresney-le-Puceux, dans le cadre du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), attestent la présence de Truite fario mais en faible abondance, à la fois en terme de densité et de biomasse. La chronique de données étudiée montre toutefois une tendance à l'amélioration des effectifs depuis le début des années 2000.

On trouve également sur la Laize et la Guigne des espèces d'accompagnement de la Truite fario (Chabot, Lamproie de planer) et des petits cyprinidés d'eau vive (Vairon, Goujon, Vandoise). Sur la partie aval du contexte Laize naturellement moins pentue, on observe un peuplement intermédiaire avec des espèces inféodées à des milieux d'eau calme ou supportant des températures de l'eau plus élevées (Chevesne, Gardon, ...)

### LAIZE



Toujours dans le cadre du RHP, des pêches d'indice par points (EPA grand milieu) ont été réalisées sur l'Orne à la station de Clinchamps-sur-Orne. Ces pêches démontrent le fort intérêt piscicole du fleuve avec plus d'une vingtaine d'espèces, constituant un peuplement mixte composé de cyprinidés, de carnassiers mais aussi de salmonidés. Les densités de carnassiers, et notamment de Brochet, peuvent toutefois être jugées comme

faibles, mis à part pour la perche. Ces données doivent cependant être considérées avec un certain recul, étant donné les difficultés d'échantillonnage en grand milieu.

L'Orne et la Laize présentent également des potentialités de reproduction et de grossissement intéressantes pour plusieurs espèces migratrices venant compléter leur peuplement piscicole. Le PAn de GEstion des POissons Migrateurs du bassin Seine-Normandie (PLAGEPOMI S-N, 2011-2015) relate la présence de poissons migrateurs amphihalins sur le fleuve Orne, comme la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), la Grande Alose (*Alosa alosa*), l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) et le Saumon atlantique (*Salmo salar*). Certains tronçons de l'Orne sont d'ailleurs classés parmi le réseau Natura 2000 (FR2500091 « Vallée de l'Orne et ses affluents »), du fait qu'elle assure une fonction essentielle de voie migratoire et accueille plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Saumon atlantique, Grande Alose, Lamproie marine, Lamproie fluviatile). Sur la Laize, on notera également la présence de la Lamproie fluviatile, de l'Anguille européenne, de la Truite de mer et du Saumon atlantique. Le suivi de ces populations de poissons amphihalins, au niveau de l'observatoire piscicole de May-sur-Orne, montre une tendance à la hausse des effectifs depuis 1994, notamment en ce qui concerne les grands salmonidés migrateurs (Saumon atlantique et Truite de mer) avec plus de 2000 individus comptabilisés en 2014.

## II.6. FONCTIONNALITE DES CONTEXTES

Le PDPG14 précise que la fonctionnalité du contexte Laize est globalement peu perturbée, même si on y rencontre des problématiques de qualité d'eau liées aux apports diffus de polluants des monocultures du plateau, à un manque d'assainissement, à des rejets d'élevage ou à la présence de plans d'eau sur les affluents. D'autres facteurs limitants sont également identifiés comme le piétinement bovin et surtout, l'artificialisation du milieu par les retenues de barrages. Même si sur le cours aval tous les obstacles sont équipés pour permettre la circulation des poissons, les retenues engendrées à l'amont de ces ouvrages représentent toujours des pertes d'habitats et des sources de perturbation de la qualité de l'eau. La pression de pêche sur la Laize est également très importante en raison de la proximité de Caen et peut aussi être considérée comme un facteur limitant pour le développement de la population de Truite fario.

Le contexte Guigne présente également un milieu encore préservé, mis à part en tête de bassin et sur ses quelques affluents (Ru de Vacogne, Rau de Verdun, Vignette) qui subissent de fortes pressions d'origine agricole (érosion-ruissellement, recalibrage, ...) et rencontrent également des problèmes de qualité d'eau liés aux polluants agricoles (pesticides, fertilisants) et aux rejets domestiques. Ce manque d'assainissement des eaux usées se faisait surtout sentir auparavant en raison du dysfonctionnement de la STEP d'Evrecy. Des travaux de mise en conformité ont permis de régler, en partie, ces problèmes et un soutien massif en truitelles a été réalisé pendant plusieurs années afin de palier aux mortalités piscicoles. Par ailleurs un Plan de Restauration et d'Entretien porté par la Communauté de Communes (CdC) « Orne-Evrecy-Odon » a vu le jour sur la Guigne entre 2009 et 2010 avec d'importants travaux sur la ripisylve, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs pour le bétail. Il subsiste néanmoins une dizaine d'ouvrages transversaux sur la Guigne qui participent à la banalisation des habitats et perturbent la continuité écologique du cours d'eau (Hardelay, 2006 - Picot, 2009).

Le contexte Orne aval est typiquement cyprinicole du fait d'une faible pente et de l'influence de plusieurs ouvrages jugés indispensables pour le maintien des activités économiques (transport commercial maritime, pratique des activités nautiques, intérêt patrimonial ou paysager,...). L'Orne y est partiellement chenalisée, voire

complètement canalisée et endiguée dans sa traversée de Caen. Au sens de la DCE, le contexte Orne aval (masse d'eau HR 307) est considéré comme « fortement modifié ». Les berges sont escarpées et il n'existe pas de bras morts ou d'annexes hydrauliques accessibles, de façon permanente. Par ailleurs, l'Orne est naturellement un cours d'eau qui présente peu de champs d'inondations, tant en surface qu'en durée. De ce fait, le principal facteur limitant pour le Brochet, est la pénurie de superficies favorables à la reproduction, la capacité d'accueil actuelle n'étant pas saturée par le recrutement. Les Modules d'Actions Cohérentes (MAC) proposés dans le PDPG consistent donc en la création ou la réhabilitation de 6 500 m<sup>2</sup> de frayères sur l'Orne aval pour restaurer un peuplement conforme. Ces objectifs sont aujourd'hui partiellement atteints, puisque deux frayères à Brochet d'environ 1 000 m<sup>2</sup> chacune ont été aménagées à May-sur-Orne dans la retenue du barrage du Grand-Moulin et à Clinchamps-sur-Orne dans la retenue du Moulin de Bully. Elle sont actuellement gérées par la FCPPMA.

### III. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

#### III.1. GENERALITES

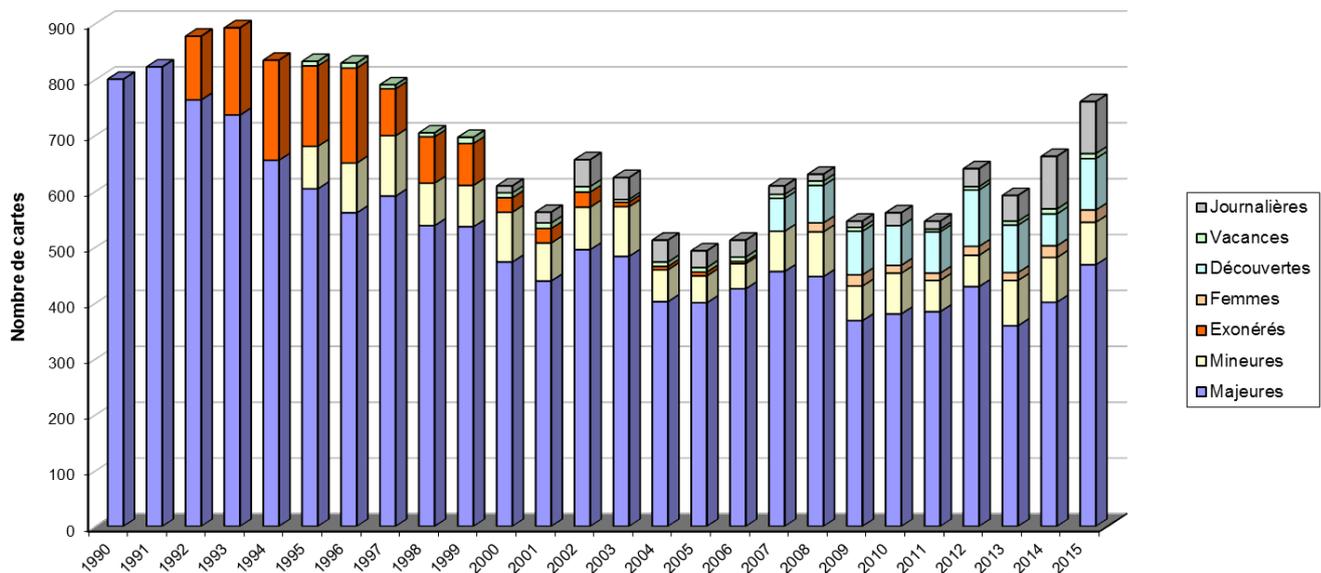
La May-Enne, Cheminots Caennais est une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques créée en 1968. Son président Christian GOMES élu en 2010, rassemble 760 adhérents en 2015.

Relativement jeune, l'association existe depuis le 17 juillet 1968, date d'obtention de son agrément. Son siège social se situe à la Mairie de May-sur-Orne. L'AAPPMA gère un linéaire de cours d'eau de 27 kilomètres de berges. Les linéaires en gestion par l'AAPPMA sont cartographiés et la répartition des parcours est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Cours d'eau	Catégorie	Domaine	Linéaire de berge	Communes
<b>ORNE</b>	2ème	Public	7,5 km	Saint-André-sur-Orne, Maltot, Feuguerolles-Bully, May-sur-Orne
		Privé	2 km	
<b>GUIGNE</b>	1ère	Privé	12 km	Feuguerolles-Bully, Amayé-sur-Orne, Vieux, Avenay, Esquay-Notre-Dame, Evrecy
<b>LAIZE</b>	1ère	Privé	5,5 km	Clinchamps-sur-Orne, May-sur-Orne, Laize-la-Ville, Fresney-le-Puceux, Bretteville-sur-Laize

#### III.2. EVOLUTION DES EFFECTIFS

La May-Enne fait partie des cinq plus grosses AAPPMA du Calvados. La situation géographique de ses parcours, à proximité de l'agglomération Caennaise ainsi que la diversité des parcours proposés, en sont les principales explications. Néanmoins, depuis le début des années 90, les effectifs de l'AAPPMA, et notamment les ventes de cartes « Majeures », n'ont cessé de diminuer. Malgré tout, les effectifs de l'AAPPMA tendent à se stabiliser et sont même en augmentation ces dernières années.



### III.3. GESTION ACTUELLE

Dans le cadre de la mise en place de la Réciprocité Départementale (R14) et de l'entrée du Calvados dans l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) en 2007, la May-Enne s'est engagée à mettre à disposition des autres AAPPMA réciprocitaires l'ensemble de ses parcours.

Hormis sur la Laize, les baux de l'association de pêche sont essentiellement écrits, lui permettant ainsi d'officialiser et de pérenniser la pratique de la pêche sur la plupart des linéaires dont elle dispose. L'AAPPMA paye chaque année environ 1 300 € de baux sur la Laize, sur la Guigne et sur le domaine public de l'Orne. L'AAPPMA est également propriétaire de plusieurs parcelles en rive gauche de l'Orne, au niveau du pont de la mine (commune de Feugerolles-Bully). Sur ces parcelles, elle dispose d'un local en dur permettant d'organiser des concours de pêche ou des animations. Une frayère à brochet, d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, y a été aménagée. La présence de l'observatoire piscicole de May-sur-Orne (passe à poissons avec vidéo-comptage), ainsi que de la voie verte Caen - Thury-Harcourt, sont également des atouts supplémentaires pour la fréquentation et la valorisation de ces parcours.

Les parcours Fédéraux présents sur la partie aval de l'Orne participent à la cohésion et à l'unité des linéaires de pêche proposés par l'AAPPMA. La May-Enne dispose également de 2 km de berges sur l'Orne autorisées à la pêche de la carpe de nuit et figurant dans l'arrêté permanent « Pêche Fluviale ». Ces linéaires se situent en rive gauche et en rive droite de l'Orne, depuis le barrage du Grand Moulin, jusqu'à la confluence avec la Laize.

Du point de vue de l'organisation de la pêche, l'AAPPMA n'a pas souhaité mettre en place un Règlement Intérieur (RI). Elle s'appuie intégralement sur l'arrêté permanent « Pêche Fluviale » du département. Certains parcours sur la Laize ne sont toutefois autorisés à la pêche que les week-end et jours fériés, sur volonté des propriétaires riverains.

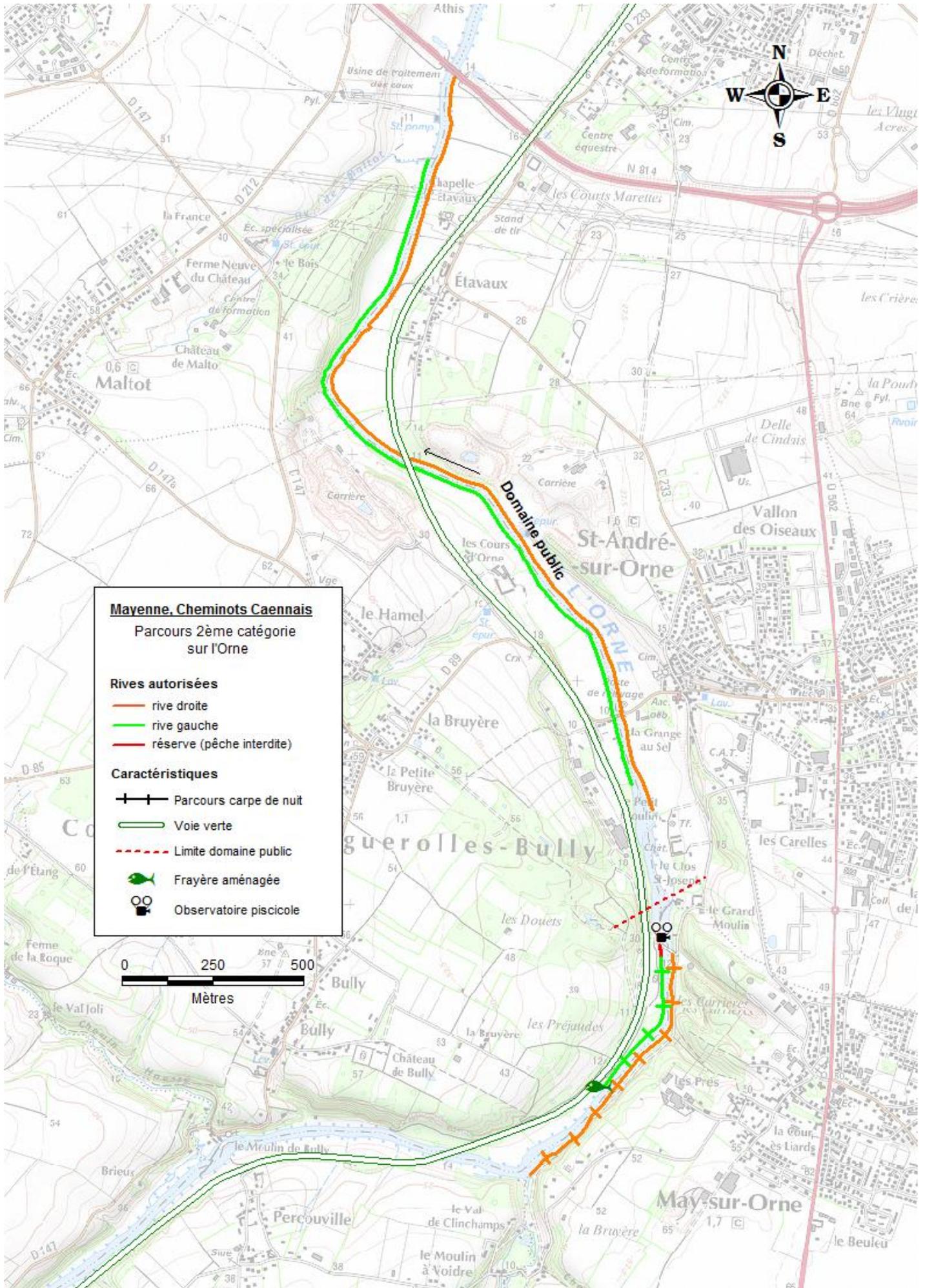
L'AAPPMA se veut plutôt active sur l'entretien de ses parcours. Elle met en place, chaque année, une équipe de bénévoles chargés d'enlever les principaux embâcles, éclaircir la ripisylve et assurer un nettoyage des déchets. L'AAPPMA « la May-Enne » dispose également d'un Garde Pêche Particulier (GPP) assermenté sur ses parcours et trois nouveaux gardes sont en cours d'assermentation. Ces travaux d'entretien, ainsi que la garderie, sont supervisés par Régis LEMASQUERIER, Technicien rivière et Garde Fédéral sur l'Orne.

L'AAPPMA pratique des rempoissonnements en première catégorie, uniquement sur la Laize où elle partage une partie de ses parcours avec l'AAPPMA « Union Gaule et Gardon Caennais ». Environ une tonne de Truites surdensitaires y sont déversées, à raison d'un lâcher par mois entre mars et septembre.

Enfin, à l'initiative de son Président, la May-Enne s'est récemment dotée d'un site internet et d'une page Facebook, lui permettant de communiquer sur ses activités et faire la promotion du loisir pêche sur ses parcours.

Date	Semaine	TRF (kg)	AEC (kg)	
		Portion (250 g)	Portion (250 g)	GT (> 400 g)
07/03/2014	10	20	100	-
28/03/2014	13	20	50	-
18/04/2014	16	20	100	-
16/05/2014	20	20	100	-
28/05/2014	22	20	50	-
13/06/2014	24	20	100	-
11/07/2014	28	-	100	20
08/08/2014	32	-	100	20
14/08/2014	33	-	50	20
05/09/2014	36	-	100	20
<b>TOTAL</b>		120	850	80

Sur la Guigne, l'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale, sans déversements ou alevinages. Sur l'Orne, la FCPPMA déverse chaque année entre 400 et 600 kg de poissons blancs sur les parcours de l'AAPPMA.



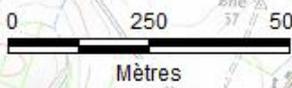
**Mayenne. Cheminots Caennais**  
 Parcours 2ème catégorie  
 sur l'Orne

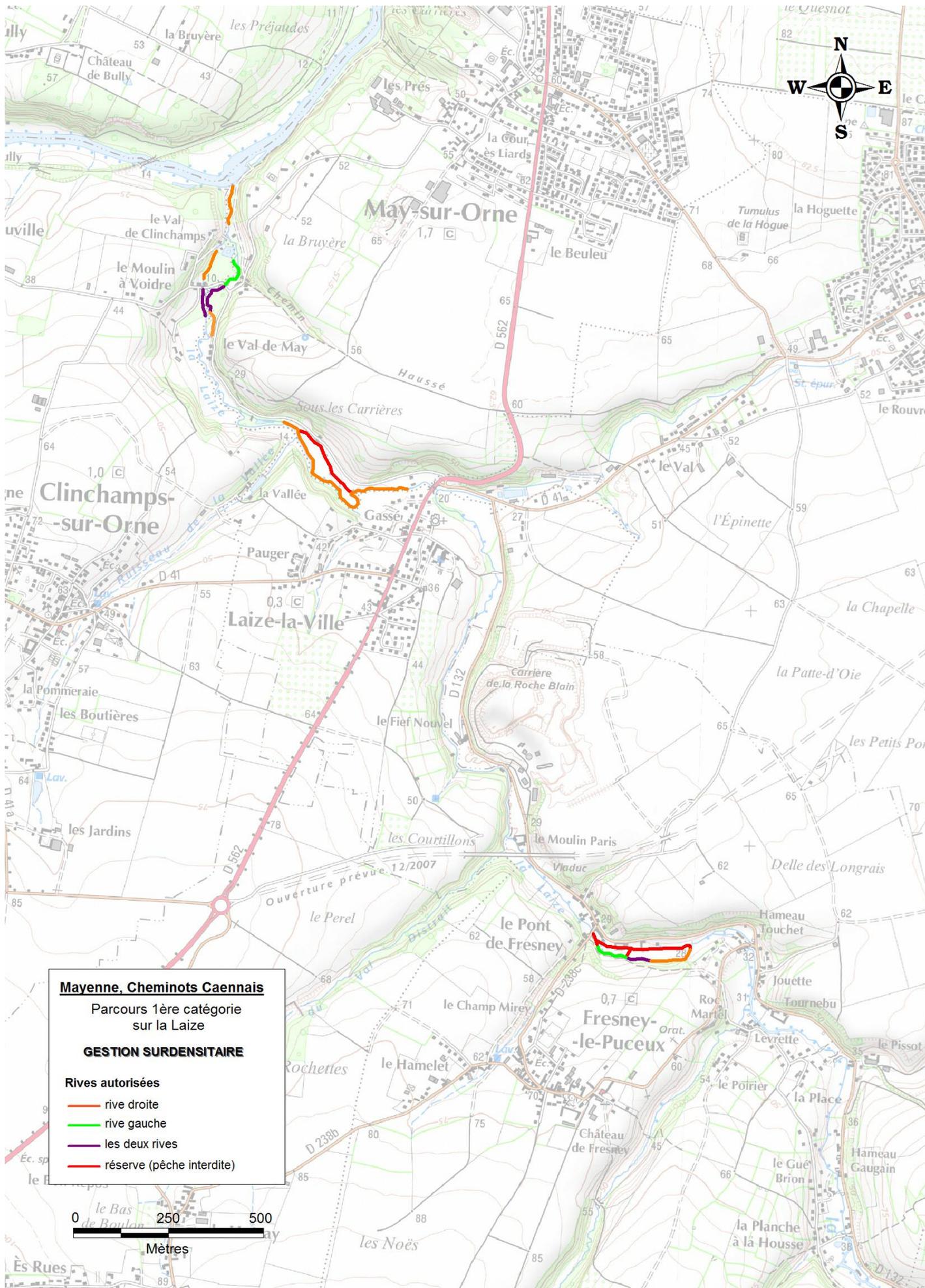
**Rives autorisées**

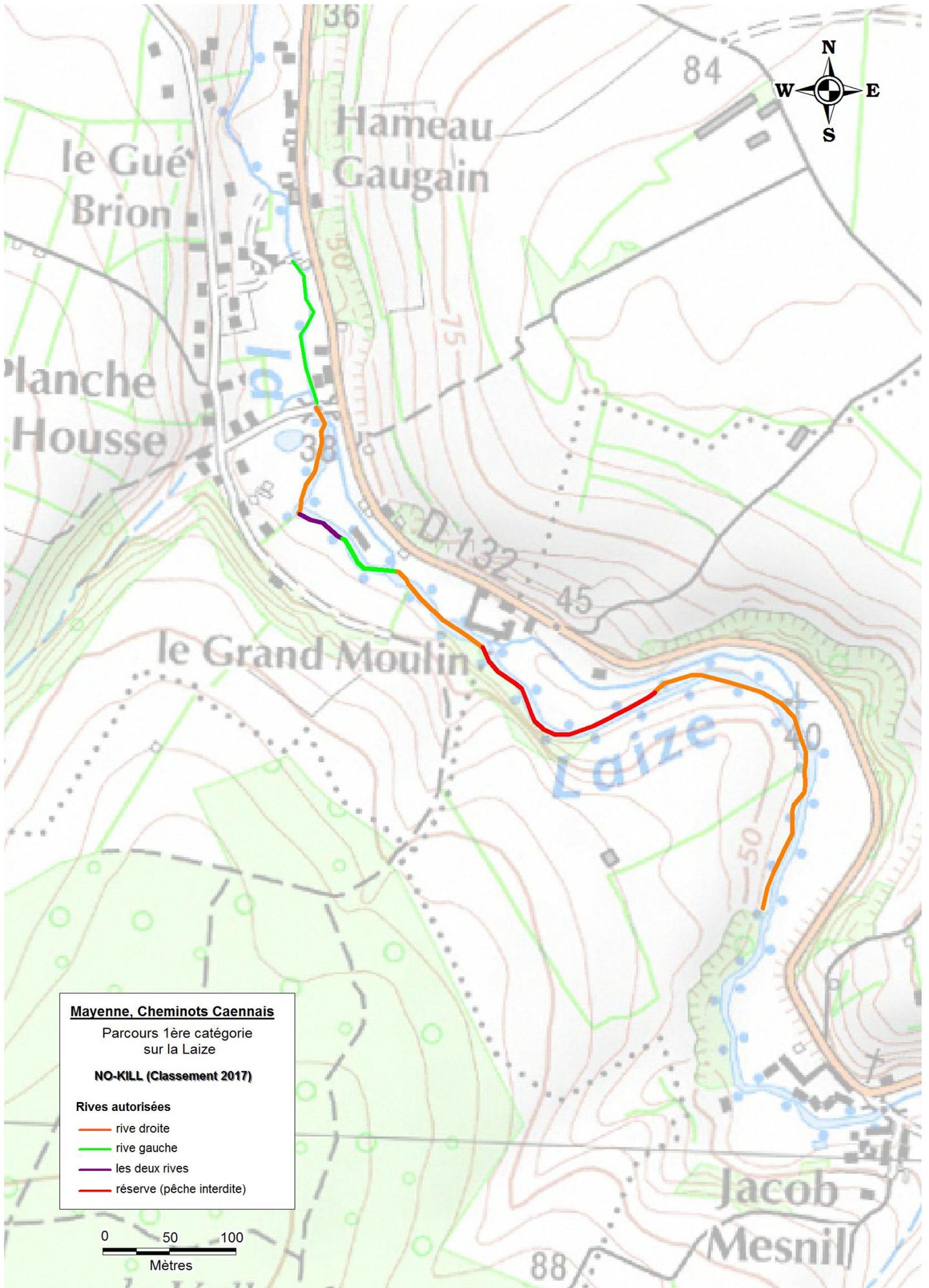
- rive droite
- rive gauche
- réserve (pêche interdite)

**Caractéristiques**

- Parcours carpe de nuit
- Voie verte
- Limite domaine public
- Frayère aménagée
- Observatoire piscicole







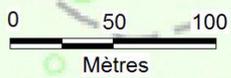
**Mayenne, Cheminots Caennais**

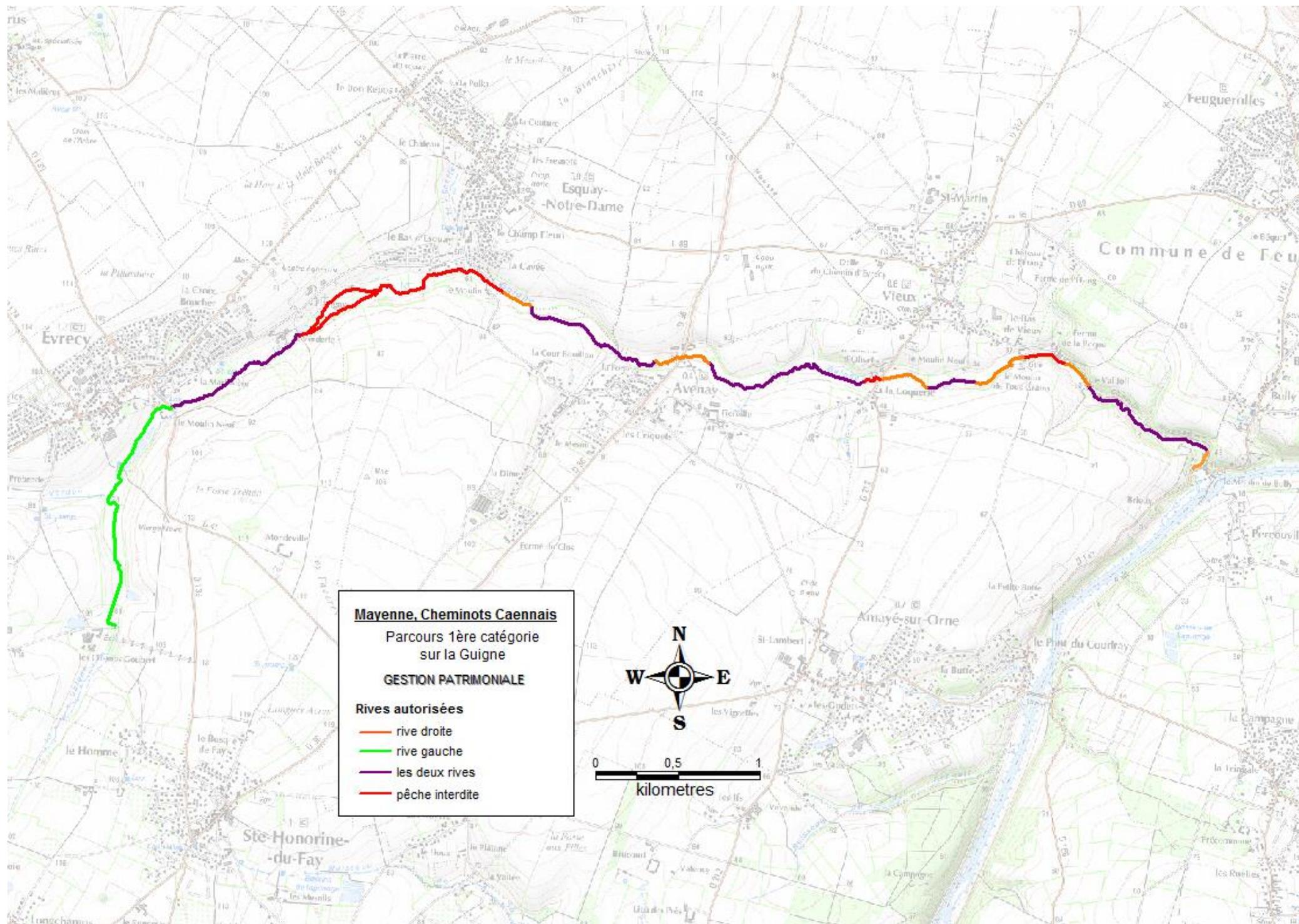
Parcours 1ère catégorie  
sur la Laize

**NO-KILL (Classement 2017)**

**Rives autorisées**

- rive droite
- rive gauche
- les deux rives
- réserve (pêche interdite)





## IV. MATERIELS ET METHODES

### IV.1. CHOIX DES INDICATEURS

Afin d'évaluer la qualité générale des parcours de l'association, le choix a été fait de travailler à la fois sur leurs caractéristiques écologiques (milieux aquatiques) et halieutiques (pratique de la pêche).

Le diagnostic écologique des parcours repose sur une évaluation de la qualité physique du cours d'eau (habitats) et de sa ripisylve, en se basant sur les exigences de la Truite fario ou du Brochet, espèces repère des différents contextes piscicoles auxquels appartiennent les parcours de pêche. Les perturbations entraînant une diminution de la fonctionnalité du milieu sont également relevées lors des prospections de terrain.

Le diagnostic halieutique des parcours s'intéresse, quant à lui, à l'accessibilité du cours d'eau pour les pêcheurs et la présence d'une signalétique adaptée.

### IV.2. DONNEES EXISTANTES

En 2006, un diagnostic complet de la Guigne a été réalisé par la FCPPMA (Hardelay, 2006) en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) de Basse-Normandie. Cette étude portant sur une évaluation des différents compartiments renseignant l'intégrité de l'habitat aquatique de la Guigne a permis d'aboutir en 2009-2010 sur un Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE) porté par la CdC « Orne-Evrecy-Odon ». Suite à ce PPRE et conformément à l'article L.435.5 du Code de l'Environnement (CE), le droit de pêche a été cédé gratuitement à l'AAPPMA « May-Enne, Cheminots Caennais » sur les linéaires ayant bénéficié des travaux de restauration.

Le diagnostic engagé sur les parcours de l'AAPPMA dans le cadre de son PGP permettra d'actualiser cette étude initiale sur la Guigne et planifier les travaux d'entretien désormais à la charge de l'AAPPMA.

### IV.3. DIAGNOSTIC DES PARCOURS

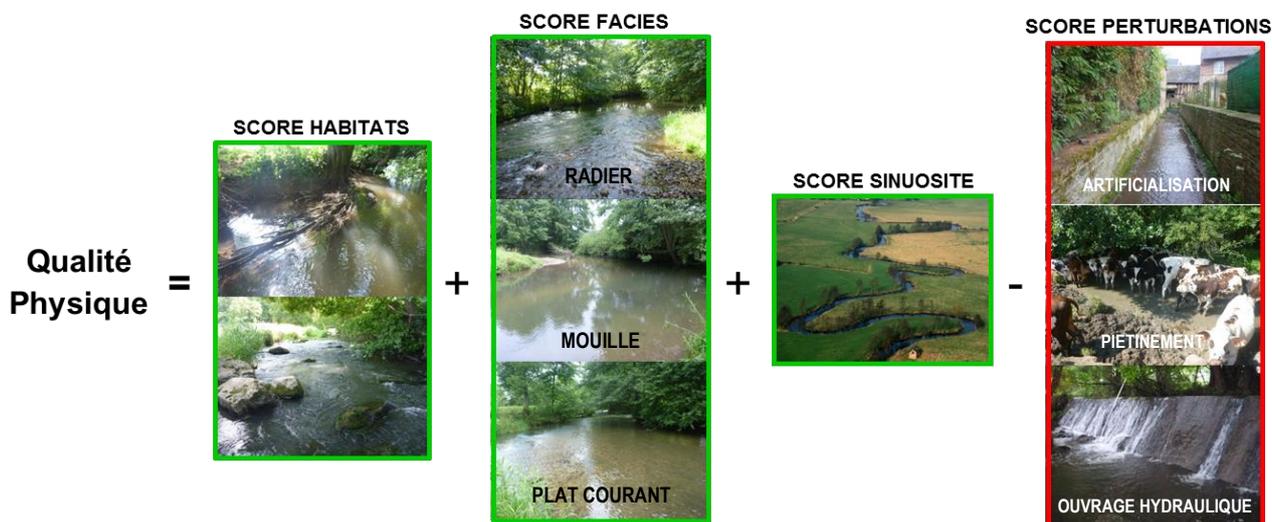
Les investigations à l'échelle des parcours de l'AAPPMA sont réalisées selon un découpage du linéaire en tronçons homogènes définis en fonction des discontinuités pouvant être observées sur le profil longitudinal du cours d'eau et marquant un changement de ses propriétés physiques (pente, débit, substrat, dimensions du lit mineur, sinuosité, obstacles) mais aussi en termes de ripisylve ou d'occupation du sol. Les paramètres et les différents indicateurs permettant de traduire la qualité écologique et halieutique des parcours sont ensuite relevés sur chacune de ces unités d'analyses à l'aide d'un GPS (Getac PS236), de préférence en période d'étiage et lorsque la végétation est bien développée. Les données récoltées sont ensuite cartographiées grâce à un Système d'Information Géographique (Mapinfo 8.5).

**DIAGNOSTIC DES PARCOURS**

Objet	Paramètre	Indicateurs	Enjeu	Classes de qualité			
Polygones	Faciès courants (plats courants / radiers)	Ombrage	Entretien à but écologique	0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Granulométrie (graviers/cailloux)	Reproduction salmonidés	0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Colmatage organique (algal)		0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
		Colmatage minéral (limes, concrétions)		0 (absence)	1 (faible)	2 (moyen)	3 (fort)
	Hydromorphologie	Diversité des habitats (racinaires, sous-berges, bois morts, pierres/blocs, végétation aquatique, annexes hydrauliques)	Croissance salmonidés Qualité physique	0 (banalisés)	1 (peu diversifiés)	2 (diversifiés)	3 (très diversifiés)
		Diversité des faciès d'écoulement (Rp, Rd, Pc, Pl, Prl, Prc)		0 (0 à 1/5)	1 (2 à 3/5)	2 (4/5)	3 (5/5)
		Sinuosité		0 S < 1 rectiligne	1 1 ≤ S < 1,25 sinueux	2 1,25 ≤ S < 1,50 très sinueux	3 S ≥ 1,50 méandrique
		Intensité piétinement	Clôtures, Abreuvoirs	0 Nulle	1 Faible	2 Moyenne	3 Forte
	Ripisylve	Artificialisation du milieu (lit busé, canalisé, enroché, perché, déplacé, rectifié, reprofilé, curé)	Aménagements piscicoles	0 (nulle)	1 (faible)	2 (moyenne)	3 (forte)
		Connectivité (hauteur de berge)	Qualité de l'eau Stabilité des berges Habitats piscicoles Apports d'éléments nutritifs	H < 2m	1 2m ≤ H < 1m	2 1m ≤ H < 0,5m	3 H ≤ 0,5m
		Etat sanitaire (maladies cryptogamiques, vieillessement, dépérissement)		0 (mauvais)	1 (médicre)	2 (moyen)	3 (bon)
		Diversité (strates : herbacée, arbustive, arborée)		0 absente ou strate herbacée seulement	1 strates herbacée/arbustive ou arbustive seulement	2 strates herbacée/arborée ou arbustive/arborée	3 toutes les strates
	Densité	Entretien à but halieutique		0 0% < recouvrement < 25% (très clairsemée)	1 25% ≤ recouvrement < 50% (clairsemée)	2 50% ≤ recouvrement < 75% (moyennement dense)	3 75% ≤ recouvrement < 100% (dense, tunnel végétal)
	Points	Annexes hydrauliques	Type	Reproduction brochet et cyprinidés	0 (naturel : bras mort, bras secondaire, prairie inondable)	1 (artificiel : fossé, gabion, abreuvoir)	
Fonctionnalité (connectivité avec le lit mineur)			0 (absence de connexion)		1 (connexion temporaire)	2 (connexion permanente)	3 (connexion permanente)
Surface			0 S < 100 m²		1 100 m² ≤ S < 500 m²	2 500 m² ≤ S < 1000 m²	3 S ≥ 1 000 m²
Végétalisation (strate herbacée, végétaux aquatiques émergés, immergés, flottants, arbustes semi-submergés, embâcles)			0 (0-10 %)		1 (10-30 %)	2 (30-60 %)	3 (60-100 %)
Ouvrages hydrauliques		Type (buse, seuil, pont, pont cadre, vannage, autres)	Continuité écologique				
		Fonction (dérivation, décharge)					
		Etat		0 (ruiné)	1 (délabré)	2 (vétuste)	3 (bon)
		Passe à poissons		0 (absente)	1 (non fonctionnelle)	2 (fonctionnelle)	3 (fonctionnelle)
		Dimensions (longueur, largeur, hauteur de chute, profondeur de la fosse d'appel)					
		Franchissabilité espèces (TRF, TRM, ANG)		0 (infranchissable)	1 (difficilement franchissable)	2 (franchissable)	3 (franchissable)
		Bief		0 (en eau)	1 (partiellement comblé)	2 (comblé)	3 (comblé)
		Respect des débits biologiques		0 (non)	1 (oui)		
Embâcles et encombres		L = 1 à 1/2 lit mineur	Influence sur la ligne d'eau	0 (≤ 5 m³)	1 (5 - 10 m³)	2 (10 - 15 m³)	3 (> 15 m³)
Plantes invasives		Espèces (renouée, balsamine)	Maintien de la diversité rivulaire	0 tâche ≤ 3 m² (faible intensité)	1 3 m² < tâche ≤ 10 m² (intensité moyenne)	2 10 m² < foyer ≤ 20 m² (forte intensité)	3 foyer > 20 m² (très forte intensité)
Passages pêcheurs	Type (Y, marche pied, passerelle, chicane, portique, échelle)	Accessibilité	0 (absent)	1 (état : mauvais)	2 (état : moyen)	3 (état : bon)	
Signalétique	limite de parcours, panneaux d'information	Accès, repères matérialisés					

### IV.3.1 HYDROMORPHOLOGIE

Les éléments d'hydromorphologie et les perturbations relevés au niveau du lit mineur et des berges, permettent d'évaluer l'intégrité du cours d'eau pour la faune piscicole et d'obtenir un indice de fonctionnalité physique des parcours selon la formule suivante :



Cette formule est surtout adaptée aux parcours situés sur des cours d'eau de 1ère catégorie. Pour les parcours de 2ème catégorie, l'indice est pondéré en donnant plus de poids au score « habitats » (ceintures végétales, bois morts, annexes hydrauliques, ...) et moins de poids au score « faciès », naturellement moins diversifiés sur ces portions de cours d'eau.

La continuité écologique est un élément fort dans le diagnostic de la qualité physique des parcours. En effet, la présence d'ouvrages hydrauliques influence directement l'hydromorphologie par la modification des écoulements. Les zones de retenue en amont des barrages induisent un ennoisement des surfaces favorables à la reproduction des salmonidés, une dégradation de la qualité de l'eau liée à l'apparition de faciès lenticues mais aussi un blocage du transit sédimentaire et de la migration piscicole. La franchissabilité des ouvrages hydrauliques pour les poissons a été évaluée en fonction du comportement de nage de plusieurs espèces cibles présentes sur les parcours (Truite fario, Truite de mer, Anguille), selon les critères d'appréciation suivants :

Classe de franchissabilité	Appréciation de franchissement	Importance de l'obstacle	Conditions hydrauliques de franchissement	Retards et blocages
0	Infranchissable	obstacle complet et permanent	Impossible ou fortes crues	Blocage important ou total
1	Difficilement franchissable	obstacle significatif	Moyennes à hautes eaux	Retard à la migration
2	Franchissable	obstacle léger	permanentes sauf étiage exceptionnel	Pas de retard à la migration

**BRO** : saut < ou = 20 cm avec fosse d'appel      **TRF** : saut < ou = 30 cm avec fosse d'appel  
**TRM / SAT** : saut < ou = 1 m avec fosse d'appel      **ANG** : voie de reptation

La franchissabilité des ouvrages présentés dans le diagnostic de qualité physique des parcours sera évaluée uniquement pour l'espèce repère du contexte (Truite fario ou Brochet).

### IV.3.2 RIPISYLVE

La végétation rivulaire est une composante importante pour le bon fonctionnement des cours d'eau. Elle joue un rôle structurel dans la diversification des habitats piscicoles, le contrôle des chaînes trophiques par l'apport d'éléments nutritifs, l'auto-épuration de l'eau et le maintien des berges. Les différents indicateurs relevés au niveau de la ripisylve permettent d'obtenir un score de qualité, selon la formule suivante :



En l'absence d'entretien de la ripisylve, le cours d'eau peut avoir tendance à se fermer avec des effets négatifs sur l'éclaircissement du lit et la pratique de la pêche. La continuité longitudinale du cordon rivulaire ou « densité » est donc prise en compte dans le diagnostic de la ripisylve. Elle se traduit en plusieurs classes de recouvrement des berges et du lit mineur du cours d'eau.

Les encombres de végétaux ou de bois mort pouvant avoir une influence sur le bon écoulement des eaux, sont relevés par points en indiquant le volume et la position dans le cours d'eau.

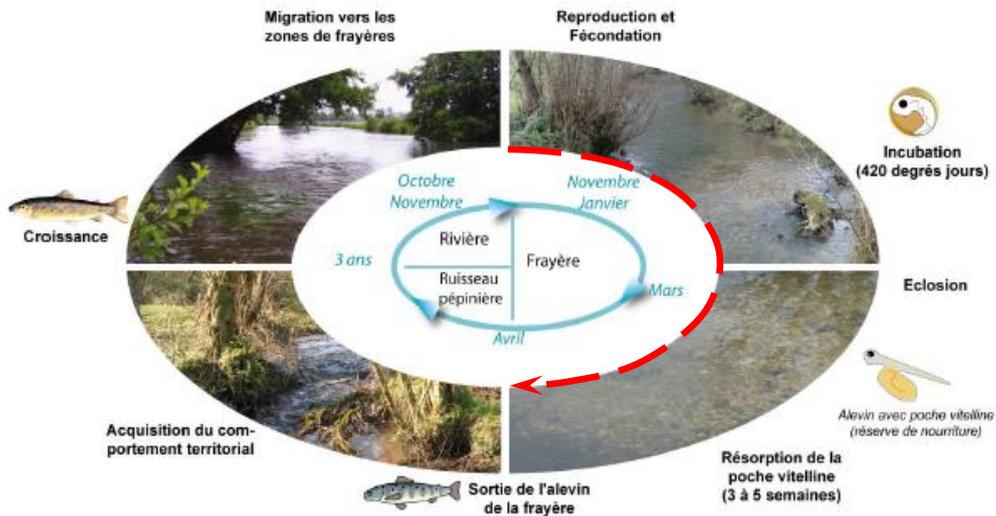


Enfin, les plantes invasives pouvant avoir une influence négative sur le maintien de la diversité rivulaire sont relevées par points lorsqu'un foyer est rencontré. Pour chaque point, le nom de l'espèce ainsi que la surface de recouvrement en berge sont notés.

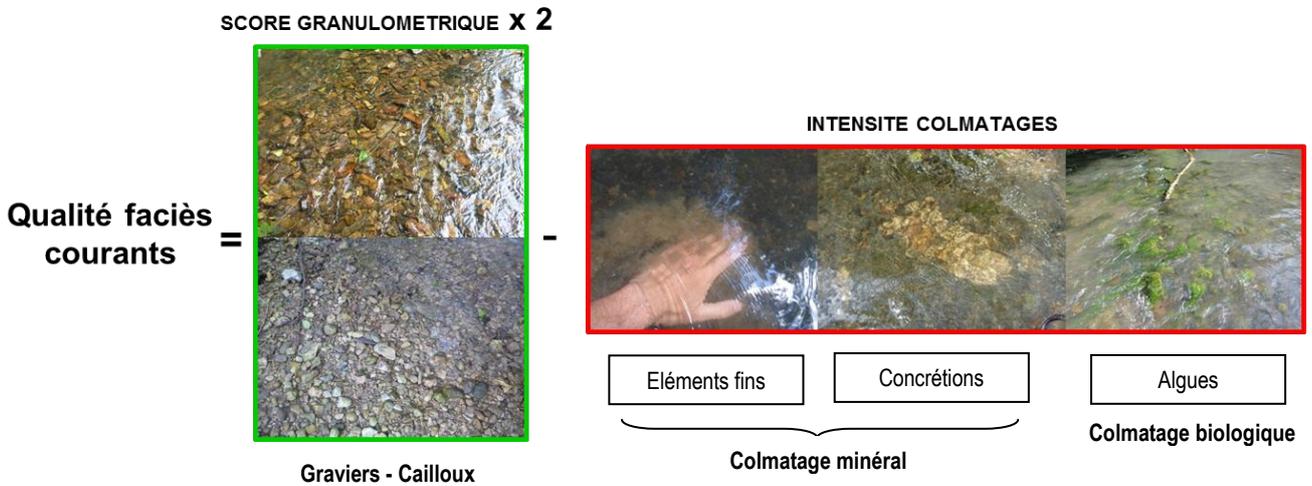


### IV.3.3 FACIES COURANTS

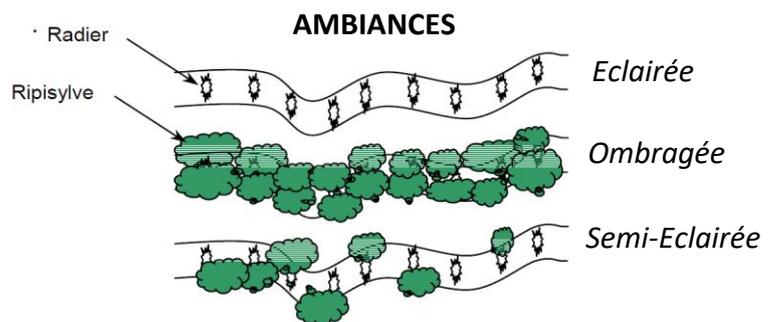
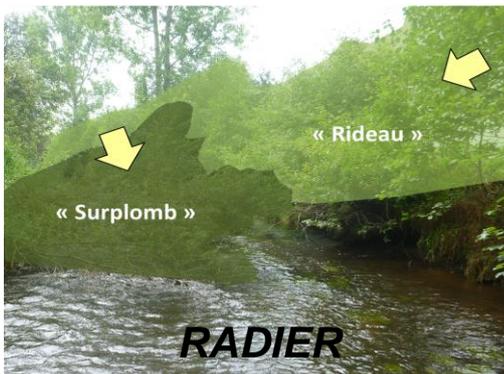
Les faciès lotiques, type radier et plat courant, sont liés aux habitats de reproduction des géniteurs et de croissance des juvéniles chez les salmonidés. Ils sont d'une importance capitale pour la réalisation du cycle biologique de la truite fario, espèce repère des parcours de 1<sup>ère</sup> catégorie.



Le substrat dominant ainsi que les perturbations liées au colmatage (organique ou minéral) des faciès courants, permettent d'obtenir un score de qualité selon la formule suivante :



L'ombrage induit par la végétation sur l'éclairement des faciès courants (effets « surplomb » ou « rideau ») est également relevé lors du diagnostic.

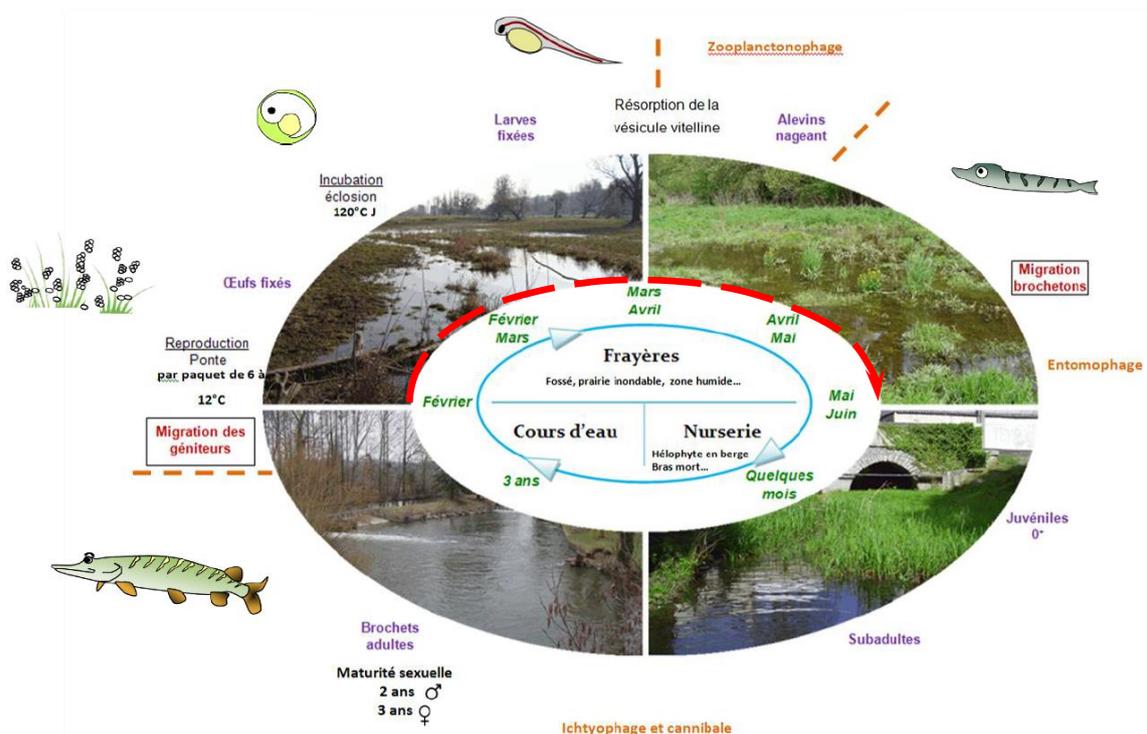


Les parcours fréquentés par les migrateurs amphihalins (Truite de mer, Saumon, Lamproies) sont suivis régulièrement par la FCPPMA. Lors de la reproduction, les nids laissent apparaître un substrat clair facilement repérable à l'oeil nu. Ce suivi consiste à parcourir l'ensemble d'un parcours défini depuis l'aval, en décrivant et en localisant grâce à un GPS toutes les zones de frayère. Les données saisies vont ensuite alimenter une base de données sous SIG (Mapinfo 8.5). Les données recueillies sont : le nombre de nids par point, le type de substrat utilisé, le type de faciès courant, ainsi que les dimensions de la frayère. Ces relevés complémentaires permettent de mieux appréhender les parcours à enjeux écologiques forts pour les préconisations de gestion piscicole et d'entretien.



#### IV.3.4 ANNEXES HYDRAULIQUES

Les annexes hydrauliques présentes dans le lit majeur du cours d'eau sont des habitats de prédilection pour la reproduction des géniteurs et la croissance des juvéniles de brochet, mais aussi pour l'ensemble des cyprinidés. Elles sont donc d'une importance capitale pour la réalisation du cycle biologique de l'espèce repère des parcours de 2<sup>ème</sup> catégorie.



La typologie de ces annexes, leur connectivité avec le lit mineur, leur végétation ainsi que leur superficie permettent d'obtenir un score de qualité selon la formule suivant :

$$\text{Qualité annexes hydrauliques} = \text{SCORE TYPOLOGIQUE} + \text{SCORE CONNECTIVITE} + \text{SCORE VEGETALISATION} + S_{(m^2)}$$

**SCORE TYPOLOGIQUE**



**SCORE CONNECTIVITE**



**SCORE VEGETALISATION**



#### IV.3.5 HALIEUTISME

Parallèlement aux relevés « écologiques », une description des éléments liés à l'haliéutisme est réalisée sur les parcours associatifs. Elle comprend les accès ou passages pêcheurs selon leur état (à créer, à restaurer ou déjà implantés), ainsi que la signalétique permettant de délimiter les parcours et informer les pêcheurs.

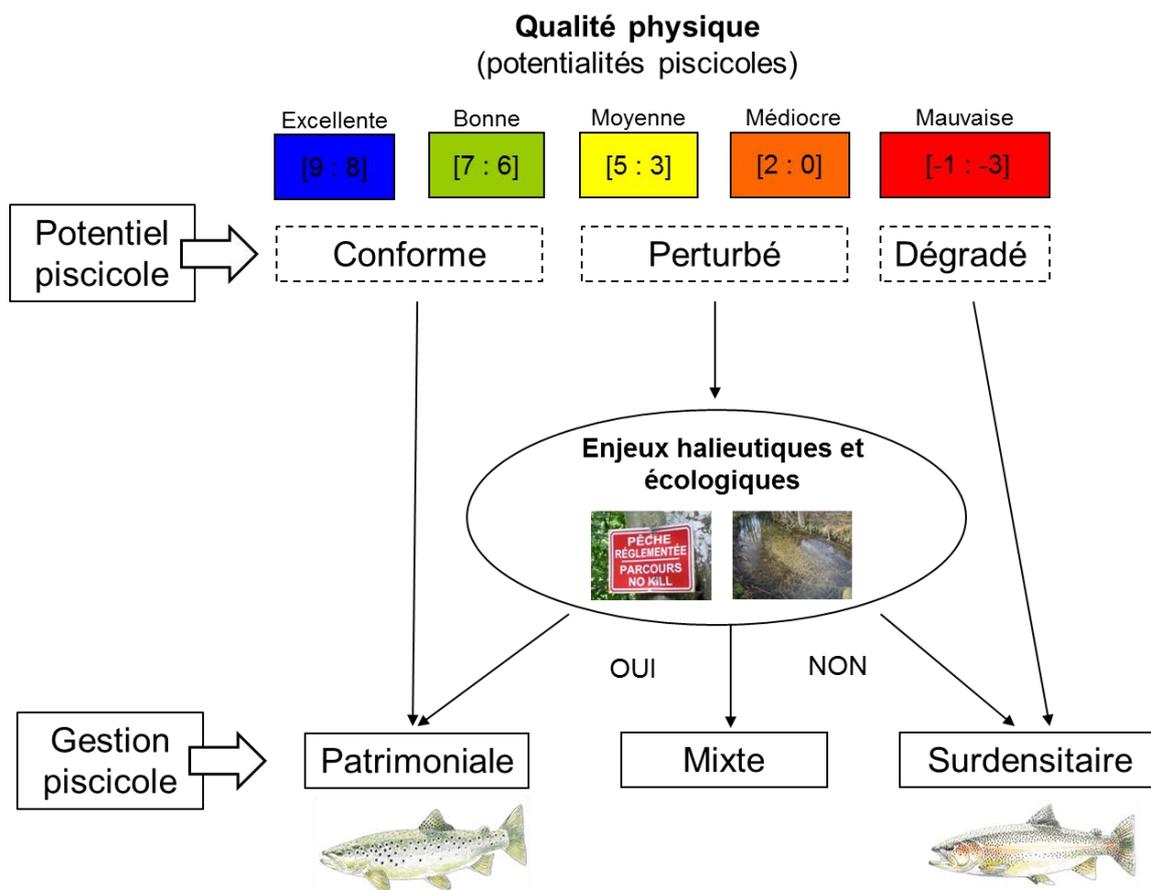


#### IV.4. PRECONISATIONS

L'ensemble des informations précédemment citées permettent de déterminer quelles sont les Actions Préconisées (AP) pour chaque parcours et où les interventions entraîneront un gain substantiel tant du point de vue écologique qu'halieutique. Chaque action se décline en une série de propositions d'aménagement et/ou de gestion et sont synthétisées sous forme de cartes thématiques pour chaque parcours de pêche.

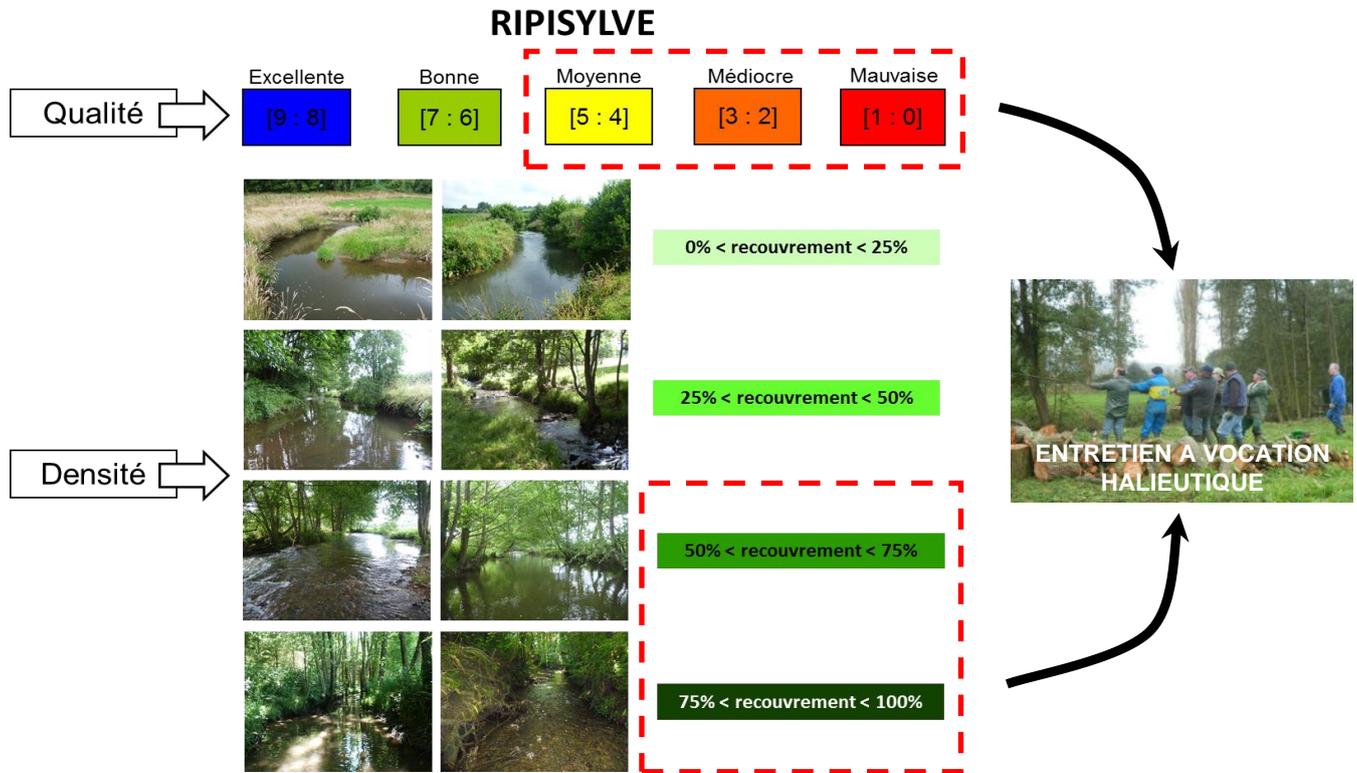
##### IV.4.1 GESTION PISCICOLE

La qualité physique traduit un potentiel en terme d'accueil et de production piscicole du milieu et permet ainsi d'orienter la gestion des repeuplements surdensitaires sur les parcours de 1<sup>ère</sup> catégorie, conformément aux préconisations du SDAGE Seine-Normandie (défis 6, disposition 71). La gestion piscicole conseillée sur les parcours est également adaptée au regard des enjeux halieutiques (accès, fréquentation, implantation de parcours spécifiques) et écologiques (présence de frayères naturelles ou aménagées).

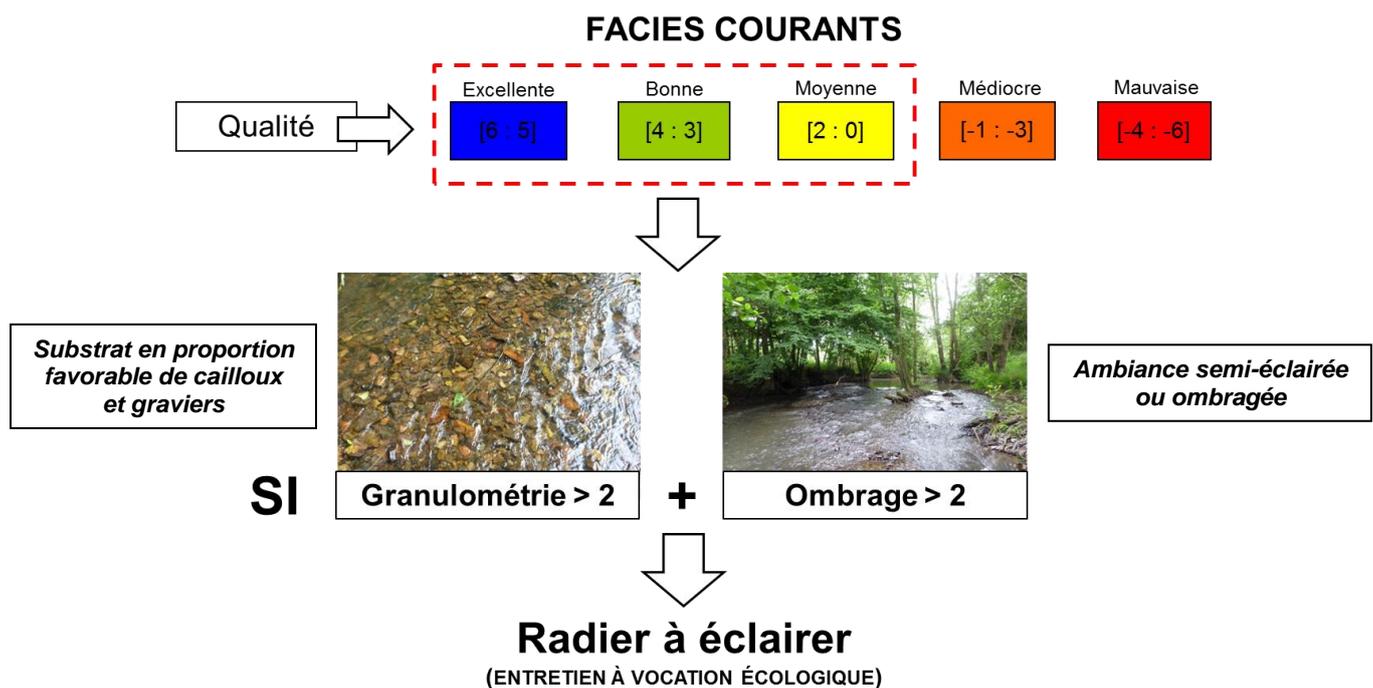


#### IV.4.2 GESTION DE LA RIPISYLVE

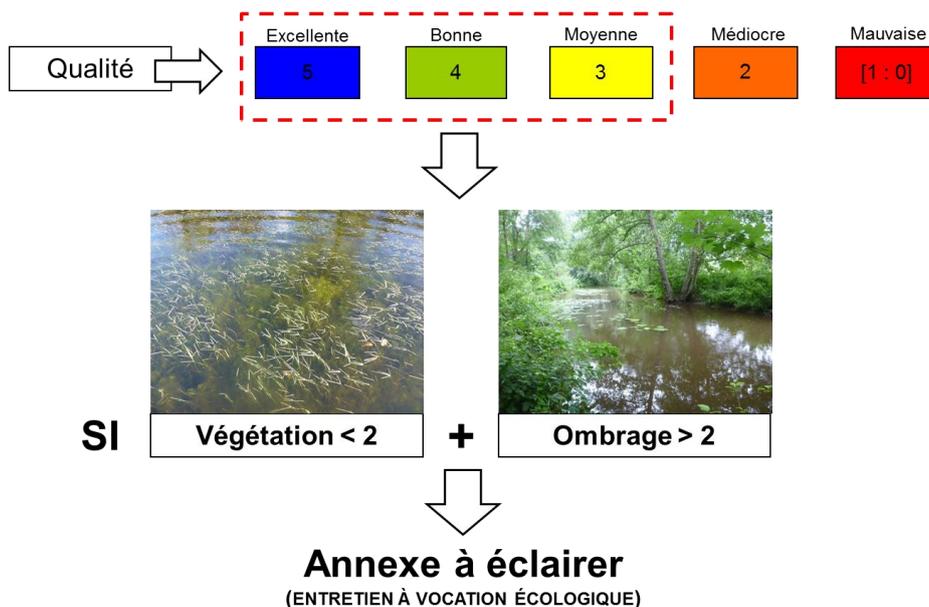
Deux stratégies d'entretien peuvent être préconisées au niveau de la végétation des berges. L'entretien à vocation « halieutique » tient compte de la fonctionnalité de la ripisylve et de sa densité à l'échelle du tronçon de parcours associatif.



L'entretien à vocation « écologique » tient compte de la fonctionnalité des zones dédiées au frai et au recrutement en juvéniles pour l'espèce repère, ainsi que l'ombrage pouvant influencer directement la productivité piscicole à l'échelle de ces d'habitat (LETOURNEUR, 2007).



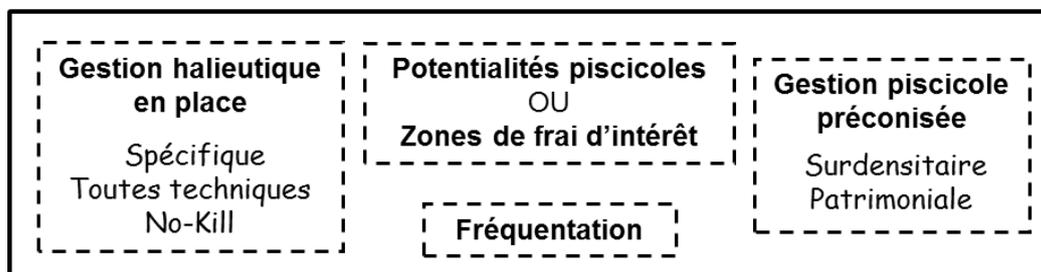
## ANNEXES HYDRAULIQUES



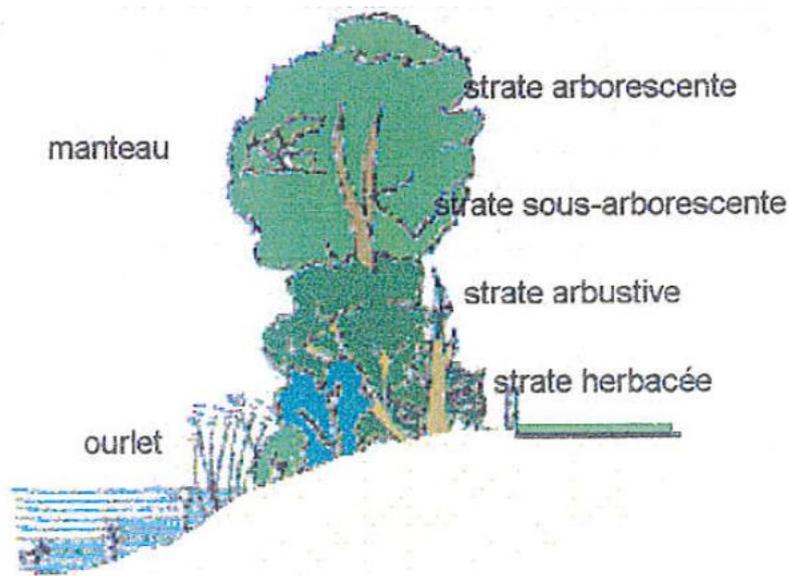
Le type d'entretien préconisé est choisi en fonction des enjeux halieutiques et écologiques des parcours associatifs et des différents paramètres qui en découlent.

### - ENTRETIEN DES PARCOURS -

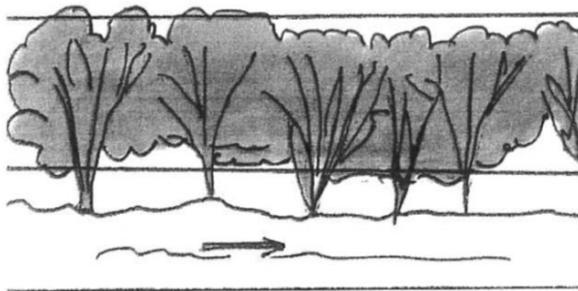
*Paramètres à prendre en compte*



L'intensité et le type d'entretien préconisés sur les tronçons de parcours et les secteurs courants sont liés à l'état sanitaire, la diversité des strates et la densité de la ripisylve. L'entretien pratiqué, quelque soit sa vocation, aura pour but de restaurer la ripisylve. Il favorisera le maintien et la diversité de toutes les strates et classes d'âge présentes et permettra un renouvellement progressif du peuplement, selon un mode de gestion « verticale » correspondant à la pratique sylvicole du taillis fureté. Les coupes à blanc de la ripisylve sont à proscrire.

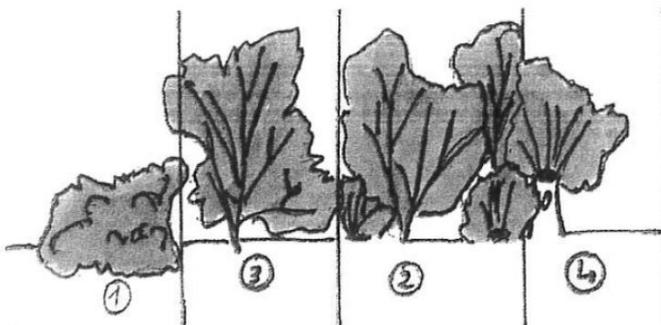


**Situation initiale**



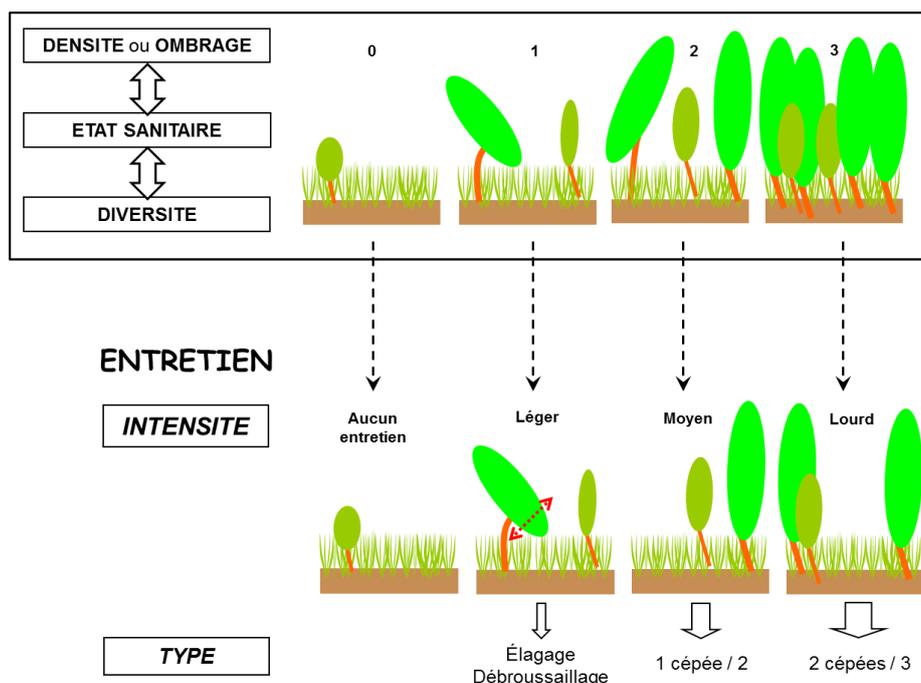
➔ Peuplement mono-spécifique vieillissant

**Situation après intervention**



- ① Recépage total de la cépée
- ② Balivage des tiges d'avenir  
(suppression d'une tige sur quatre de la cépée)
- ③ Conservation de la cépée à l'identique
- ④ Entretien des têtards ou étêtage

Sur les secteurs les plus denses, en mauvais état sanitaire ou peu diversifiés, un entretien moyen à lourd pourra être réalisé sur la strate arborée. Pour les ripisylve constituées essentiellement d'aulnes, ces travaux consisteront à effectuer une sélection des cépées avec abattage des arbres matures, déstabilisés, morts ou dépérissants. D'autres essences (saules, frêne, aubépine, ...) pourront être étêtées pour façonner des arbres têtards, moins susceptibles de se briser et générer des encombres. Les peupliers seront abattus systématiquement lorsque c'est possible, en raison de leur système racinaire superficiel et non-adapté au maintien des berges.



Sur la strate arbustive, un entretien léger, type débroussaillage ou élagage des branches basses, pourra être effectué afin de favoriser la pratique de la pêche. Il sera sélectif et non-systématique car son but est de permettre la pénétration de la lumière et de ne rendre le cours d'eau accessible qu'à des intervalles réguliers. De plus, les branches basses sont souvent des zones de repos intéressantes pour la faune piscicole et jouent un rôle de frein hydraulique lors des crues.

Les encombres présents sur les parcours associatifs seront également traités de façon non-systématique. En effet, l'apport de bois mort est bénéfique pour le fonctionnement des milieux aquatiques. Ils permettent de diversifier les écoulements, créer des zones de refuge ou des postes de tenue pour les poissons, servir de supports pour les invertébrés, ... etc. Certains embâcles peuvent toutefois présenter des risques lorsqu'ils occupent la totalité du lit mineur du cours d'eau (sécurité des ouvrages d'art, inondations, anses d'érosion, banalisation du milieu ...). Ces embâcles problématiques doivent être traités partiellement, afin de restaurer le bon écoulement des eaux.

### Embâcles partiels à conserver



### Embâcles « verrous » à retirer



Une gestion des plantes invasives pourra également être préconisée sur les parcours associatifs. Bien qu'il n'existe que peu de moyens de lutte efficaces, des campagnes d'arrachage précoce ou de fauche pourraient être organisées annuellement en ciblant les principaux foyers recensés. Le but recherché ne sera pas d'éradiquer totalement ces foyers mais de les affaiblir, afin de limiter leur propagation vers l'aval et maintenir une diversité rivulaire suffisante. Ces opérations se dérouleront avant la période de floraison des invasives et les plants récoltés seront stockés sur tôles avant d'être brûlés.

#### IV.4.3 ACCES ET SIGNALÉTIQUE

Les facilités d'accès aux parcours associatifs et leur balisage (continuité, homogénéité) seront appréciées à l'issue du diagnostic. Des améliorations seront éventuellement proposées pour la création ou le remplacement de passages pêcheurs et de panneaux. L'inventaire des panneaux propres à l'AAPPMA sera également utilisé dans le cadre d'un projet d'harmonisation de la signalétique, à l'échelle départementale.

## V. DIAGNOSTIC DES PARCOURS

Les cartes thématiques reprenant les éléments du diagnostic des parcours, ainsi que les préconisations de gestion, sont regroupées dans un atlas annexé au Plan de Gestion Piscicole.

### V.1. ORNE

Les parcours de la May-Enne sur l'Orne représentent un linéaire de 9,5 km de berges. Seul le parcours du domaine privé (2 km) situé à May-sur-Orne (rive droite) et Feuguerolles-Bully (rive gauche) a fait l'objet d'un diagnostic. Le lot du domaine public géré par l'AAPPMA entre Saint-André-sur-Orne et Etavaux est globalement peu accessible et les abords de l'Orne souvent privatisés malgré, l'existence d'une servitude de marchepied.

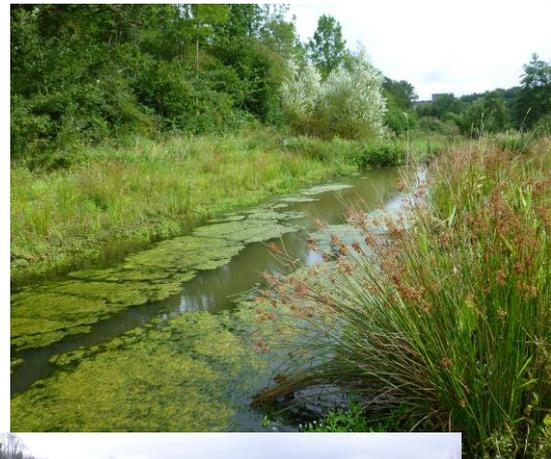
Le parcours de May-Feuguerolles est influencé dans sa totalité par le barrage du Grand Moulin. Il présente par conséquent des écoulements lenticulaires avec des hauteurs d'eau toujours importantes, justifiant son classement en contexte cyprinicole. Les habitats présents dans la retenue sont toutefois assez pauvres et peu diversifiés. Les ceintures végétales et les bois morts immergés constituent l'essentiel des habitats de cache et de croissance en berge.

Au niveau des habitats dédiés à la reproduction, les annexes hydrauliques sont dans l'ensemble assez rares, en raison du faible développement des champs d'expansion de crues et du caractère artificiel des retenues de barrages. Les quelques points bas identifiés dans le lit majeur de l'Orne ne sont pas toujours connectifs ou ne restent pas suffisamment longtemps en eau pour permettre la reproduction du brochet et des cyprinidés. Plusieurs annexes potentiellement favorables ont été identifiées sur le parcours de la Mayenne lors du diagnostic :

Un bras secondaire de l'Orne présent en rive droite, à l'amont du parcours de May-Feuguerolles qui servait auparavant de canal de décharge pour le barrage de Courgain (aujourd'hui ennoyé dans la retenue du Grand Moulin). La végétation aquatique est peu développée au sein de cette annexe et un entretien à vocation « écologique » consistant à éclaircir la ripisylve pourrait être réalisé, afin de limiter l'ombrage et permettre le développement d'une végétation aquatique plus dense.



En rive gauche, à l'amont du pont de la mine, une annexe de 2 500 m<sup>2</sup> en connexion directe avec l'Orne a été aménagée en 2004. Cette frayère, se situe sur deux parcelles appartenant d'un côté à l'AAPPMA « La May-Enne » et de l'autre à « l'UGGC ». Suite au constat de son comblement progressif, des travaux de curage ont été entrepris en 2011 afin de restaurer toute sa fonctionnalité. Dans l'optique d'améliorer son attrait, une extension et un reprofilage des berges en pente douce pourraient être envisagés. Un entretien collaboratif entre les deux AAPPMA « May-Enne » et « UGGC » serait souhaitable pour pérenniser ces travaux. Il consisterait à réaliser annuellement un faucardage manuel des plantes aquatiques envahissantes (élodée du Canada), ainsi qu'une fauche alternée des abords de la frayère pour y maintenir une végétation basse, utilisée comme support de ponte par le brochet. Cette fauche se fera de manière alternée, en laissant une bande de végétation herbacée d'au moins un mètre de large et d'une centaine de mètre de long afin de préserver les habitats du campagnol amphibie présent sur cette partie de l'Orne. Les rejets et arbustes seront également contrôlés aux abords de la frayère, afin d'y maintenir un éclairage optimal.



-  Extension
-  Reprofilage

En ce qui concerne la gestion de la ripisylve, le parcours de May-Feugueurolles est régulièrement entretenu par la May-Enne. Un entretien «léger» à vocation halieutique est réalisé couramment, afin de permettre un accès facile pour la pratique de la pêche à poste type « grande canne » ou « carpe de nuit », nécessitant souvent un transport important de matériel. Pour ce faire, les rives de l'Orne sont régulièrement fauchées ou débroussaillées et la ripisylve éclaircie et élaguée afin de maintenir des places de pêche ouvertes sur la rivière. Il est important de rappeler que l'entretien léger des berges doit se faire de manière alternée, en laissant d'une année sur l'autre, des bandes de végétation herbacée d'au moins un mètre de large et d'une centaine de mètre de long afin de préserver les habitats du campagnol amphibie, présent sur cette partie de l'Orne.



Concernant cet entretien, une attention particulière sera portée sur le peuplement d'aulne, en raison d'un dépérissement important dû à *Phytophthora alni*. La maladie est présente dans le sol sous forme de mycélium et se propage dans l'eau sous forme de spores. Elle infecte les plants d'aulne par pénétration via l'ensemble des racines, soit par voie d'eau soit par le sol. Toutes les classes d'âge sont susceptibles d'être atteintes. L'infection aboutit le plus souvent à la mort de l'arbre dans des délais variables. Les aulnaies les plus infectées se situent souvent sur les secteurs calmes soumis à inondations fréquentes comme à l'amont d'ouvrages. Les principaux symptômes sont :

- jaunissement des feuilles ;
- houppier clairsemé ;
- tâches rouilles à noirâtres à la base du tronc ;
- nécroses sous l'écorce.

Les dépérissements peuvent être extrêmement préjudiciables pour l'écologie des ripisylves, notamment en Basse-Normandie où l'aulne glutineux est une espèce bien représentée dans de nombreux cours d'eau avec un peuplement souvent monospécifique. Sa disparition entraînerait des désordres du point de vue hydraulique, biologique ou encore de la qualité de l'eau. En effet, l'aulne joue un rôle primordial à plusieurs niveaux :

- résistances aux longues périodes de crues, stabilisation des berges et limitation de l'érosion ;
- auto-épuration des eaux par fixation des éléments polluants ;
- limitation du réchauffement des eaux par l'ombrage ;
- diversité des habitats aquatiques (supports ligneux, caches pour les poissons, ...)

Sur les secteurs touchés par ces dépérissements, un recépage total et le plus bas possible des sujets atteints pourra être réalisé en veillant à l'éclaircissement des souches pour favoriser la reprise et la vigueur des rejets. Les sujets morts présentant un risque de chute dans le cours d'eau devront être enlevés. Les déchets d'abattage seront brûlés sur place et le matériel, nettoyé et désinfecté en fin de chantier afin d'éviter la propagation de la maladie. Le dépérissement des aulnes est également susceptible de provoquer la formation d'embâcles lorsque ces derniers tombent dans le lit de l'Orne. L'intervention d'engins pour les retirer sera supervisée par le technicien rivière en charge de l'Orne.



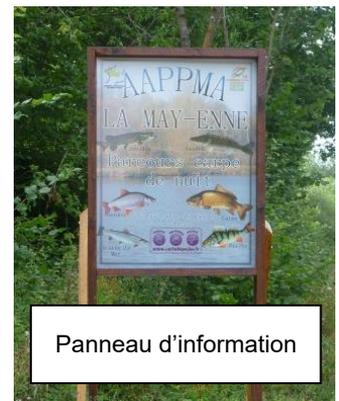
Le retrait des embâcles ou des bois morts ne doit toutefois pas être systématique, ces derniers pouvant jouer un rôle d'abris pour les poissons. A cet effet, la rive droite du parcours de May-Feuguerolles, notamment au niveau de la frayère aménagée, sera entretenue de manière « raisonnée » en maintenant des zones plus encombrées, idéales pour la tenue des poissons fourrages et des carnassiers.

Par ailleurs, des plantes invasives sont présentes sur le parcours de May-Feuguerolles et plus particulièrement en rive droite au niveau des anciennes carrières. Le travail de l'AAPPMA consistera à utiliser une technique de régulation visant à affaiblir ces principaux foyers et limiter leur propagation vers l'aval. Il s'agira de pratiquer un arrachage manuel, chaque année avant la période de floraison. Les tiges récoltées seront stockées sur place et séchées. La gestion des plantes invasives étant particulièrement délicate en raison de leur fort pouvoir de dispersion, ce travail nécessitera les conseils et l'encadrement de la chargée de mission « espèces invasives » du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels du Calvados (CFEN).



Du point de vue de l'halieutisme, le parcours de May-Feugueurolles est largement signalisé et facile d'accès. En effet, des chemins carrossables et/ou pédestre longent l'Orne en rive droite comme en rive gauche et leurs abords sont largement entretenus. La voie verte de la Suisse-Normande, borde également le parcours de la Mayenne en rive gauche, au niveau de l'observatoire piscicole (passe à poissons) et de la frayère aménagée. Elle constitue un atout indéniable pour la fréquentation et la mise en valeur du parcours associatif. C'est dans ce contexte qu'un projet de labellisation « parcours passion », en partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche (FNPF) et la FCPPMA, a été sollicité par l'AAPPMA.

Le parcours labellisé « Géomine » s'étendra sur un linéaire de 2 Km de berges, en rive droite et en rive gauche de l'Orne. Des panneaux d'information permettront d'y valoriser la pêche au coup à la grande canne, la pêche des carnassiers aux leurres et la pêche à la carpe de nuit qui sont les techniques reines sur ce parcours. Des accès spécifiques pourront également être aménagés avec la mise en place d'un ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite et d'une descente à bateaux. Bien que l'AAPPMA soit propriétaire des terrains en rive gauche de l'Orne, la réalisation de ce projet reste conditionné par l'obtention du droit de pêche écrit pour l'ensemble des parcelles en rive droite, du pont de la mine à l'ancien barrage de Courgain, au niveau de la confluence avec la Laize.



## V.2. GUIGNE

Les parcours de la May-Enne sur la Guigne, représentent un linéaire de 12 km de berges discontinu. En effet, suite au PPRE de 2009-2010, le droit de pêche n'a pu être récupéré sur l'ensemble du linéaire, certains riverains n'ayant pas souhaité conventionner pour la réalisation des travaux. De ce fait, plusieurs secteurs ont été mis en « réserve » mais ne figurent pas officiellement dans l'arrêté « Pêche Fluviale » du Calvados.

Les parcours présentant le plus fort potentiel piscicole, du point de vue de la qualité physique et des habitats, se situent sur la partie basse de la Guigne entre Esquay-Notre-Dame, Avenay et Bully. En effet, la qualité physique du cours d'eau se dégrade progressivement en remontant vers Evrecy, en tête de bassin où de nombreuses altérations du milieu se conjuguent : présence d'ouvrages transversaux faisant obstacle à la continuité écologique, lit déplacé et recalibré participant à la banalisation des habitats, érosion régressive et ruissellement agricole, piétinement, rejets diffus ...

Contrairement aux parcours de la Laize, l'AAPPMA « la May-Enne » souhaite valoriser l'aspect patrimonial de la Guigne, où les parcours parfois encombrés ou peu accessibles sont surtout destinés au pêcheur spécialiste. L'entretien pratiqué par l'AAPPMA aura donc surtout une fonction écologique. Il consistera notamment à éclaircir le plus possible les zones de radiers nécessaires à la reproduction et au recrutement en juvéniles de salmonidés. En outre, un entretien de la ripisylve serait à réaliser sur les secteurs d'Avenay, Vieux et Bully, dans la continuité des travaux de restauration végétale réalisés lors du PPRE. A cette occasion, une importante sélection des cépées d'aulne avait été réalisée dans le but de diversifier les classes d'âge. Néanmoins, faute d'un suivi régulier, la plupart des souches et cépées ont eu tendance à rejeter, créant par endroits une ripisylve buissonnante, formant de véritables tunnels de végétation. L'entretien consistera donc à effectuer un balivage en sélectionnant les tiges d'avenir (tiges dressées) à raison d'1/3 ou 1/4 et en supprimant l'ensemble des tiges basses qui penchent vers le lit du cours d'eau.



En complément des travaux d'entretien préconisés sur la végétation, une reprise des aménagements type clôtures et abreuvoirs serait à envisager. En effet, suite au PPRE de 2009-2010, certains aménagements ont eu tendance à se dégrader et ne jouent actuellement plus aucun rôle de protection contre le piétinement par le bétail.



Enfin, une réflexion serait à mener sur les possibilités de restauration de la continuité écologique. Plusieurs ouvrages ont été recensés sur les parcours de la Guigne et certains sont totalement infranchissables pour la Truite fario et l'Anguille. Bien qu'ils puissent conserver une vocation « patrimoniale », ils ne sont pas équipés de passes à poissons alors que la réglementation l'impose, la Guigne étant classée en liste 1 et 2, au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement (CE).



Par ailleurs, d'autres « petits ouvrages » (buses, anciens seuils) sont encore présents malgré l'absence d'usage et/ou leur état de ruine avancé. Bien que ces derniers puissent être partiellement franchissables, ils impactent toujours la continuité écologique du cours d'eau, notamment vis-à-vis du bon écoulement des eaux et du transport suffisant des sédiments.



Plusieurs embâcles ont été relevés sur les parcours de la Guigne. Dans la plupart des cas, ils représentent de petits volumes et ne posent pas de problème particulier sur les écoulements. Au contraire, ils permettent de diversifier les faciès et peuvent servir de support ou de cache pour les organismes aquatiques. *A contrario*, des embâcles présentant une forte accumulation de bois ont un impact non-négligeable sur les écoulements, voire la continuité écologique du cours d'eau. Ce type d'embâcle a été observé uniquement sur la partie amont de la Guigne, au niveau de parcelles relativement isolées et dans un contexte où le cours d'eau est déjà fortement perturbé et peu fréquenté par les pêcheurs. Le traitement de ces embâcles n'est donc pas prioritaire pour l'AAPPMA.



Du point de vue de l'accessibilité des parcours, peu d'aménagements sont à réaliser. La partie aval de la Guigne entre Bully et le Val Joli est longée en rive gauche par le Chemin Haussé, permettant un accès facile. Les autres secteurs (Vieux, Avenay, Esquay-Notre-Dame) restent assez accessibles car la Guigne y est souvent bordée par des grandes parcelles, permettant de pratiquer sur un linéaire conséquent. Quelques améliorations pourraient toutefois être apportées comme la réfection de certains passages et l'implantation de marches-pieds au niveau des clôtures. Ces aménagements ne sont toutefois pas prioritaires étant donné la gestion piscicole mise en place sur la Guigne. Concernant la signalétique, un point serait à effectuer sur les panneaux de « réserve » qui commencent à accuser le temps et ne sont plus toujours visibles ou lisibles.

### V.3. LAIZE

Les parcours de la May-Enne sur la Laize représentent un linéaire de 5,5 km de berges répartis sur quatre secteurs distincts. Sur les trois premiers, l'AAPPMA pratique une gestion de type « surdensitaire ». Environ une tonne de Truites y est déversée chaque année. Ces déversements doivent s'orienter progressivement sur la Truite arc-en-ciel pour les raisons suivantes :

- Poisson toujours actif et mordeur, facile à capturer ;
- Poisson apprécié des pêcheurs pour sa combativité ;
- Coût d'achat moins élevé que la Truite fario ;
- Peu de risques de confusion avec les poissons sauvages sur les parcours dédiés à la pêche récréative ;
- Faible risque de concurrence spatiale (niches écologiques) et alimentaire ;
- Aucun risque d'altération des caractéristiques génétiques des populations de Truites autochtones ;
- Ne biaise pas l'évaluation des actions menées par l'AAPPMA dans le cadre de son PGP.

#### V.3.1 LE VAL DE MAY

Il s'agit du parcours situé le plus en aval, dans un contexte dégradé. Les écoulements sont essentiellement lenticules en lien avec la faible pente du secteur, l'influence directe du niveau de l'Orne et la présence d'un ouvrage (Moulin à Voidre) au niveau duquel la Laize se divise en plusieurs bras. Le bras droit, sur lequel se concentre l'essentiel du débit, joue le rôle de voie migratoire. Quelques faciès courants y sont présents, notamment en amont de la passerelle pêcheurs, mais ces derniers sont peu propices à la dépose d'oeufs car ils présentent une granulométrie trop grossière. Il s'agit néanmoins des premiers radiers accessibles sur la Laize depuis sa confluence avec l'Orne.

Bien que les possibilités de stationnement soient limitées, le parcours est facile d'accès et balisé. Le contexte dégradé se prête à une gestion piscicole de type « surdensitaire » en évitant toutefois de déverser les truites sur les zones de radiers.



### V.3.2 LAIZE LA VILLE

Ce parcours se situe dans un contexte perturbé. La moitié aval est sous l'influence d'un ouvrage (Moulin Laleu). Bien qu'équipé d'une passe à poissons, ce dernier créé un remous d'un peu plus de 300 m avec des habitats banalisés. La Laize se divise également en deux bras au niveau d'un ancien ouvrage de répartition aujourd'hui ruiné. Le bras de dérivation (bras droit) est mis en « réserve » par l'AAPPMA. Il ne pose *a priori* pas de problème de débit biologique vis-à-vis du bras naturel (bras gauche).

*A contrario*, sur la moitié amont du parcours, les écoulements courants prédominent avec un éclaircissement et une granulométrie favorable à la dépose d'œufs et au recrutement des juvéniles. Des frayères de salmonidés migrateurs y sont d'ailleurs régulièrement observées. Les déversements doivent être absolument proscrits sur ce tronçon et reportés sur la partie aval du parcours, dans la zone d'influence du Moulin Laleu où un entretien à vocation halieutique sera réalisé afin de faciliter l'accès pour la pêche récréative. Un accord doit également être trouvé avec l'AAPPMA voisine « UGGC » qui gère la rive gauche, afin d'appliquer une gestion piscicole cohérente sur l'ensemble du parcours.



### V.3.3 FRESNEY LE PUCEUX

le parcours se situe dans un contexte perturbé lié à la présence d'un ouvrage (Moulin de St-Germain). Il comporte une brèche permettant la migration des poissons mais pose néanmoins un problème de débit biologique dans sa répartition au niveau du bras « naturel » (bras gauche) jusqu'à sa confluence avec le premier bras de décharge où une passerelle a été installée pour les pêcheurs. Sur ce tronçon, quelques radiers sont présents mais leur granulométrie grossière, le manque de débit, le faible éclaircissement (ripisylve dense) et la présence d'embâcles, sont préjudiciables à leur fonctionnalité.

La partie aval du parcours est longée par un chemin piéton sur lequel les berges de la Laize ont été artificialisées (muret en pierre). Les écoulements y sont relativement homogènes et la ripisylve clairsemée. La granulométrie des fonds, composée essentiellement de blocs, permet de fournir aux poissons des habitats de cache mais est inadaptée à la dépose d'œufs.

Bien que les possibilités de stationnement soient limitées, le parcours est facile d'accès et balisé. Le contexte perturbé se prête à une gestion piscicole de type « surdensitaire », en évitant toutefois de déverser les Truites sur les zones courantes présentes en amont.



#### V.3.4 LA PLANCHE A LA HOUSSE

Il s'agit du parcours situé le plus en amont. Contrairement aux autres parcours, il n'est influencé par aucun ouvrage et présente le plus fort potentiel piscicole, à la fois en terme d'habitats de croissance et de reproduction. Certains radiers méritent toutefois d'être éclairés et une diversification des habitats (pose de blocs dans le lit du cours d'eau et fixation de souches en berge) est envisageable sur plusieurs parties du parcours, où les écoulements sont plus homogènes.

Par ailleurs, un foyer limité à quelques pieds de Balsamine de l'Himalaya a été répertorié sur ce parcours lors du diagnostic. Un arrachage préventif et une surveillance en cas de repousse sont à effectuer afin d'éviter une propagation vers l'aval. Aucun autre foyer de plantes invasives n'a été recensé lors du diagnostic des parcours sur la Laize. La gestion des plantes invasives étant particulièrement délicate en raison de leur fort pouvoir de dispersion, ce travail nécessitera les conseils et l'encadrement de la chargée de mission « espèces invasives » du CFEN.

Le parcours est facile d'accès avec des possibilités de stationnement. Il existe néanmoins un conflit avec un propriétaire riverain à propos des jours autorisés à la pêche suivant les lâchers. Afin de résoudre ce problème et compte tenu des potentialités piscicoles du parcours (situation « conforme »), une gestion de type « patrimoniale » est préconisée sur ce parcours.

La pression de pêche actuelle sur la Laize aval est importante et difficilement compatible avec le maintien d'une population équilibrée de Truites fario. La May-Enne ayant récupéré un nouveau parcours en amont de la Planche-à-la-Housse (hameau de Jacob Mesnil), son ouverture à la pêche devra passer par des orientations de gestion spécifiques, visant à protéger la population de Truites fario. Cela passe par la pratique du « No-Kill » avec une graciation systématique des poissons capturés. Une demande sera effectuée auprès du service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados afin d'obtenir un classement spécifique « No-Kill » par arrêté préfectoral pour l'ensemble de ces parcours.



## VI. SYNTHESE

GESTION		ORNE 2ème catégorie		
ECOLOGIQUE	<b>Enjeu</b>	<i>Améliorer la productivité piscicole</i>		<i>Maintenir la biodiversité rivulaire</i>
	<b>Action</b>	Restauration d'une frayère aménagée	Entretien d'une frayère aménagée et d'une annexe hydraulique	Lutte contre la propagation de la Balsamine de l'Himalaya
	<b>Quantitatif</b>	2 500 m²	<u>frayère aménagée</u> : faucardage sur 500 m² et fauche alternée sur 2 000 m² <u>annexe hydraulique (ancien barrage de Courgain)</u> : ripisylve à éclaircir sur 130 m (entretien moyen)	Arrachage manuel des plants au niveau des principaux foyer situés en rive droite de l'Orne à effectuer annuellement
	<b>Coût estimatif (€ HT)</b>	6 000 €	750 €	?
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	FCPPMA	FCPPMA	Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
	<b>Maîtrise d'œuvre</b>	FCPPMA	<u>frayère aménagée</u> : UGGC / Mayenne <u>annexe hydraulique (ancien barrage de Courgain)</u> : Mayenne	Mayenne
	<b>Partenaire(s) financier(s)</b>	AESN - FNPF	FCPPMA	FCPPMA - CEN
HALIEUTIQUE	<b>Enjeu</b>	<i>Développer et promouvoir le loisir pêche sur l'Orne en 2ème catégorie</i>		
	<b>Action</b>	Labellisation d'un parcours "passion"	Sensibilisation, initiation du jeune public : mise en place d'un Atelier Pêche Nature (APN)	
	<b>Aménagements envisagés et / ou activité concernée</b>	<u>Accès pêcheurs</u> : Aménagement d'une descente à bateau et d'un ponton handicapés <u>Signalétique</u> : Renouvellement de la signalétique par des panneaux conformes au label FNPF. Implantation de deux panneaux d'information et d'une signalétique routière	<u>activités théoriques</u> (2 jours avec mise à disposition du local de l'AAPPMA) : cours sur les techniques de pêche, le montage de lignes, le fonctionnement des milieux aquatiques <u>activités pratiques</u> (2 jours en extérieur) : visite de la passe à poisson et de la frayère aménagée, récolte et détermination d'invertébrés, pêche au coup, pêche aux leurres en float-tube, etc	
	<b>Coût estimatif (€ HT)</b>	<u>Descente bateaux</u> : ? <u>Ponton handicapés</u> : 6 000 € <u>Signalétique</u> : 2 000 €	1 000 € / an	
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	FCPPMA	Mayenne	
	<b>Maîtrise d'œuvre</b>	FCPPMA - Mayenne	FCPPMA (Agents de développement)	
<b>Partenaire(s) financier(s)</b>	FNPF - EDF - FCPMA	Communes, écoles sur le territoire de l'AAPPMA		
PISCICOLE	<b>Enjeu</b>	<i>Soutenir les effectifs de poisson blanc</i>		
	<b>Espèces</b>	Repeuplement en Gardon, Brème, Carpe		
	<b>Préconisations</b>	Proscrire le repeuplement en carnassiers (Brochet, Sandre) car souvent coûteux et non justifié suite à l'aménagement de plusieurs frayères sur l'Orne aval.		

GESTION		GUIGNE 1ère catégorie											
ECOLOGIQUE	Enjeu	Améliorer la productivité piscicole	Restaurer la ripisyle	Assurer le bon écoulement des eaux	Rétablir la continuité écologique								
	Action	Eclairer les zones courantes (radiers)	Sélection des cépées et balivages des rejets d'aulne	Gestion des embâcles	Effacement de petits ouvrages								
	Quantitatif	<u>Entretien moyen</u> : 300 m de radiers <u>Entretien lourd</u> : 200 m de radiers	<u>Entretien léger</u> : 700 <u>Entretien moyen</u> : 1300 m <u>Entretien lourd</u> : 200 m	< 1m <sup>2</sup> : 10 1 à 3 m <sup>2</sup> : 3	Remplacement d'une buse par une passerelle engins. Effacement de deux seuils								
	Coût estimatif (€ HT)	3 400 €	12 200 €	800 €	8 000 €								
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA			FCPPMA								
	Maîtrise d'œuvre	FCPPMA - Mayenne			FCPPMA								
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA			AESN								
HALIEUTIQUE	Enjeu	Assurer le cheminement et l'accès aux parcours dans le cadre d'une pêche "nature"											
	Action	Création de passages pêcheurs, mise à jour de la signalétique											
	Aménagements envisagés	<table border="1"> <tr> <td>Barrières en "H"</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Chicanes</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Marche-pieds</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Passerelles rustiques</td> <td>3</td> </tr> </table>				Barrières en "H"	13	Chicanes	7	Marche-pieds	10	Passerelles rustiques	3
	Barrières en "H"	13											
	Chicanes	7											
	Marche-pieds	10											
	Passerelles rustiques	3											
Coût estimatif (€ HT)	1 770 €												
Maîtrise d'ouvrage	Mayenne												
Maîtrise d'œuvre	Mayenne												
Partenaire(s) financier(s)	FNPF - FCPPMA												
PISCICOLE	Enjeu	Satisfaire la demande de pêche "nature"											
	Action	Gestion patrimoniale											
	Espèces	Truite fario											
	Préconisations	Favoriser les actions sur le milieu, sans rempoissonnements											

GESTION		LAIZE 1ère catégorie	
ECOLOGIQUE	Enjeu	Améliorer la productivité piscicole	
	Action	Eclairer les zones courantes (radiers)	Aménagements piscicoles
	Quantitatif	<u>Entretien moyen</u> : 260 m de radiers <u>Entretien lourd</u> : 45 m de radiers	Pose de blocs et ancrage d'éléments ligneux (souches, rondins de bois) sur un linéaire d'environ 200 m
	Coût estimatif (€ HT)	2 000 €	3 000 €
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA	FCPPMA
	Maîtrise d'œuvre	FCPPMA - Mayenne	FCPPMA - Mayenne
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA	FCPPMA - FNPF
HALIEUTIQUE	Enjeu	Faciliter le cheminement et l'accès aux rives dans le cadre d'une pêche "récréative"	
	Action	Entretien halieutique, création et réfection de passages pêcheurs, renouvellement de la signalétique	
	Aménagements envisagés et / ou linéaire concerné	<u>Entretien halieutique</u> : Moyen sur 550 m, Léger sur 200 m <u>Passages pêcheurs</u> : 1 passerelle rustique, 4 barrières en "H" et 1 marche-pied	
	Coût estimatif (€ HT)	Entretien halieutique : 4 000 € Passages pêcheurs : 400 €	
	Maîtrise d'ouvrage	FCPPMA	
	Maîtrise d'œuvre	Mayenne	
	Partenaire(s) financier(s)	FCPPMA	
PISCICOLE	Enjeu 1	Préserver les zones de frayères à grands salmonidés migrateurs (Saumon, Truite de mer)	
	Espèce	Truite arc-en-ciel	
	Préconisations	Déversements délicats sur certaines portions de parcours, notamment au niveau de Laize-la-Ville, en raison de la présence avérée de frayères de grands salmonidés migrateurs. Les points de déversements doivent être ciblés sur les zones de retenues de barrages et sur les tronçons dégradés. La présence d'un gestionnaire unique sur le parcours de Laize-la-Ville permettrait de solutionner en partie ce problème.	
	Enjeu 2	Protéger la ressource salmonicole d'une pression de pêche excessive	
	Espèce	Truite fario	
	Préconisations	Classement des parcours de la Planche-à-la-Housse et de Jacob Mesnil en No-Kill par arrêté préfectoral	

## VII. PRIORISATION ET PROGRAMME D' ACTIONS

Les mesures de gestion préconisées, synthétisées sous forme d'action, font l'objet d'une priorisation par parcours (Action Préconisée ou « AP ») pour chaque thématique liée à la gestion piscicole, à l'entretien et à l'halieutisme :

- AP1 : priorité FORTE ou action NECESSAIRE ;
- AP2 : priorité MOYENNE ou action SOUS CONDITIONS ;
- AP3 : priorité FAIBLE ou action à DIFFERER.

Parcours	GESTION PISCICOLE		ENTRETIEN DES PARCOURS				HALIEUTISME			RCE	
	Modification des pratiques de repeuplement	Aménagements piscicoles	Entretien halieutique	Entretien écologique	Encombres	Plantes invasives	Passages pêcheurs	Classement No-Kill	Signalétique		
LAIZE	Val de May	Non concerné	Non concerné	AP2	AP2	AP2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné
	Laize-la-Ville	AP1	Non concerné	AP1	AP1	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné
	Fresney-le-Puceux	Non concerné	Non concerné	AP2	AP2	AP2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné
	Planche à la Housse	AP1	AP2	AP2	AP1	Non concerné	AP2	AP2	AP1	AP1	Non concerné
	Jacob mesnil	Non concerné	AP2	AP1	AP1	Non concerné	Non concerné	AP1	AP1	AP1	Non concerné
GUIGNE	Bully	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné
	Vieux	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné
	Avenay	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné
	Esquay-Notre-Dame	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP2	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné	AP2	AP2
	Evrecy	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP2	AP2	Non concerné	AP2	Non concerné	AP2	AP2
ORNE	May-Feuguerolles	Non concerné	Non concerné	Non concerné	AP1	Non concerné	AP1	AP1	Non concerné	AP1	Non concerné

Suivant cette priorisation, un échéancier des actions à réaliser ou « programme d'actions » est défini sur une période de 5 ans renouvelable à partir de l'année « N » d'engagement de l'AAPPMA.

Parcours	PROGRAMME D' ACTIONS					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
GUIGNE	Bully	Eclairage radiers	Restauration ripisylve	Restauration ripisylve		
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
					Accès	
			Signalétique Dép. 14			
	Vieux	Eclairage radiers	Restauration ripisylve	Restauration ripisylve		
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
					Accès	
			Signalétique Dép. 14			
	Avenay	Eclairage radiers	Restauration ripisylve	Restauration ripisylve		
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
					Accès	
			Signalétique Dép. 14			
	Esquay-Notre-Dame		Eclairage radiers			
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
					Travaux RCE	
						Accès
	Evrecy		Signalétique Dép. 14			
			Eclairage radiers			
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
					Travaux RCE	
				Accès		

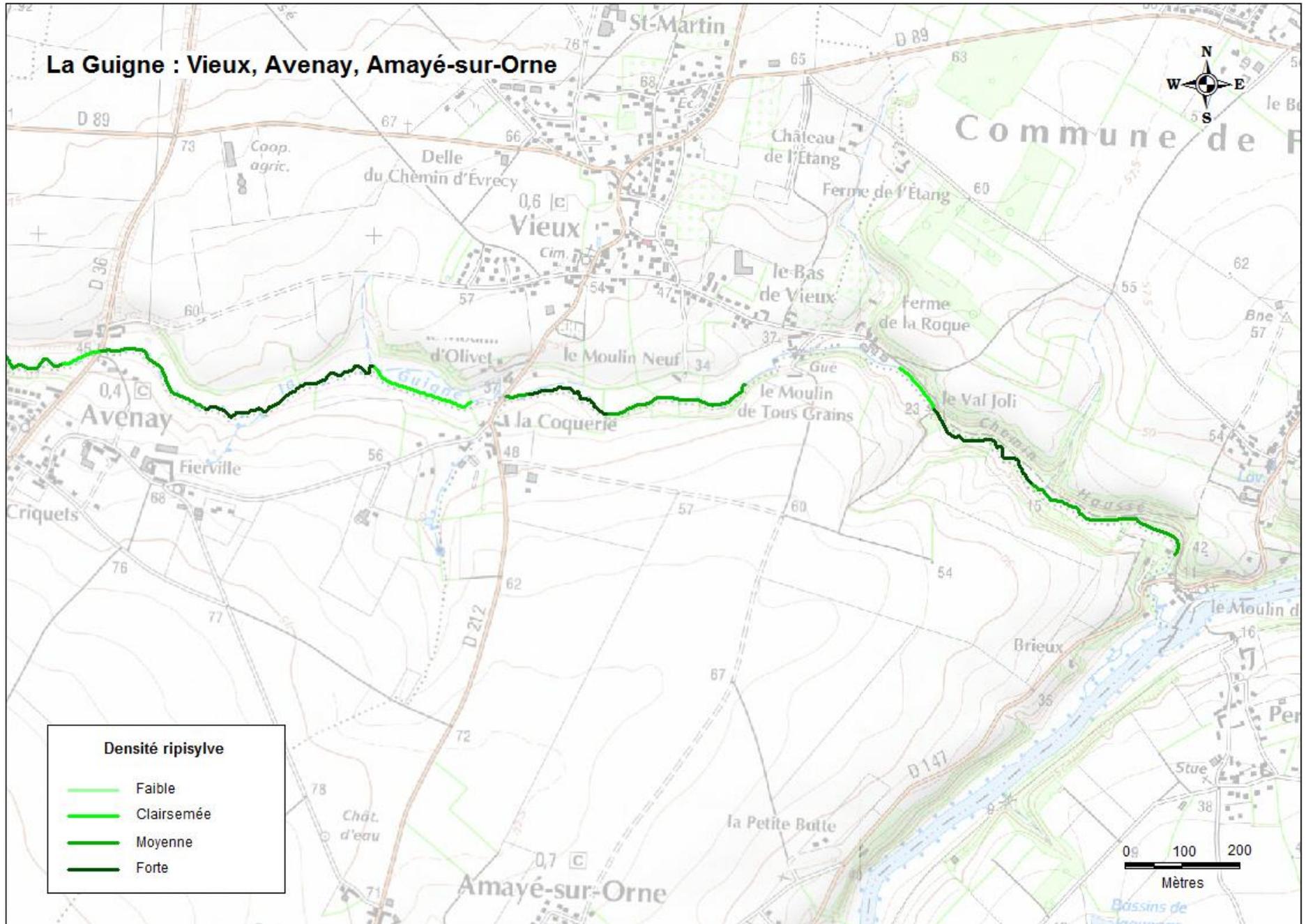
		PROGRAMME D'ACTIONS				
Parcours		N	N+1	N+2	N+3	N+4
LAZE	Val de May		Entretien halieutique			
			Eclairage radiers			
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
		Signalétique Dép. 14				
	Laize-la-Ville	Modif. Repeuplements	Modif. Repeuplements			
		Entretien halieutique				
		Eclairage radiers				
		Signalétique Dép. 14				
	Fresney-le-Puceux		Entretien halieutique			
			Eclairage radiers			
			gestion embâcles	Veille	Veille	Veille
		Signalétique Dép. 14				
	Planche à la Housse	Modif. Repeuplements				
		Eclairage radiers				
			Lutte invasives			
			Aménagements pisci.			
			Entretien halieutique			
			Accès			
		Classement No-Kill				
		Signalétique Dép. 14				
Jacob mesnil	Eclairage radiers					
		Aménagements pisci.				
	Entretien halieutique					
	Accès					
	Classement No-Kill					
	Signalétique Dép. 14					

		PROGRAMME D'ACTIONS				
Parcours		N	N+1	N+2	N+3	N+4
ORNE	May-Feuguerolles	Restauration frayère	Entretien frayère	Entretien frayère	Entretien frayère	Entretien frayère
		Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives	Lutte invasives
		Accès labellisation				
		Signalétique labellisation				

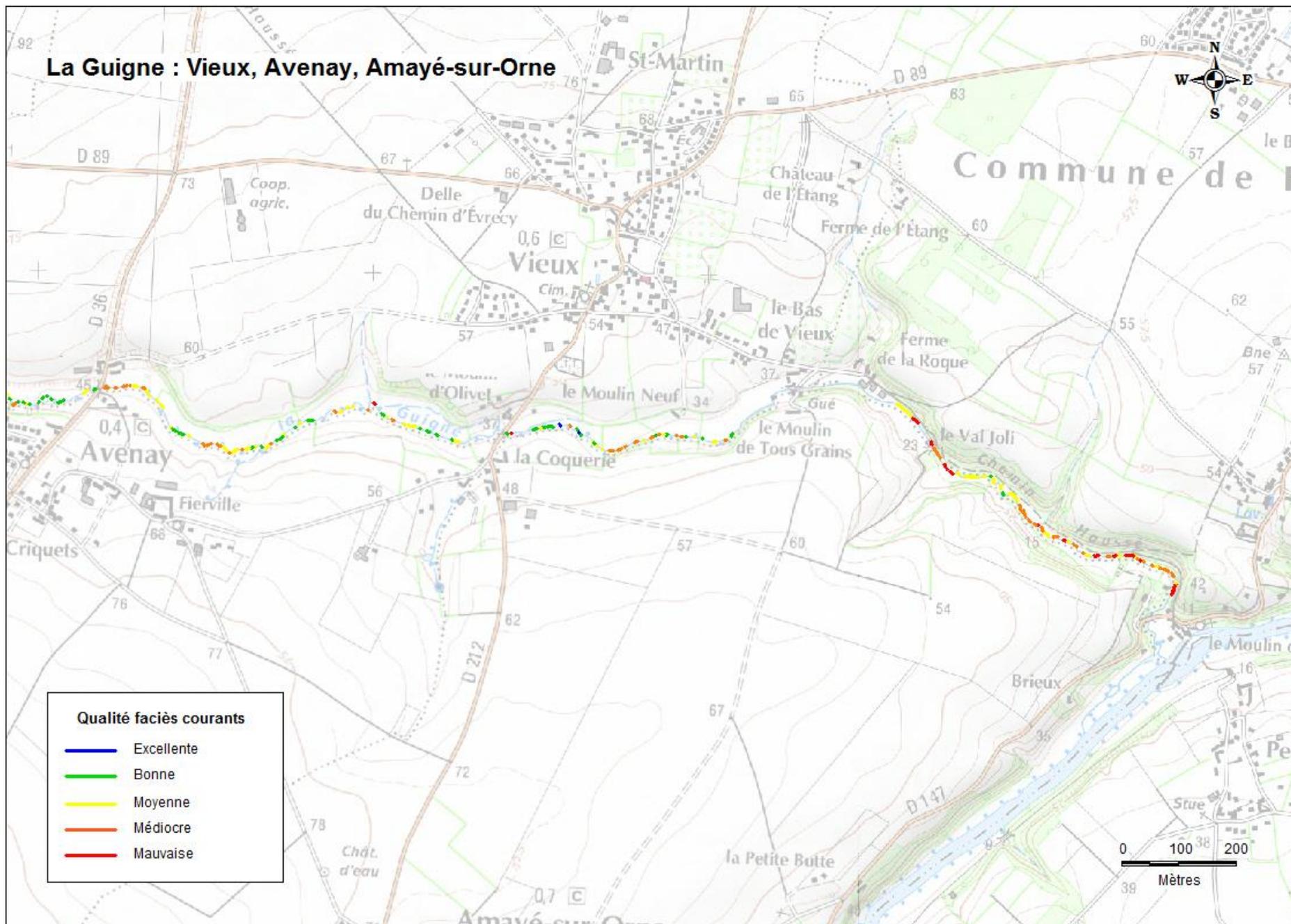




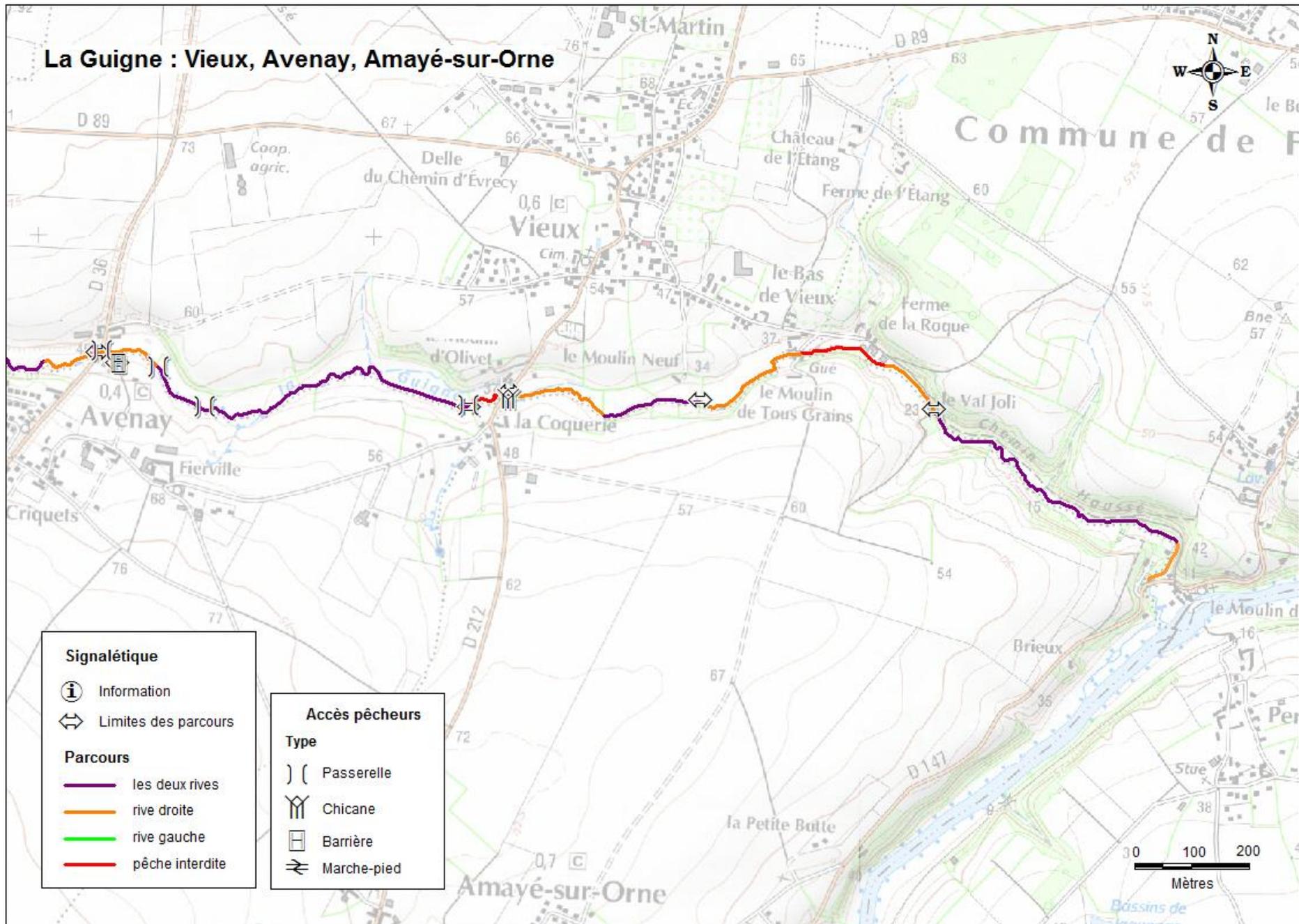
# La Guigne : Vieux, Avenay, Amayé-sur-Orne



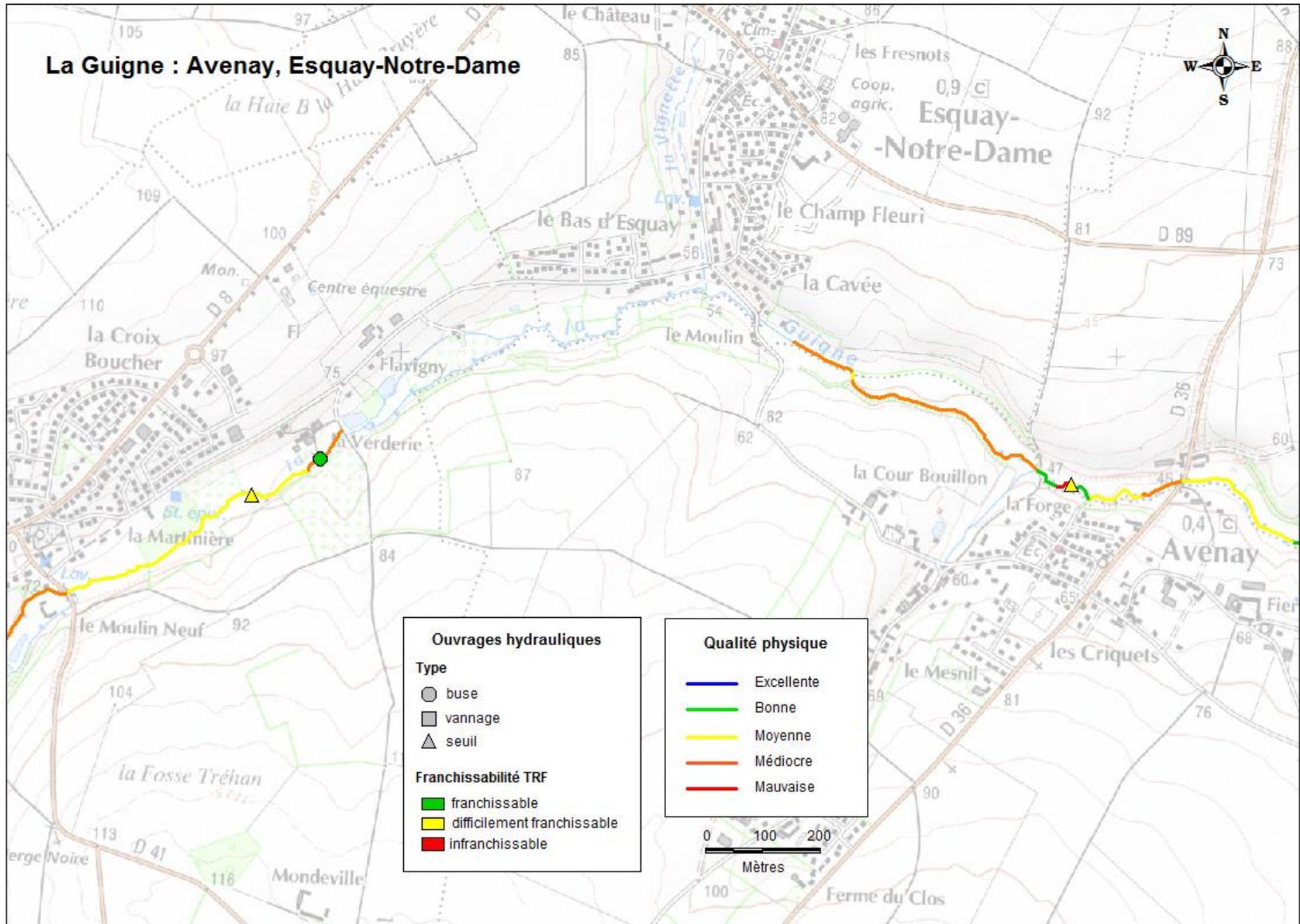
# La Guigne : Vieux, Avenay, Amayé-sur-Orne



# La Guigne : Vieux, Avenay, Amayé-sur-Orne



# La Guigne : Avenay, Esquay-Notre-Dame



**Ouvrages hydrauliques**

**Type**

- buse
- vannage
- △ seuil

**Franchissabilité TRF**

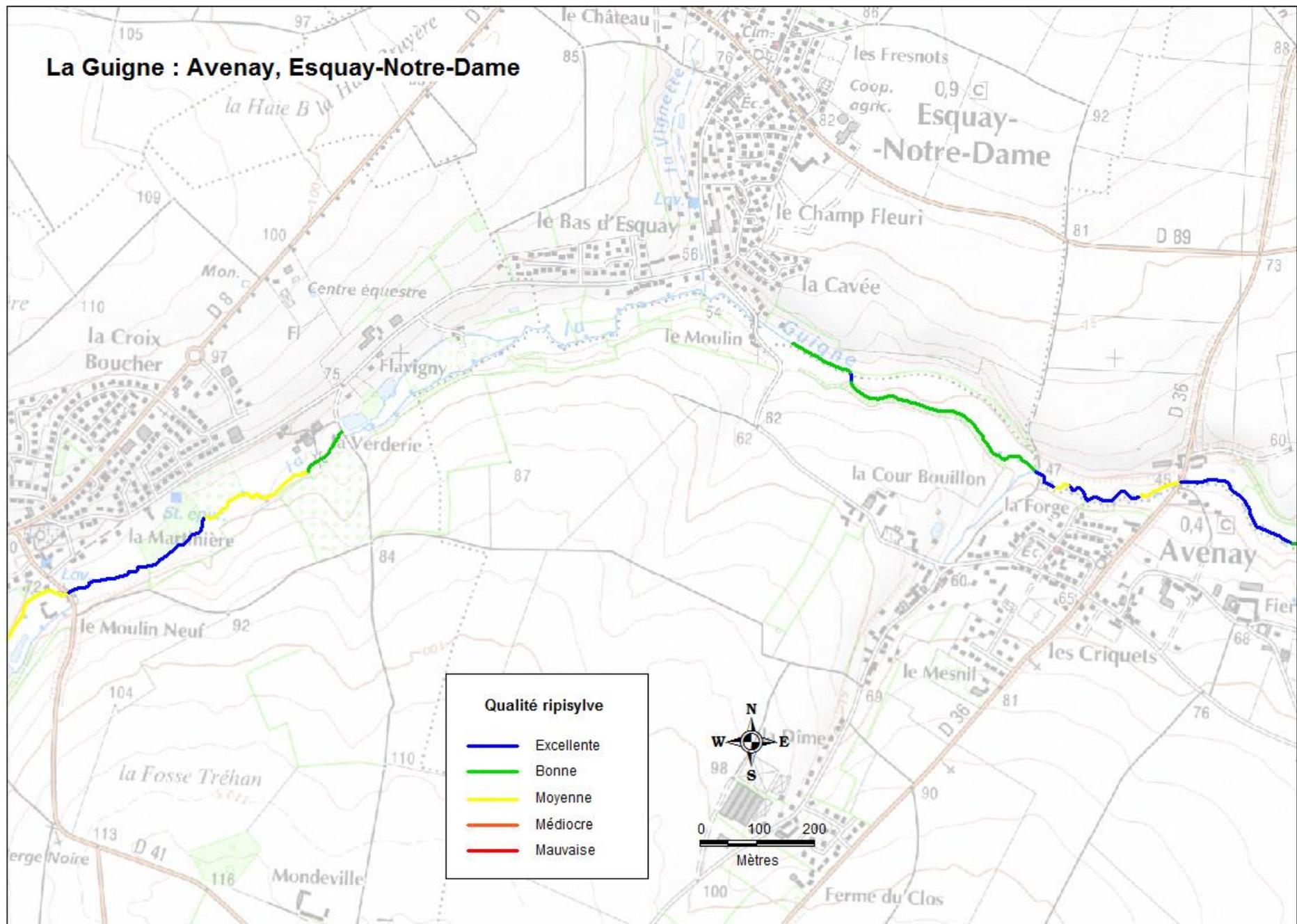
- franchissable
- difficilement franchissable
- infranchissable

**Qualité physique**

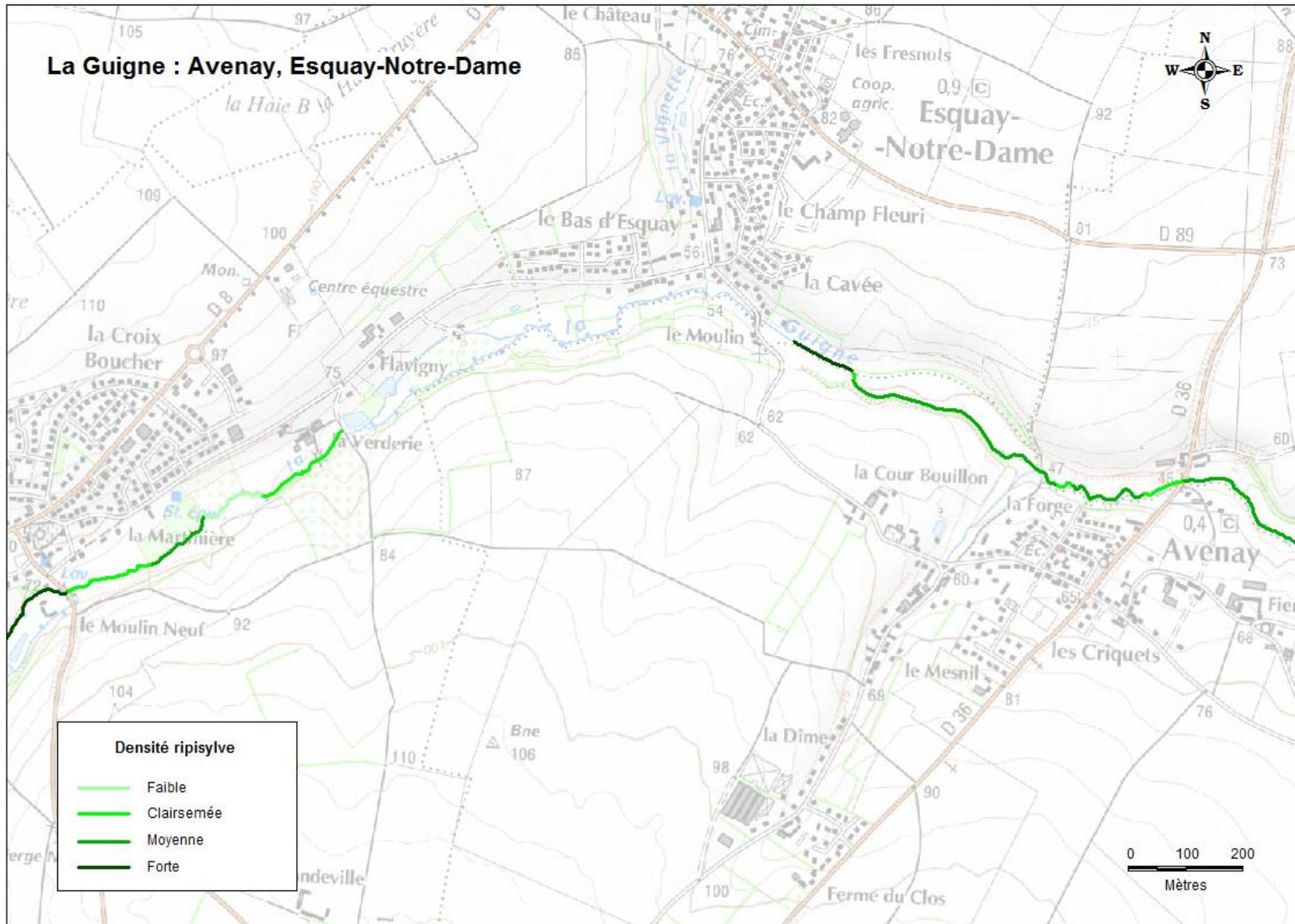
- Excellente
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise



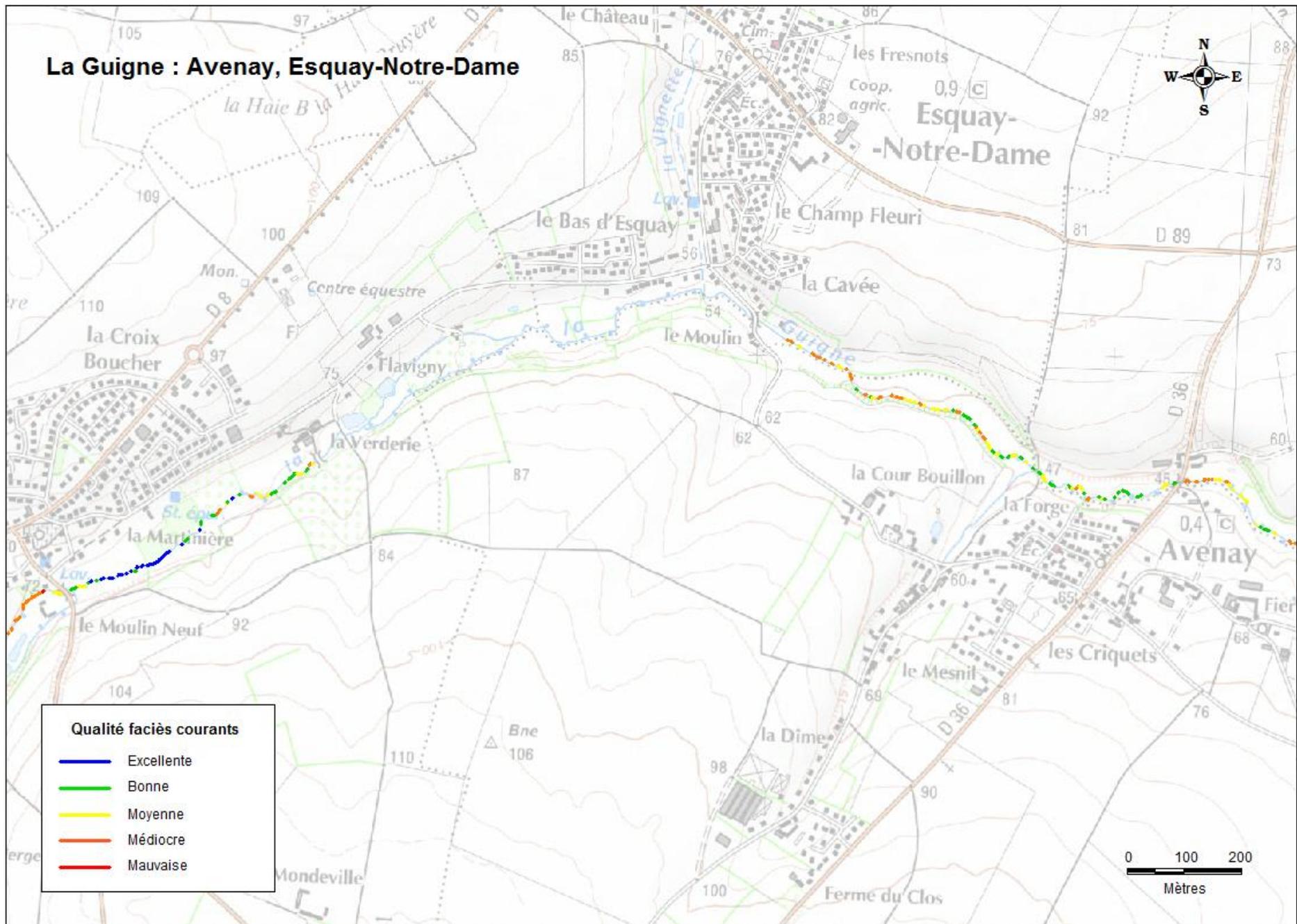
# La Guigne : Avenay, Esquay-Notre-Dame



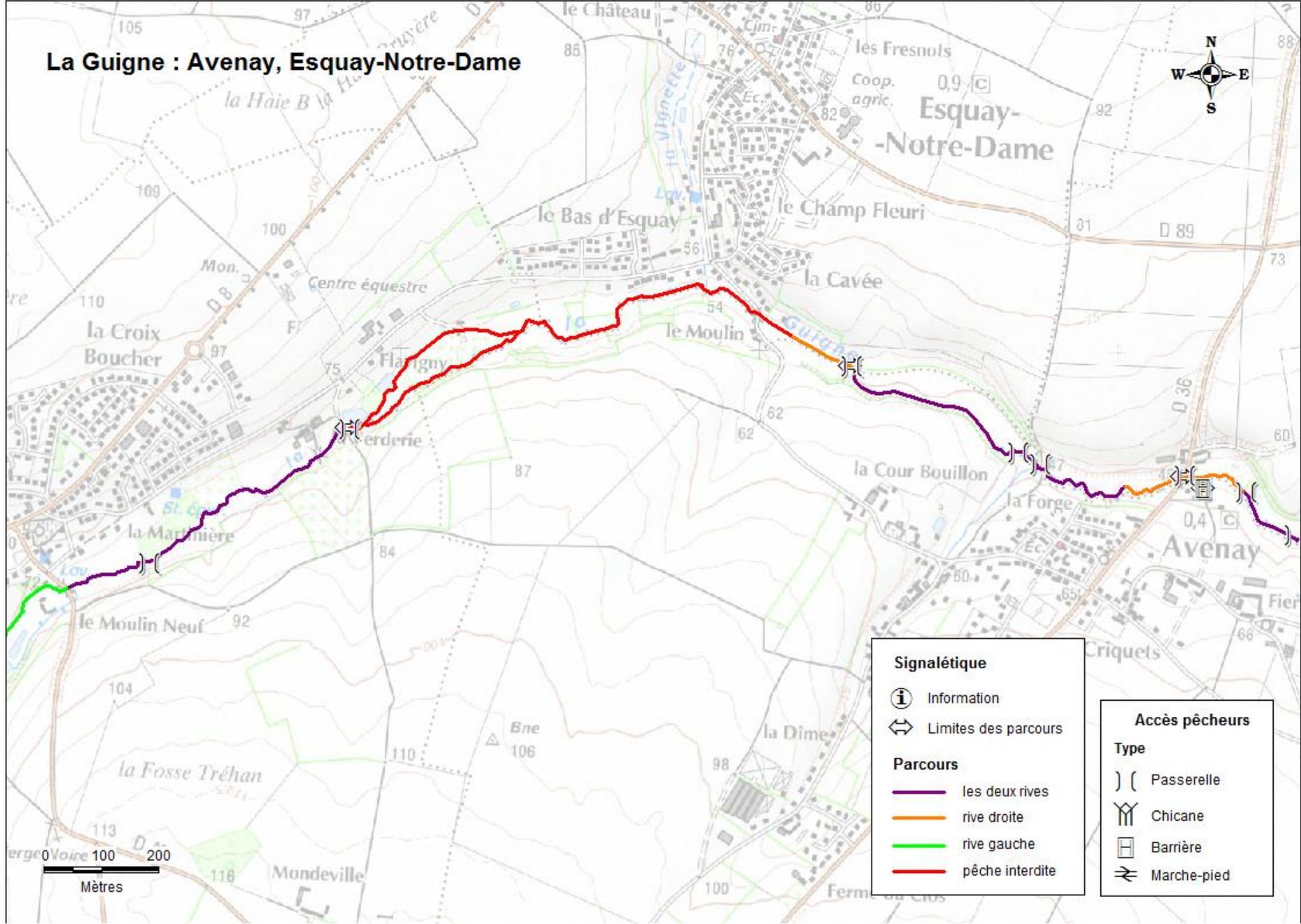
# La Guigne : Avenay, Esquay-Notre-Dame



# La Guigne : Avenay, Esquay-Notre-Dame



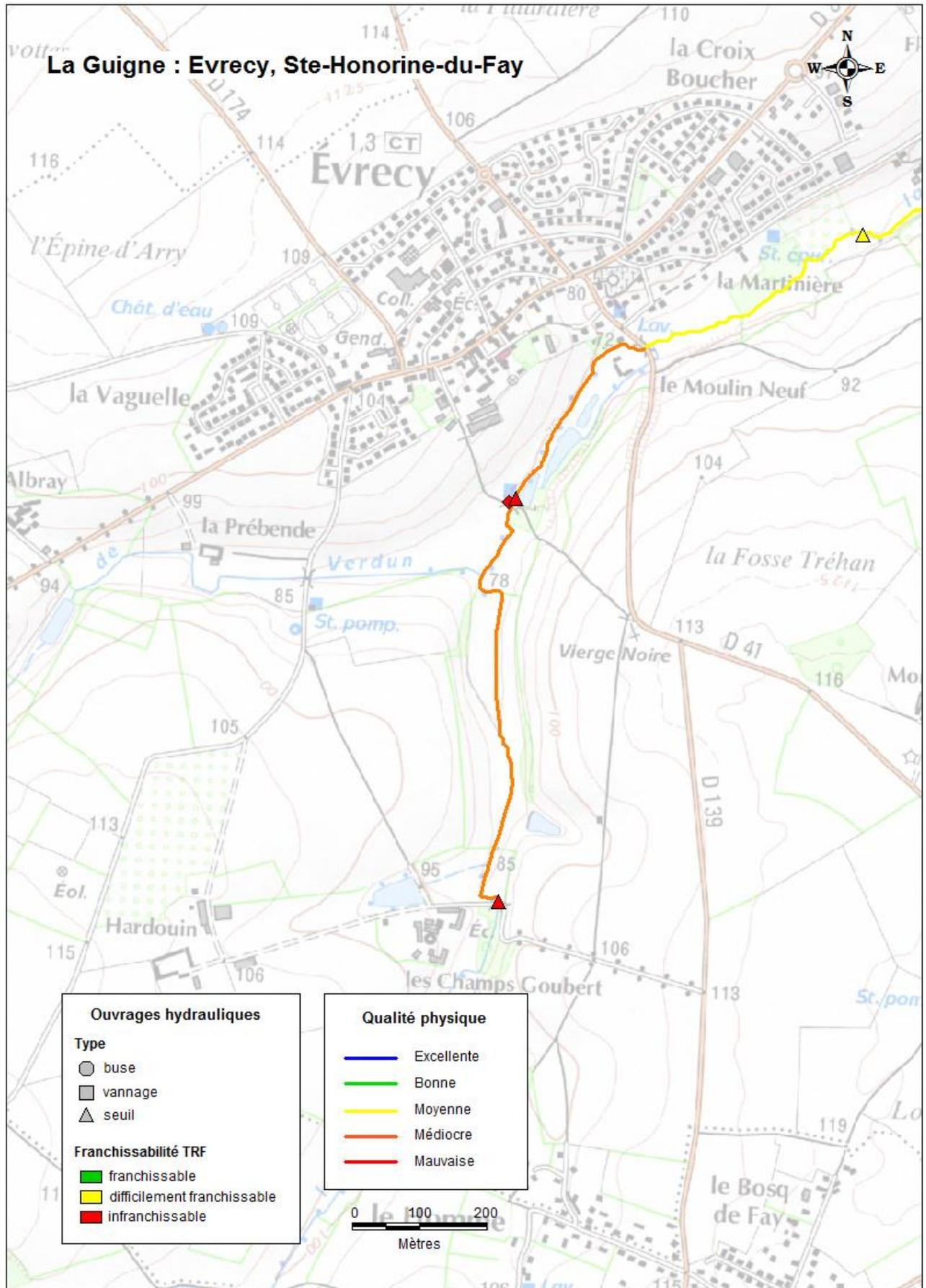
# La Guigne : Avenay, Esquay-Notre-Dame



Signalétique	
	Information
	Limites des parcours
Parcours	
	les deux rives
	rive droite
	rive gauche
	pêche interdite

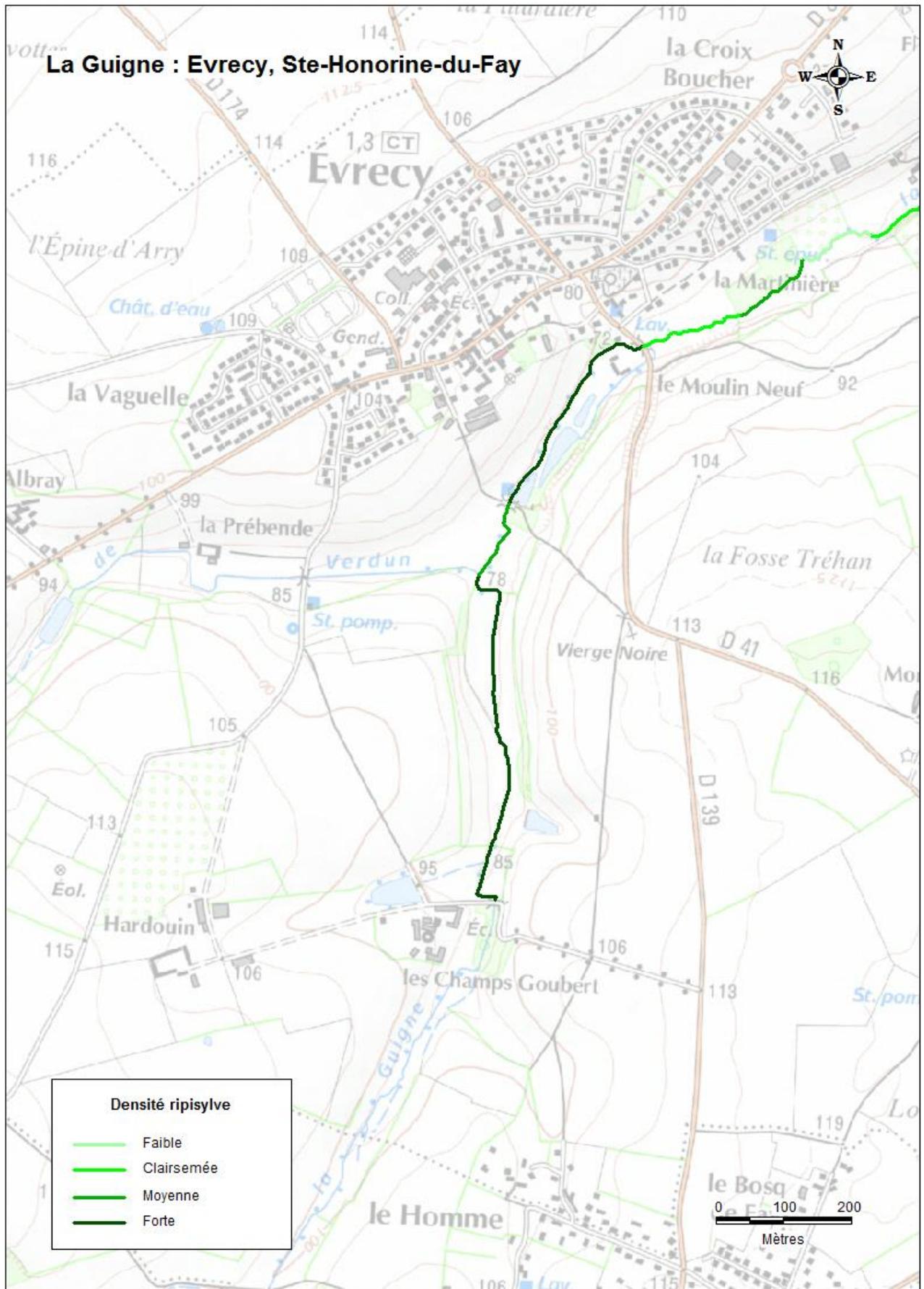
Accès pêcheurs	
Type	
	Passerelle
	Chicane
	Barrière
	Marche-pied

# La Guigne : Evrechy, Ste-Honorine-du-Fay

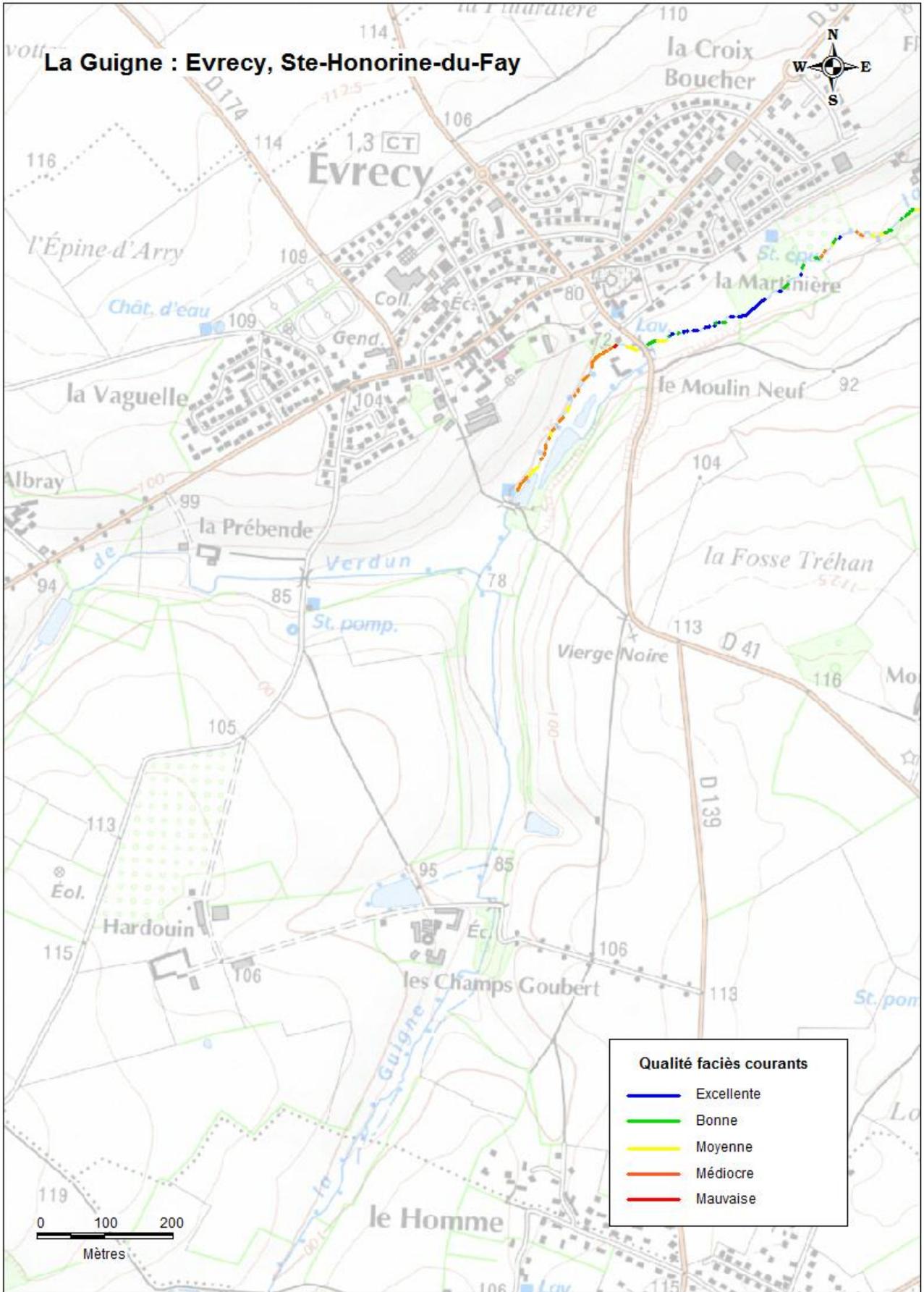




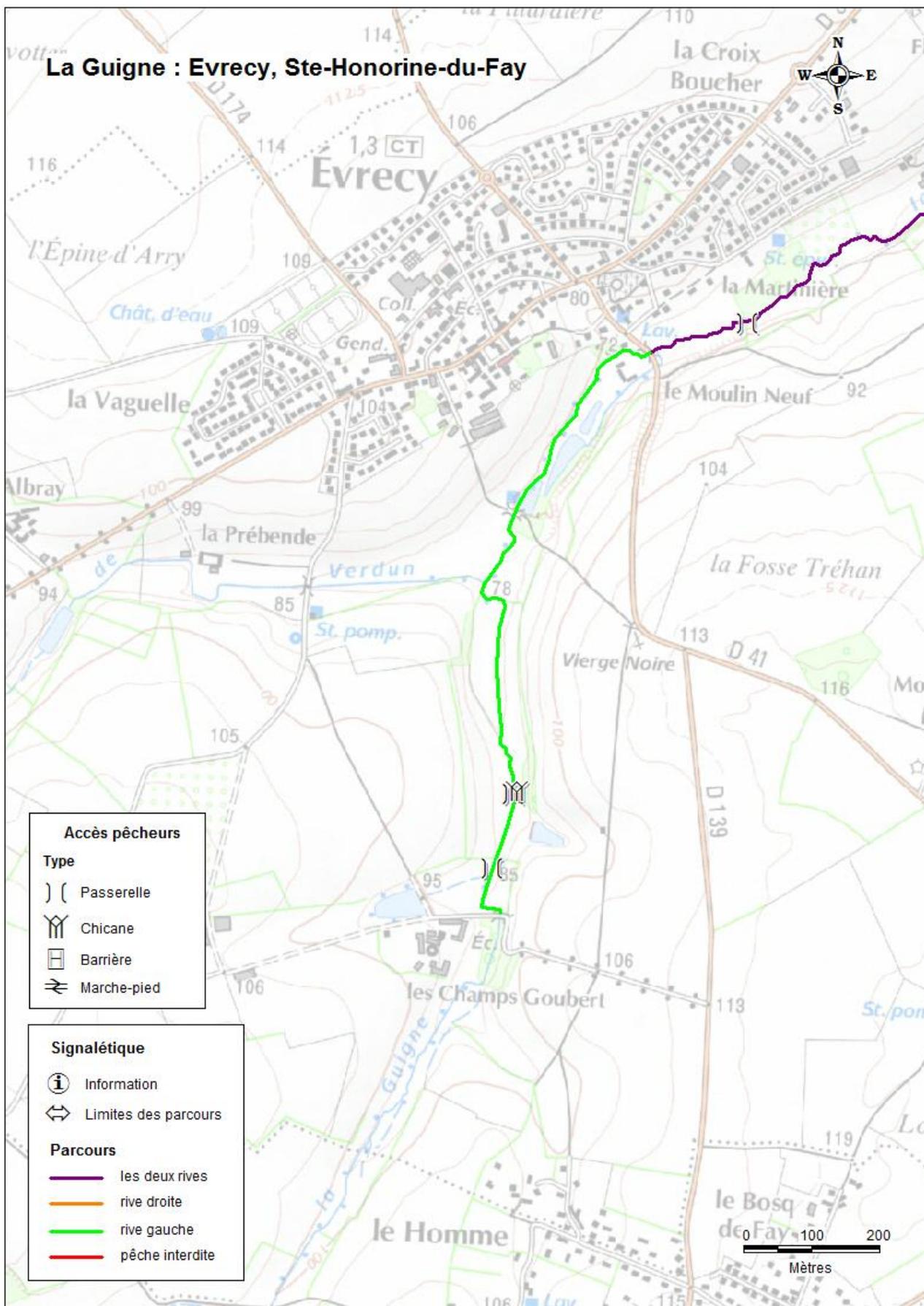
# La Guigne : Evrecy, Ste-Honorine-du-Fay

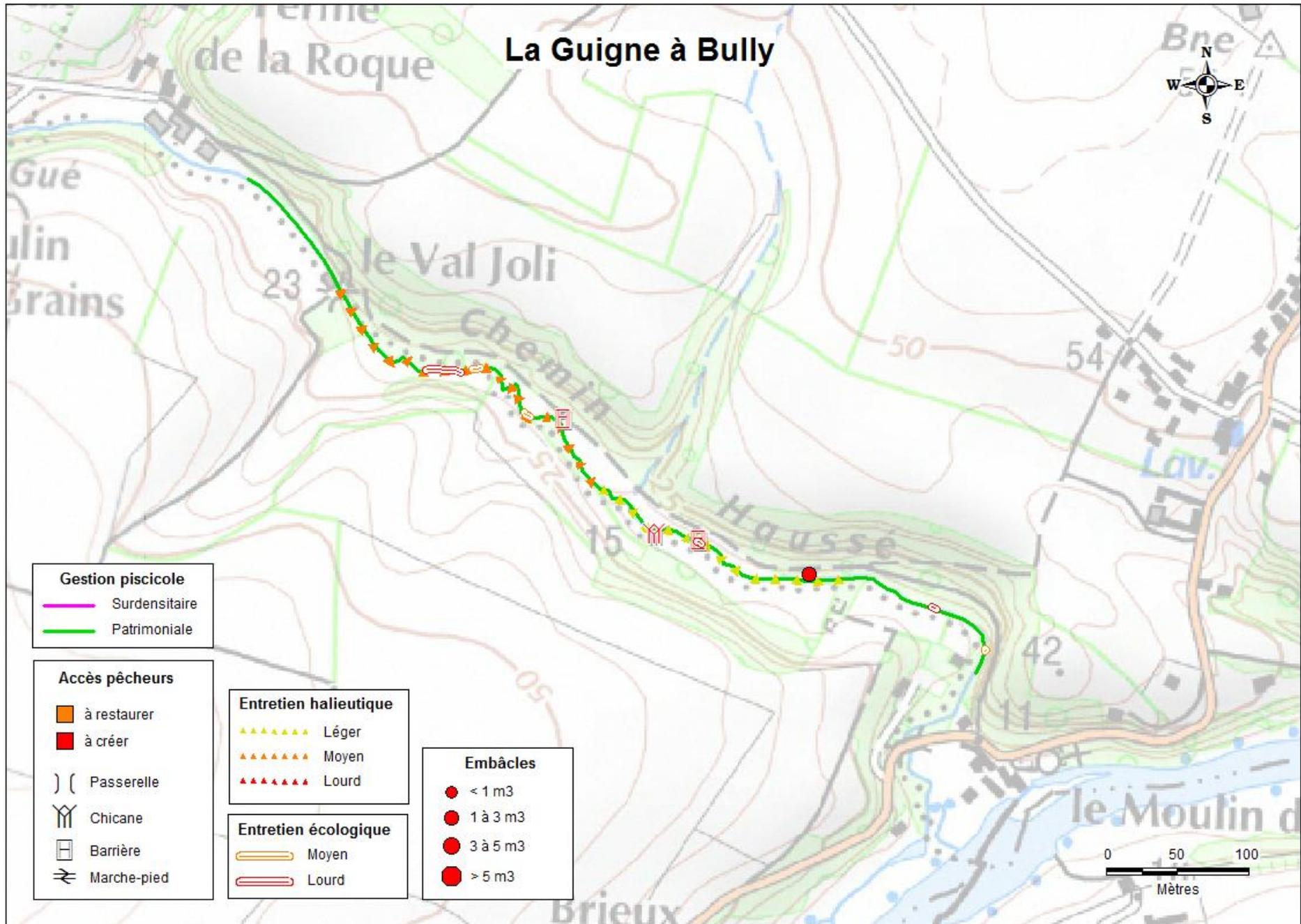


# La Guigne : Evrecy, Ste-Honorine-du-Fay



## La Guigne : Evrecy, Ste-Honorine-du-Fay





**Gestion piscicole**

- Surdensitaire
- Patrimoniale

**Accès pêcheurs**

- à restaurer
- à créer
- } { Passerelle
- ⌵ Chicane
- Barrière
- ⇌ Marche-pied

**Entretien halieutique**

- ▲▲▲▲▲ Léger
- ▲▲▲▲▲ Moyen
- ▲▲▲▲▲ Lourd

**Entretien écologique**

- Moyen
- Lourd

**Embâcles**

- < 1 m<sup>3</sup>
- 1 à 3 m<sup>3</sup>
- 3 à 5 m<sup>3</sup>
- > 5 m<sup>3</sup>

# La Guigne à Vieux



le Moulin Neuf 34

la Coquerie de

**Accès pêcheurs**

- à restaurer
- à créer
- Passerelle
- Chicane
- Barrière
- Marche-pied

**Entretien halieutique**

- Léger
- Moyen
- Lourd

**Embâcles**

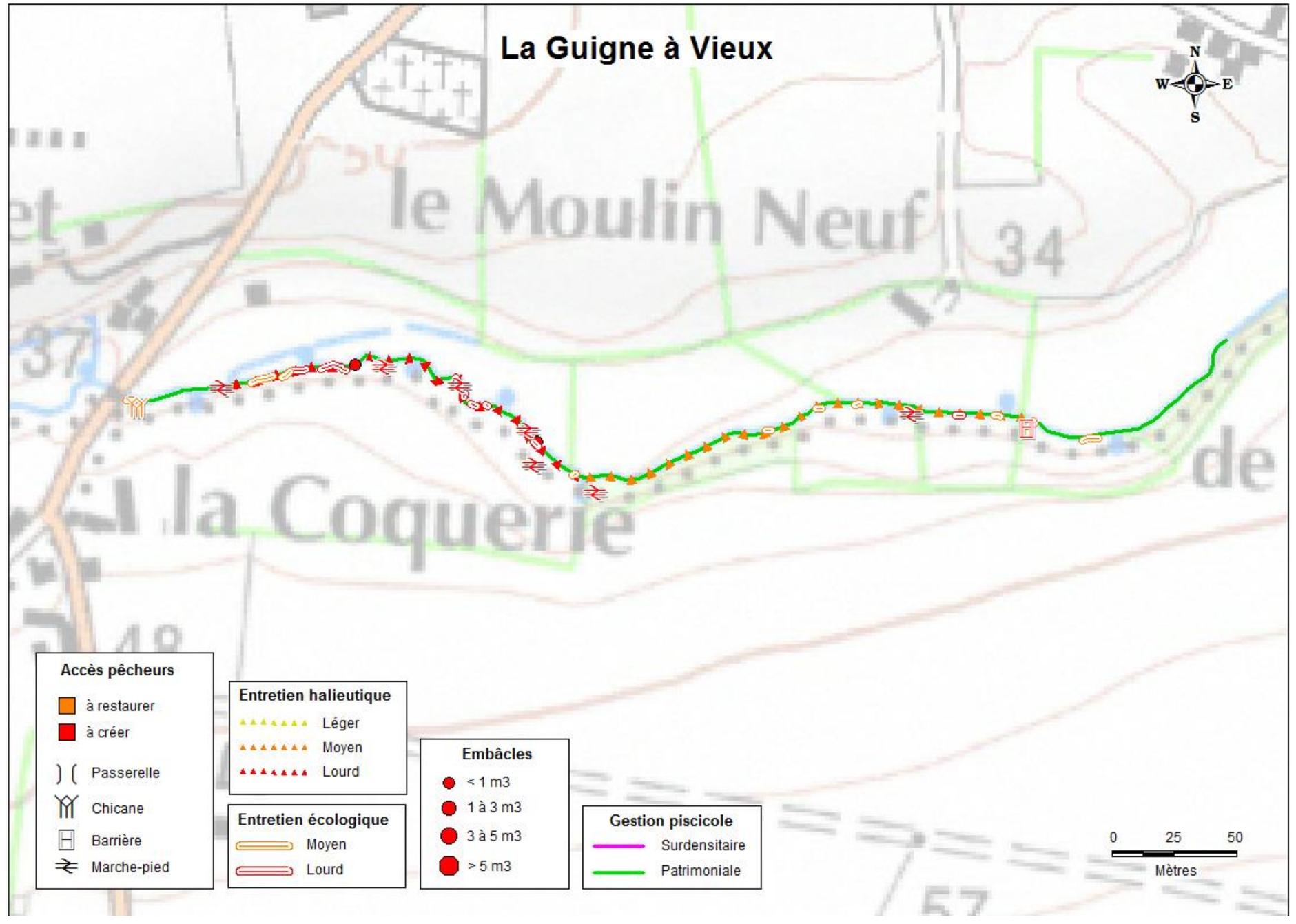
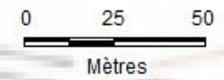
- < 1 m<sup>3</sup>
- 1 à 3 m<sup>3</sup>
- 3 à 5 m<sup>3</sup>
- > 5 m<sup>3</sup>

**Entretien écologique**

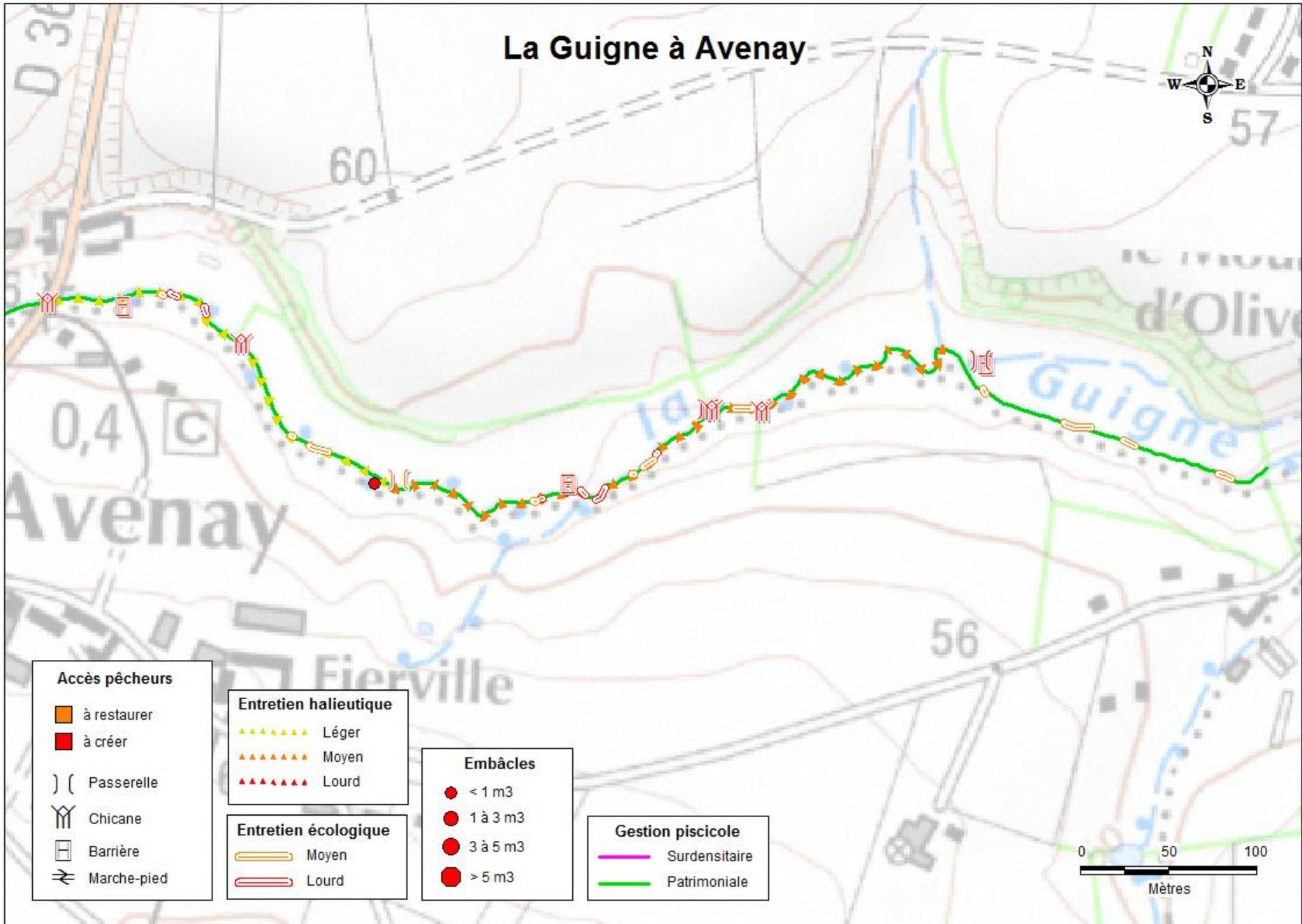
- Moyen
- Lourd

**Gestion piscicole**

- Surdensitaire
- Patrimoniaire



# La Guigne à Avenay



**Accès pêcheurs**

- à restaurer
- à créer
- Passerelle
- Chicane
- Barrière
- Marche-pied

**Entretien halieutique**

- Léger
- Moyen
- Lourd

**Embâcles**

- < 1 m<sup>3</sup>
- 1 à 3 m<sup>3</sup>
- 3 à 5 m<sup>3</sup>
- > 5 m<sup>3</sup>

**Entretien écologique**

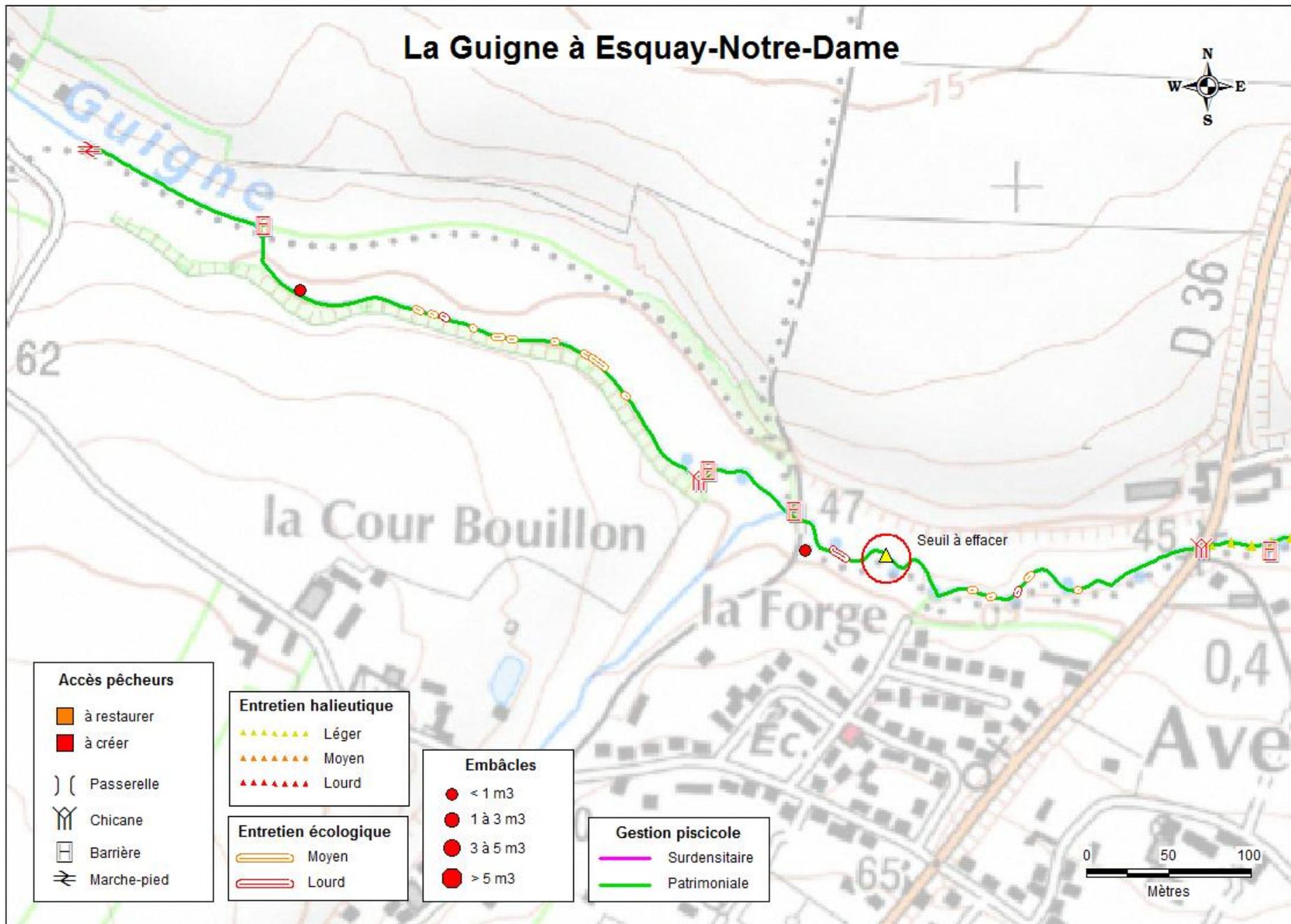
- Moyen
- Lourd

**Gestion piscicole**

- Surdensitaire
- Patrimoine



# La Guigne à Esquay-Notre-Dame



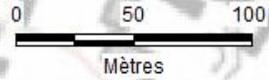
- Accès pêcheurs**
- à restaurer
  - à créer
  - Passerelle
  - Chicane
  - Barrière
  - Marche-pied

- Entretien halieutique**
- Léger
  - Moyen
  - Lourd

- Embâcles**
- <math>< 1 \text{ m}^3</math>
  - 1 à 3 m<sup>3</sup>
  - 3 à 5 m<sup>3</sup>
  - > 5 m<sup>3</sup>

- Entretien écologique**
- Moyen
  - Lourd

- Gestion piscicole**
- Surdensitaire
  - Patrimoniale



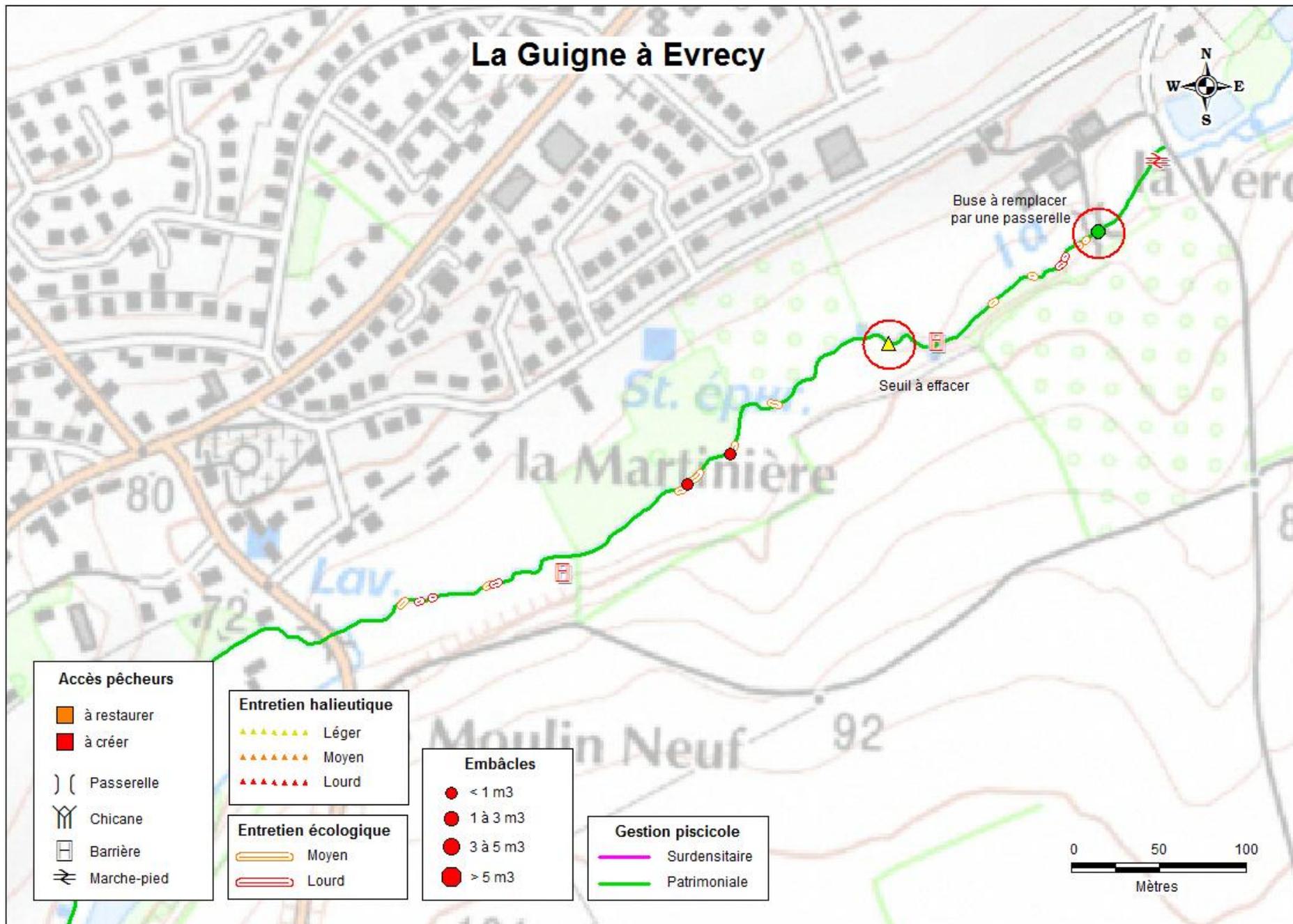
# La Guigne à Evrecy

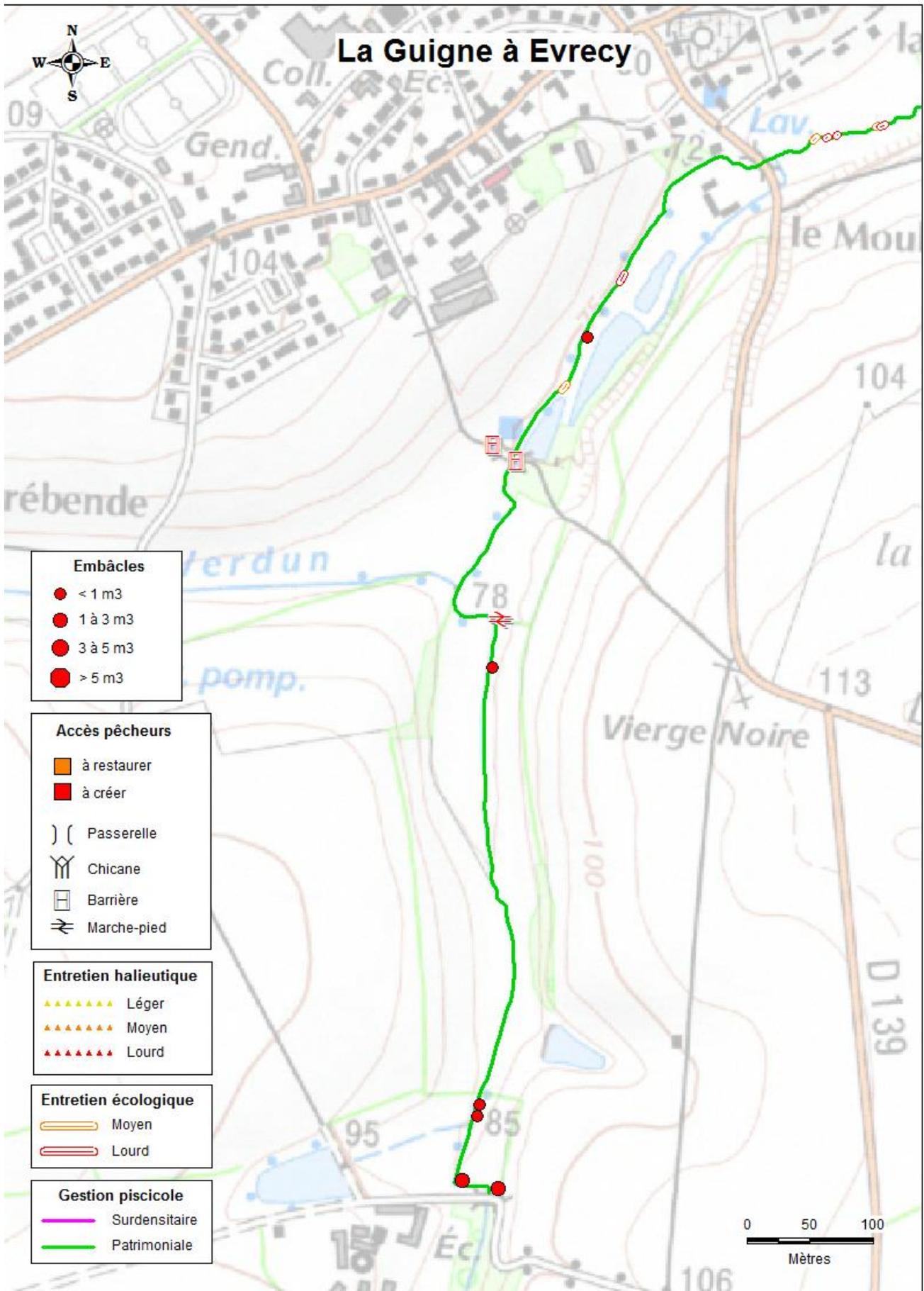


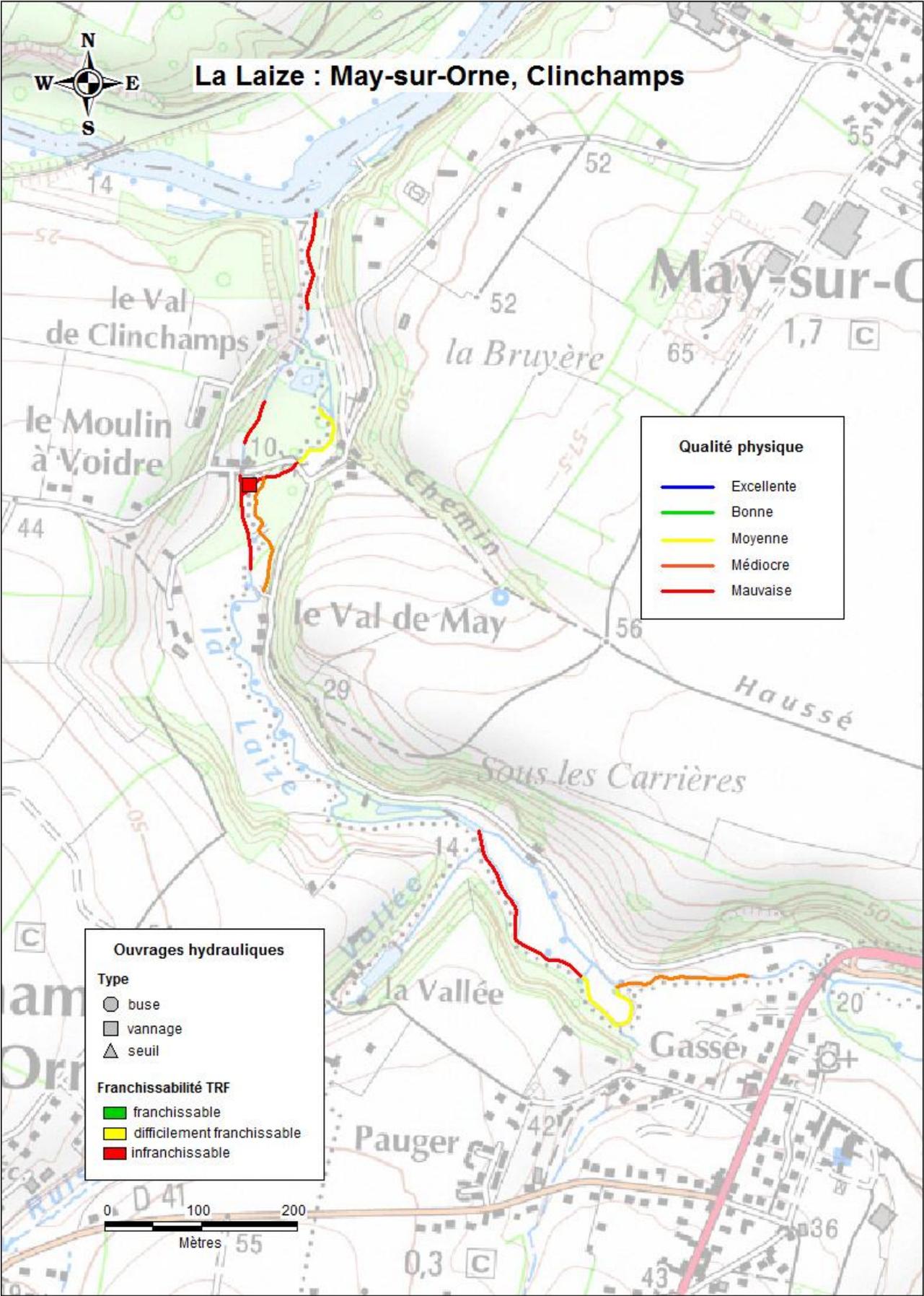
Buse à remplacer  
par une passerelle

Seuil à effacer

<b>Accès pêcheurs</b>	<b>Entretien halieutique</b>	<b>Embâcles</b>	<b>Gestion piscicole</b>
à restaurer	Léger	< 1 m <sup>3</sup>	Surdensitaire
à créer	Moyen	1 à 3 m <sup>3</sup>	Patrimoniale
Passerelle	Lourd	3 à 5 m <sup>3</sup>	
Chicane	<b>Entretien écologique</b>	> 5 m <sup>3</sup>	
Barrière	Moyen		
Marche-pied	Lourd		

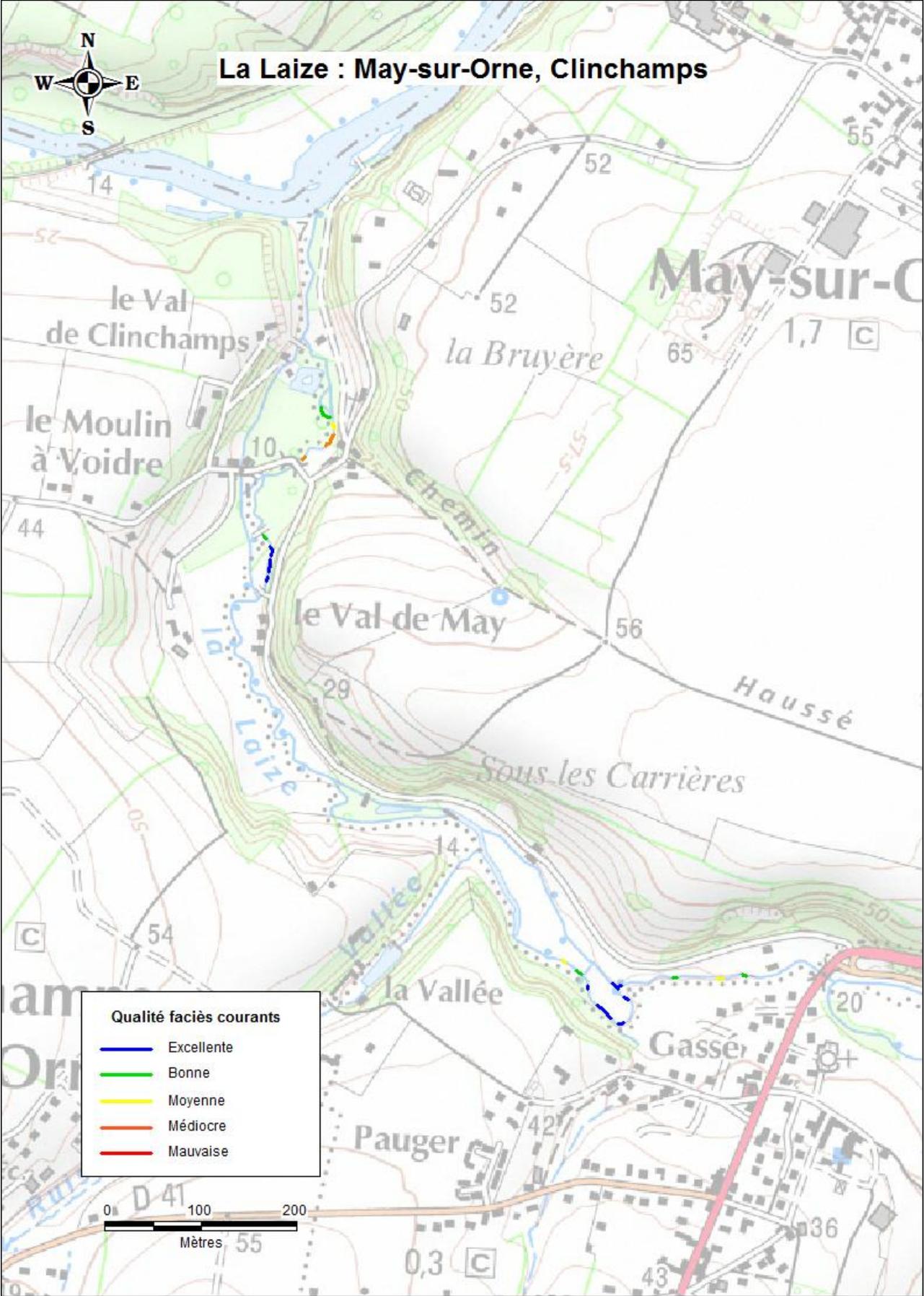


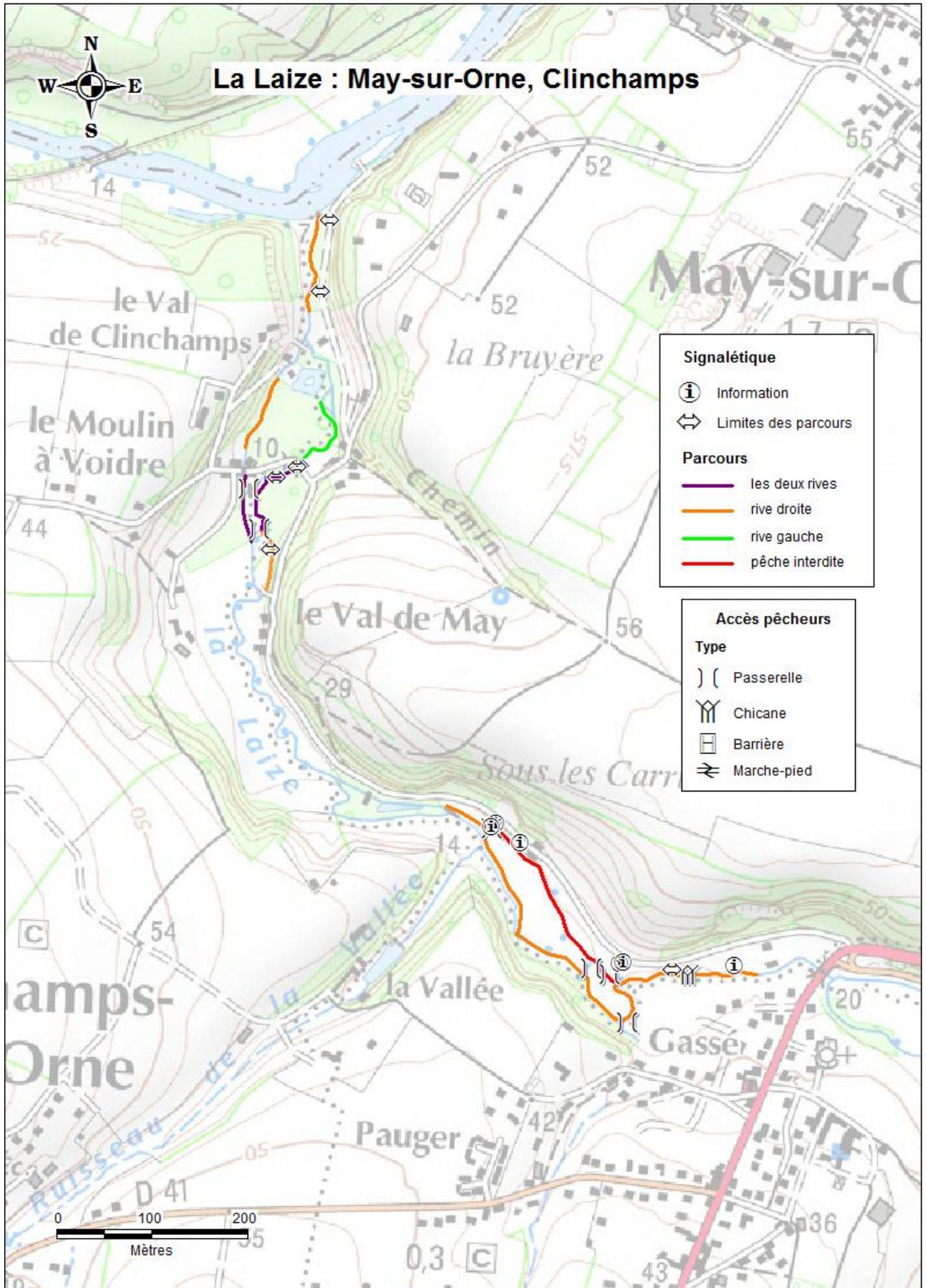












# La Laize : May-sur-Orne, Clinchamps



**Signalétique**

- Information
- Limites des parcours

**Parcours**

- les deux rives
- rive droite
- rive gauche
- pêche interdite

**Accès pêcheurs**

Type

- Passerelle
- Chicane
- Barrière
- Marche-pied



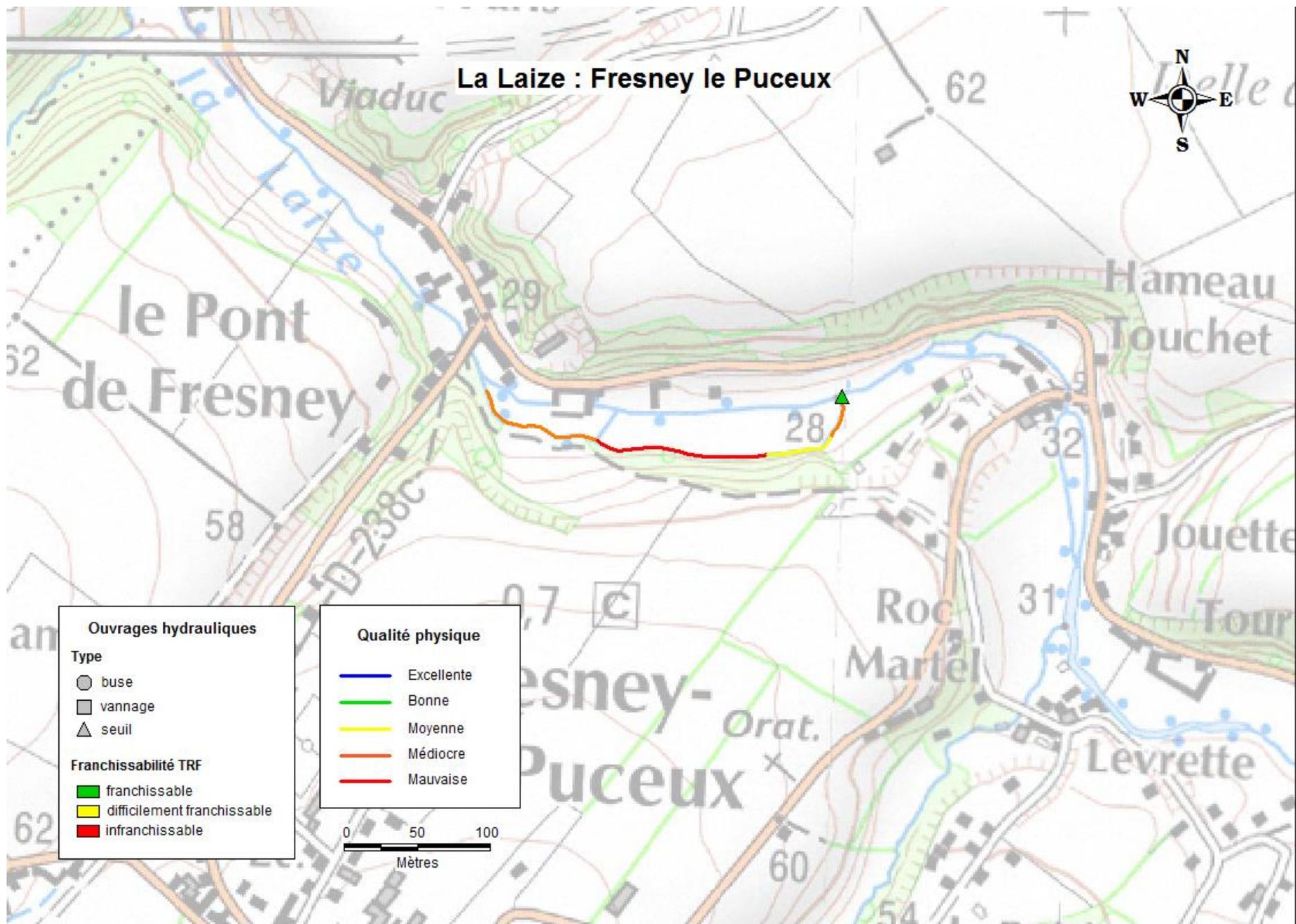
# La Laize : Fresney le Puceux



le Pont  
de Fresney

Ouvrages hydrauliques	
Type	
○ buse	
□ vannage	
△ seuil	
Franchissabilité TRF	
■ franchissable	
■ difficilement franchissable	
■ infranchissable	

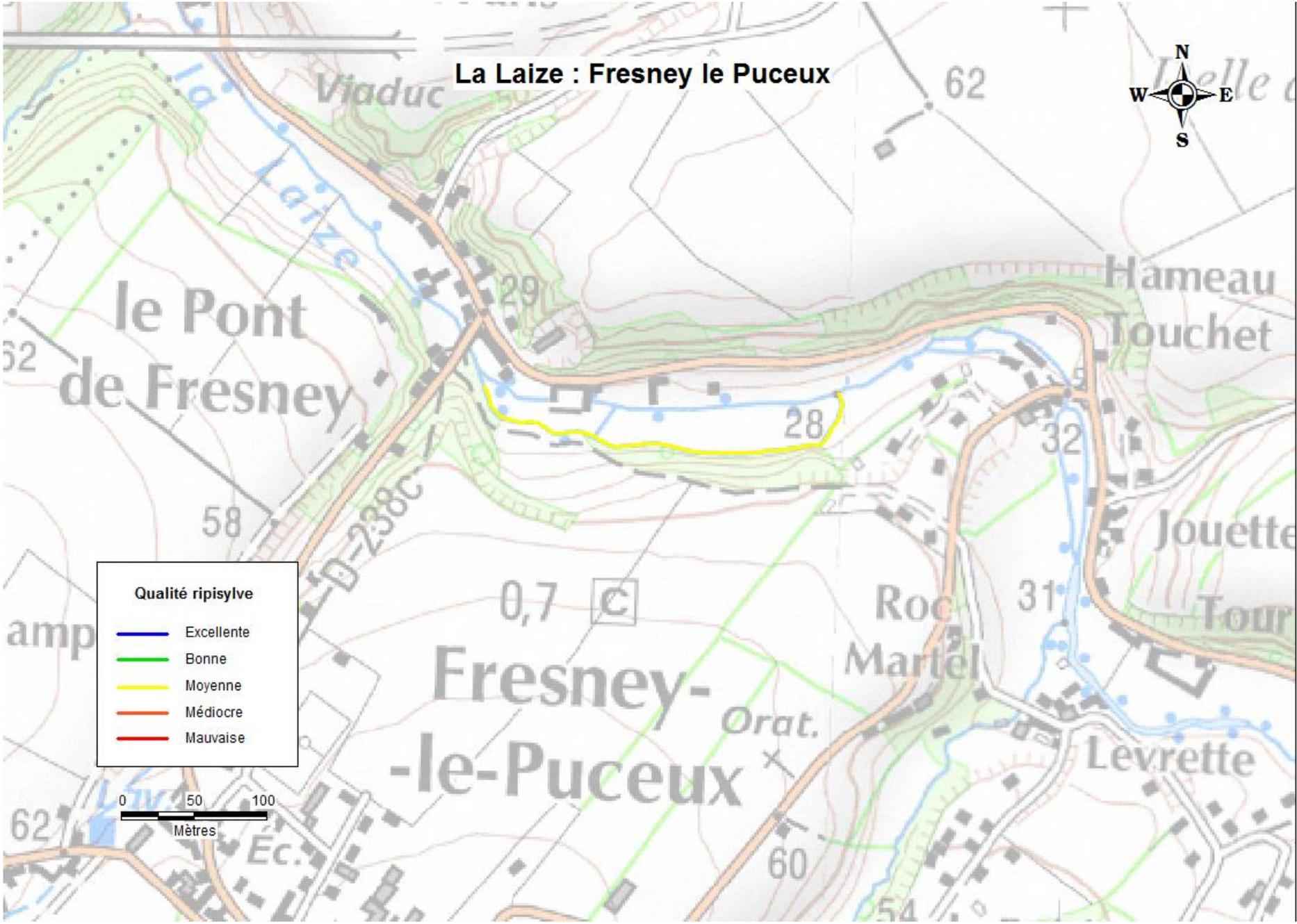
Qualité physique	
— Excellente	
— Bonne	
— Moyenne	
— Médiocre	
— Mauvaise	



La Laize : Fresney le Puceux



Qualité ripisylve	
	Excellente
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise



La Laize : Fresney le Puceux



le Pont  
de Fresney

Hameau  
Touchet

Jouette  
Tour

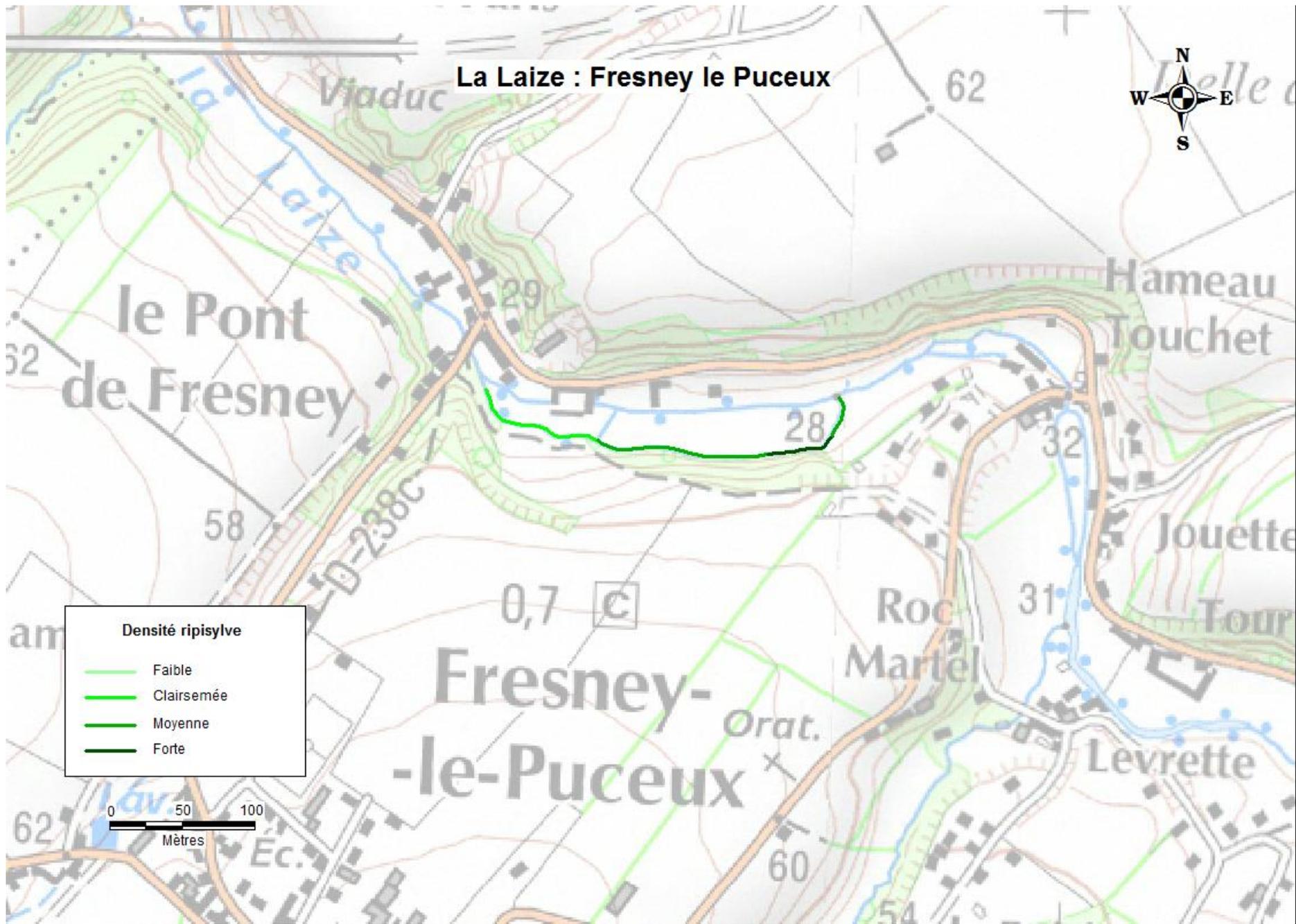
Roc  
Martel

Fresney-  
-le-Puceux

Levrette

Densité ripisylve

- Faible
- Clairsemée
- Moyenne
- Forte



La Laize : Fresney le Puceux



le Pont  
de Fresney

Hameau  
Touchet

Jouette

Tour

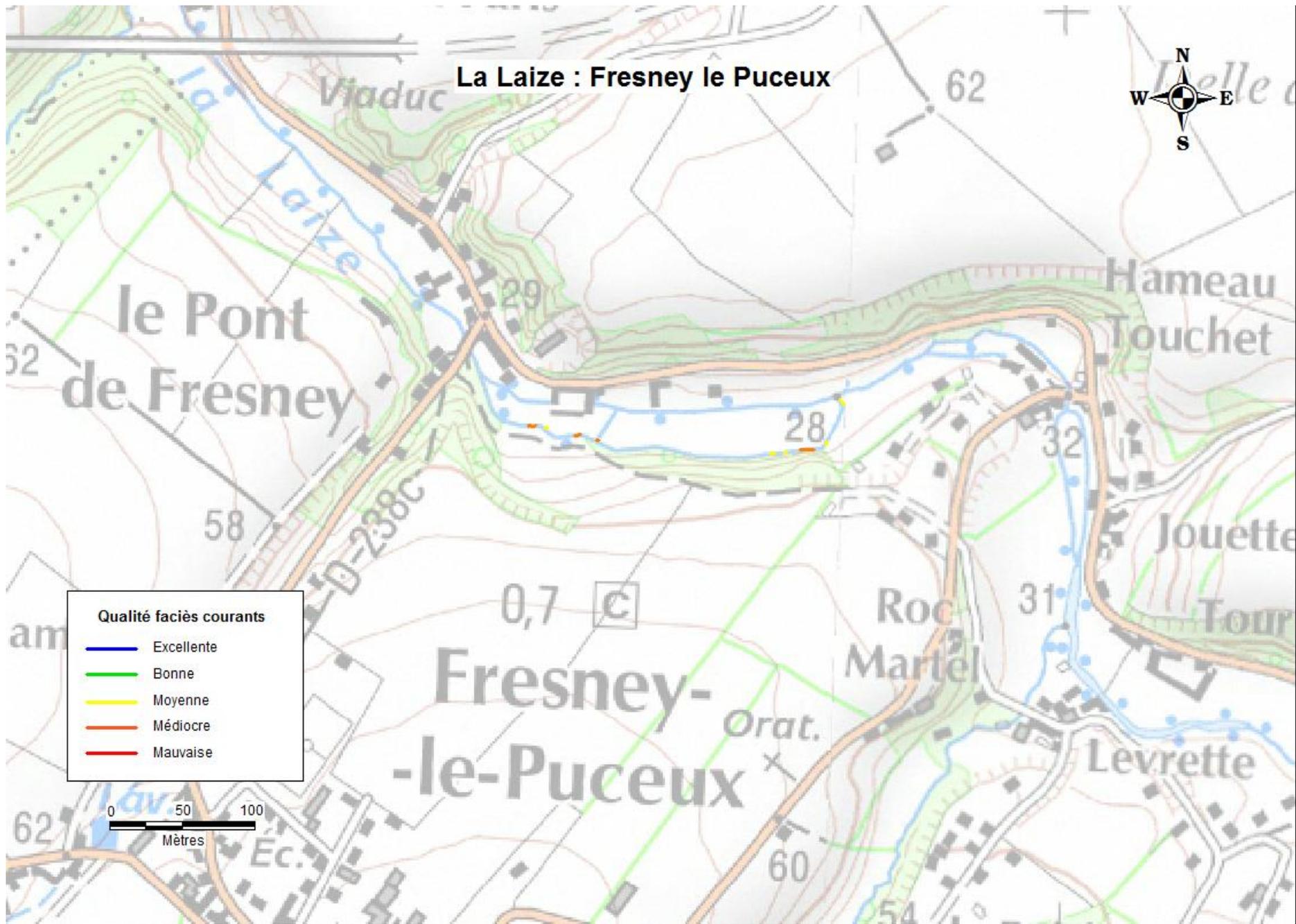
Roc  
Martel

Fresney-  
-le-Puceux

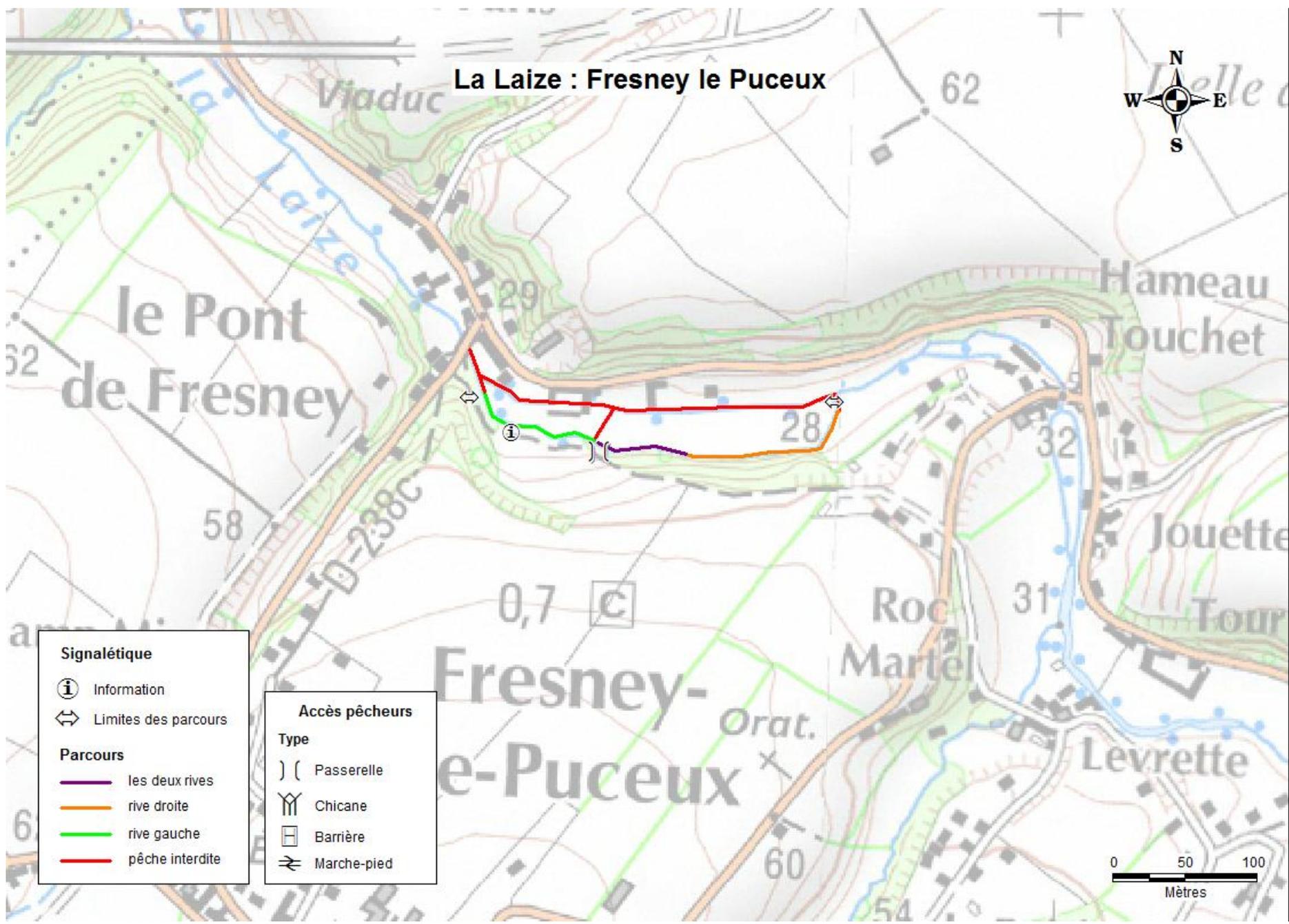
Levrette

**Qualité faciès courants**

- Excellente
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise



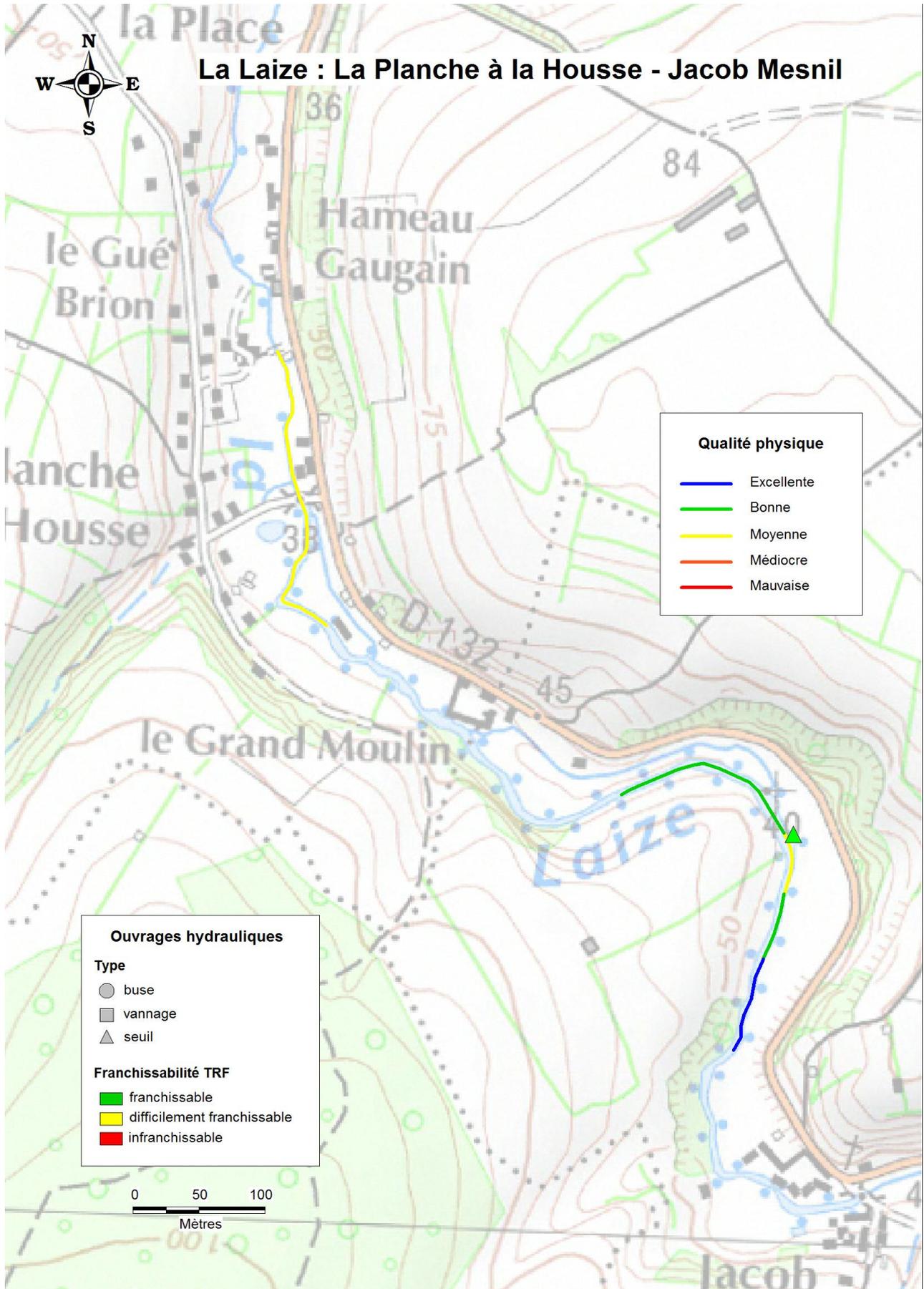
# La Laize : Fresney le Puceux



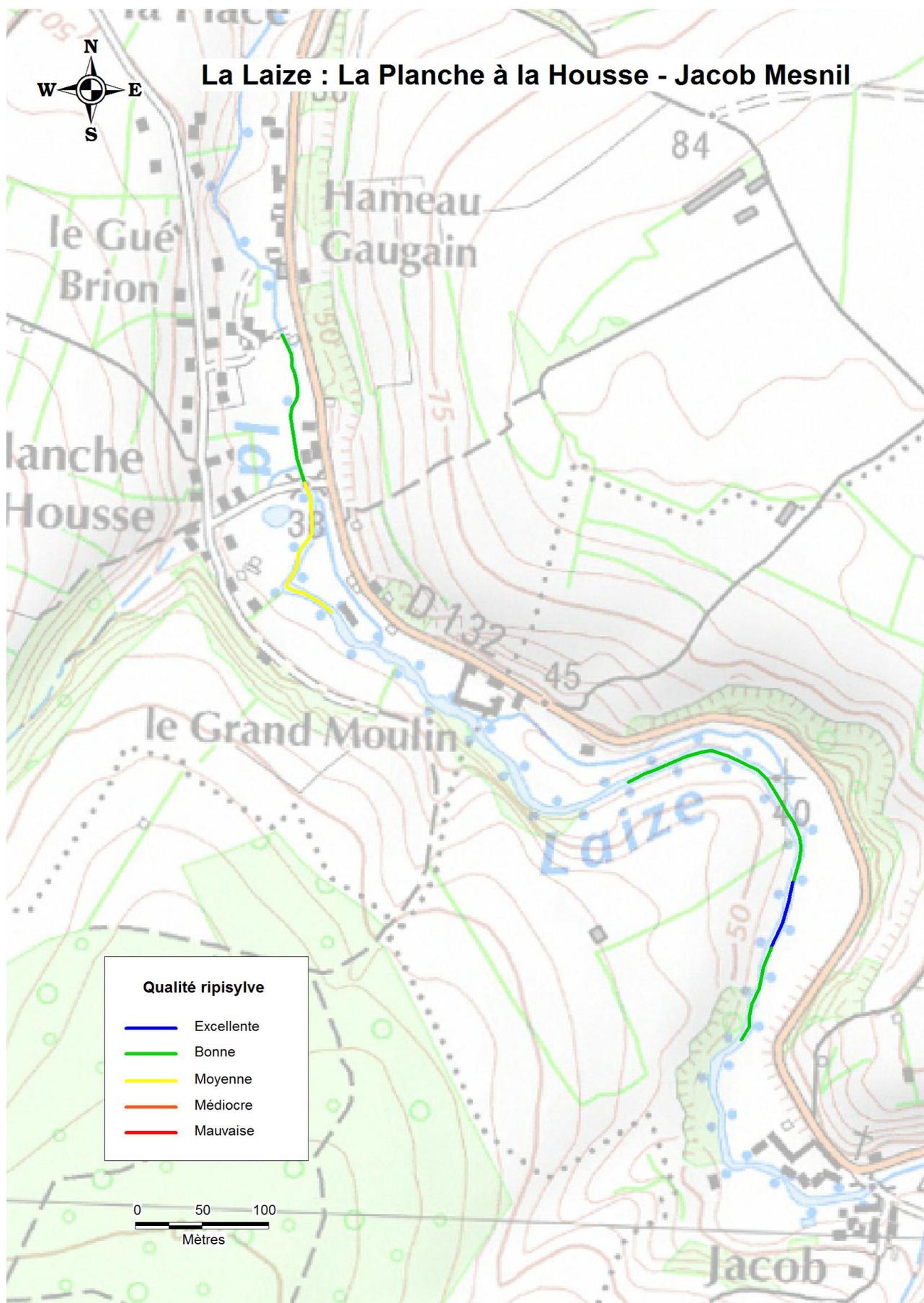
Signalétique	
	Information
	Limites des parcours
Parcours	
	les deux rives
	rive droite
	rive gauche
	pêche interdite

Accès pêcheurs	
Type	
	Passerelle
	Chicane
	Barrière
	Marche-pied

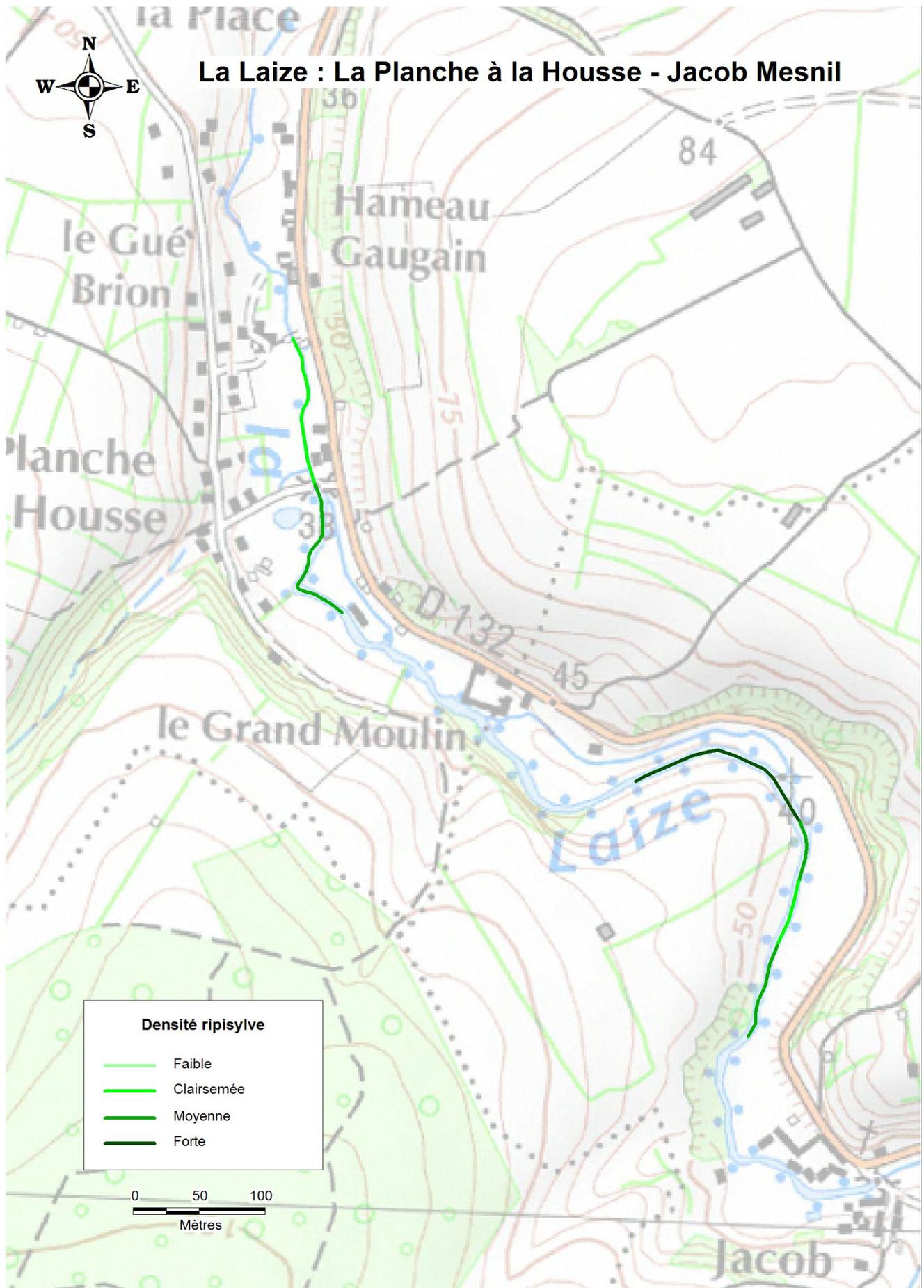
# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil



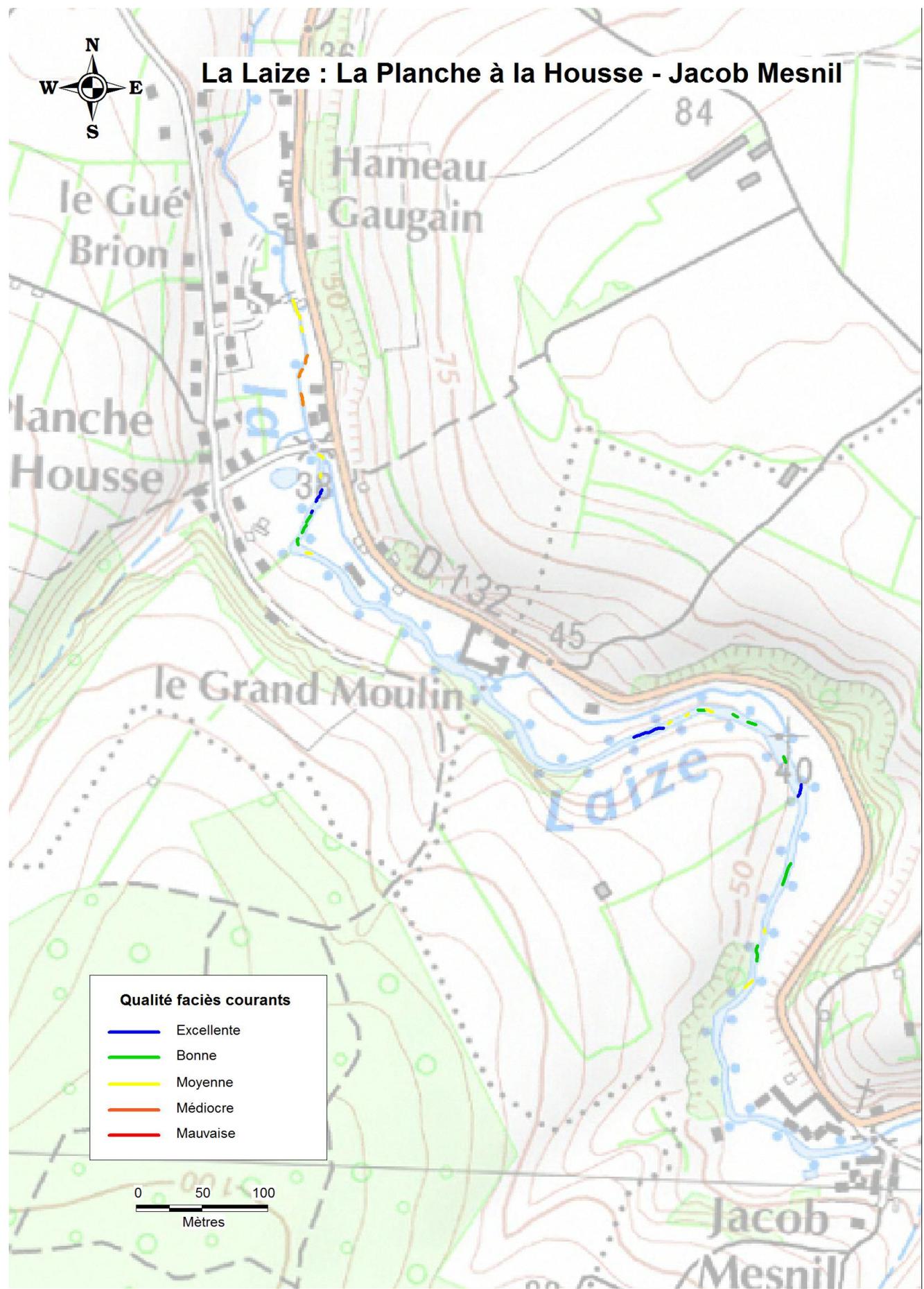
# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil



# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil

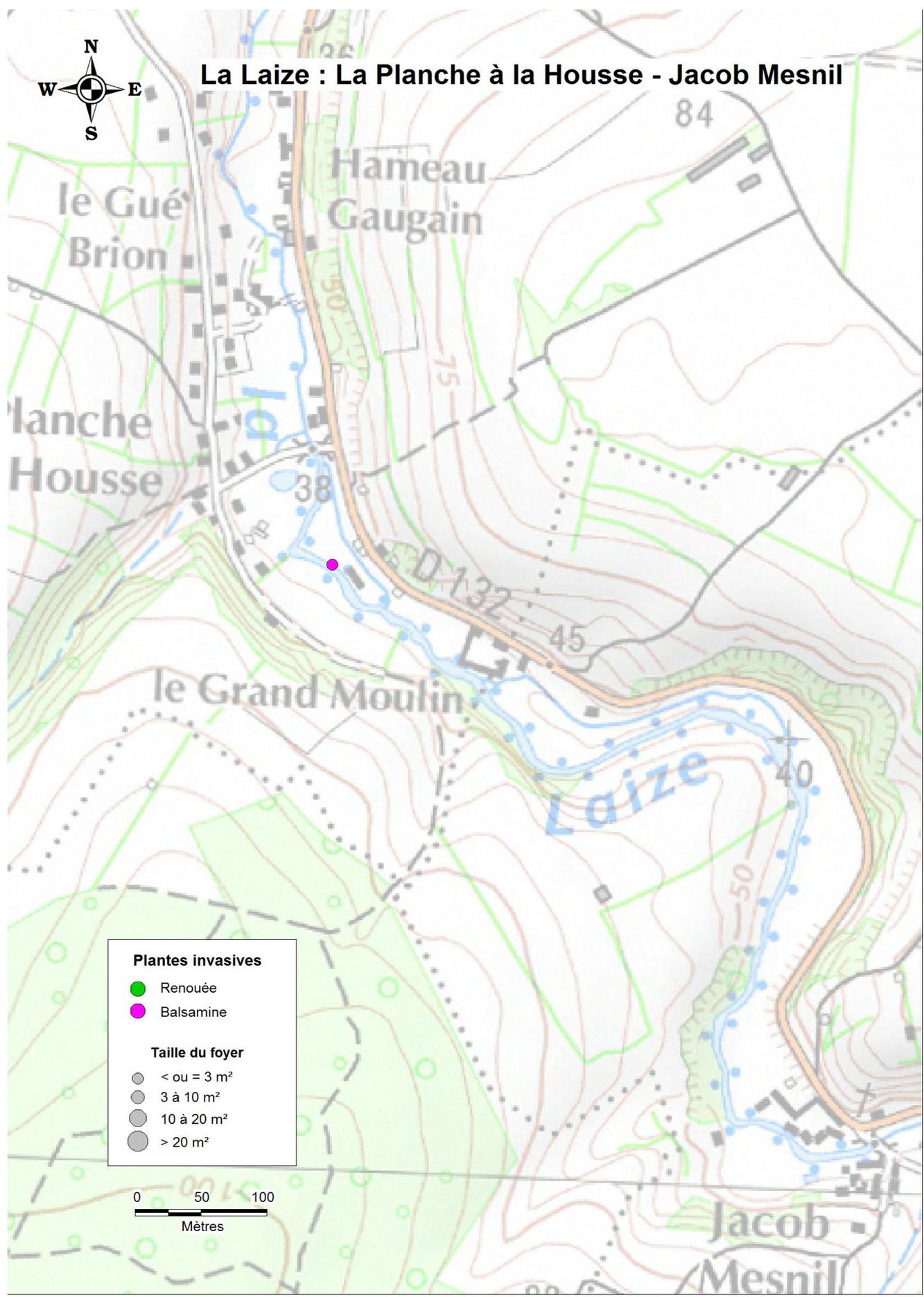


# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil



Qualité faciès courants	
	Excellente
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise

# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil

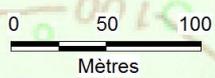


**Plantes invasives**

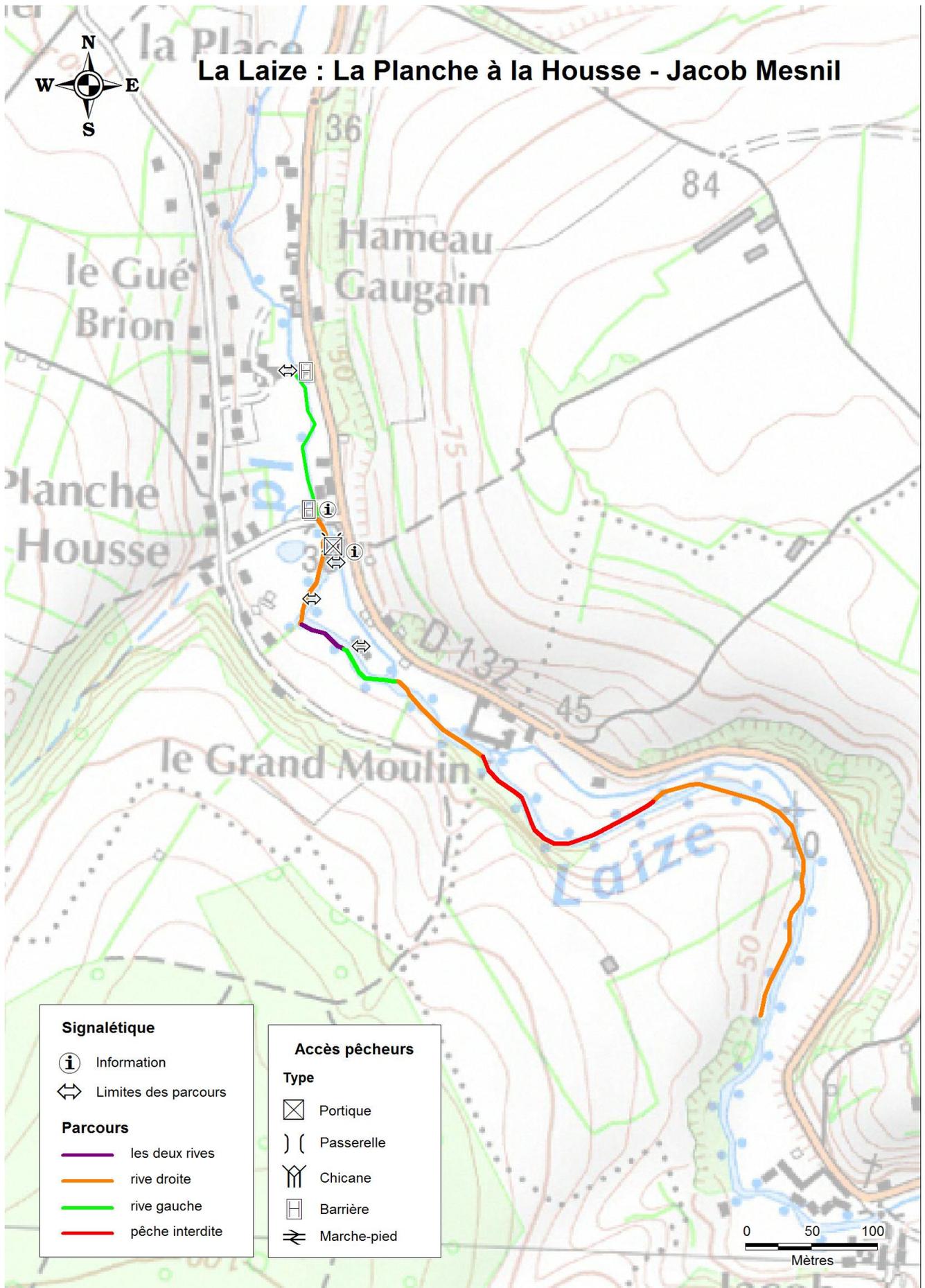
- Renouée
- Balsamine

**Taille du foyer**

- < ou = 3 m<sup>2</sup>
- 3 à 10 m<sup>2</sup>
- 10 à 20 m<sup>2</sup>
- > 20 m<sup>2</sup>

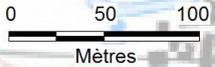


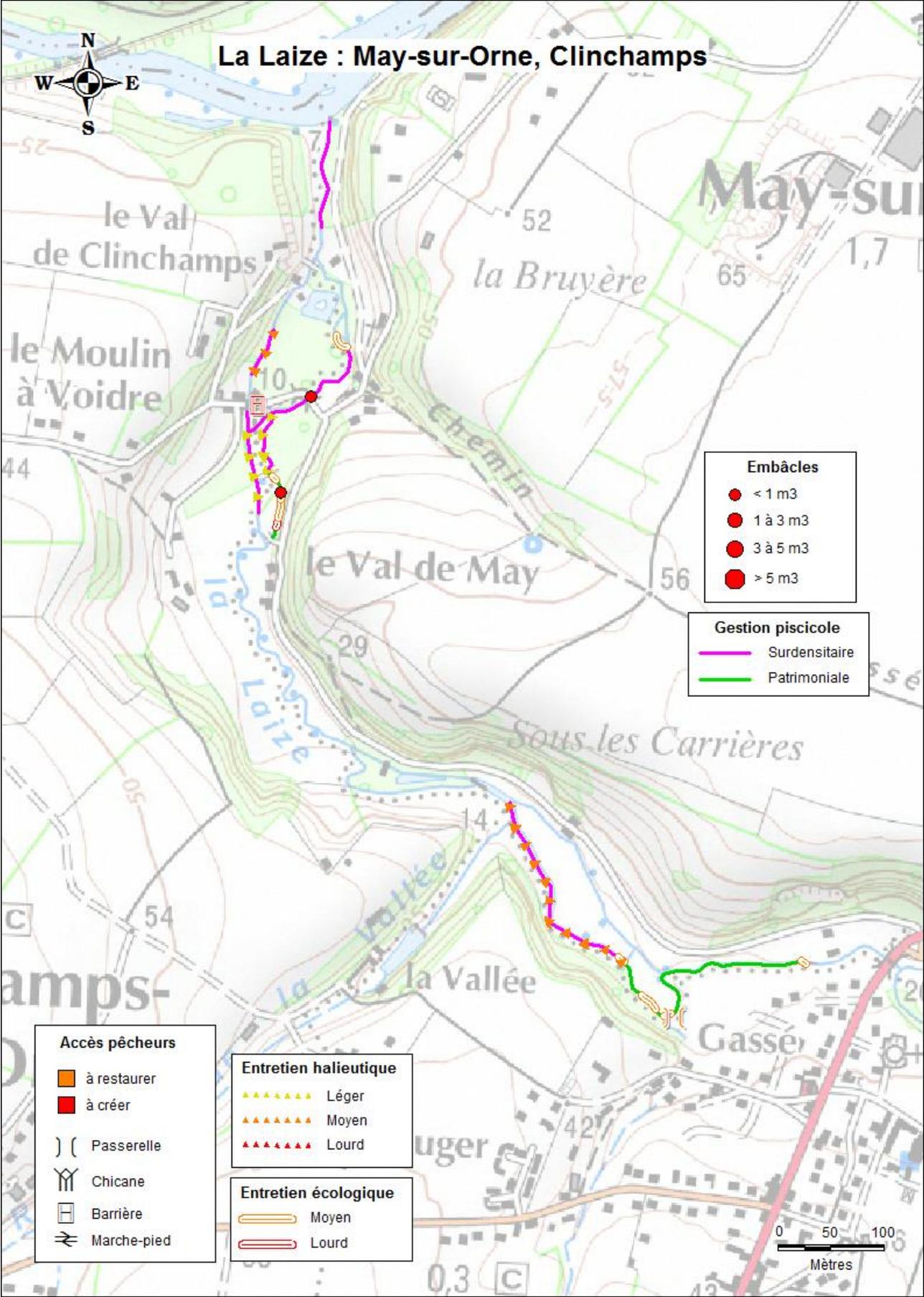
# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil



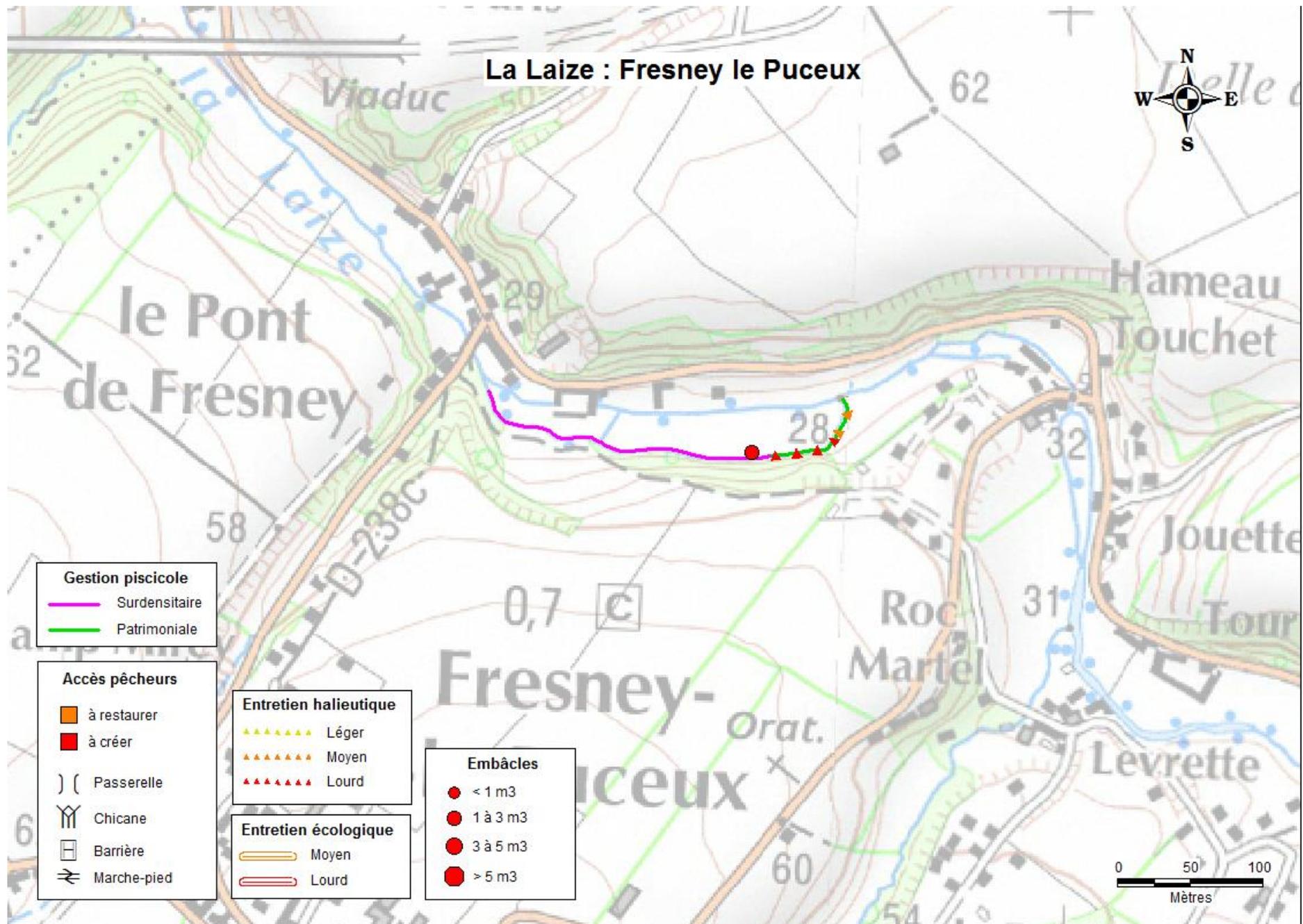
Signalétique	
	Information
	Limites des parcours
Parcours	
	les deux rives
	rive droite
	rive gauche
	pêche interdite

Accès pêcheurs	
Type	
	Portique
	Passerelle
	Chicane
	Barrière
	Marche-pied





# La Laize : Fresney le Puceux



**Gestion piscicole**

- Surdensitaire (purple line)
- Patrimoniaire (green line)

**Accès pêcheurs**

- à restaurer (orange square)
- à créer (red square)
- Passerelle (double line)
- Chicane (Y-shape)
- Barrière (gate symbol)
- Marche-pied (arrow symbol)

**Entretien halieutique**

- Léger (yellow triangles)
- Moyen (orange triangles)
- Lourd (red triangles)

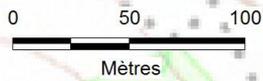
**Entretien écologique**

- Moyen (orange line)
- Lourd (red line)

**Embâcles**

- < 1 m3 (small red circle)
- 1 à 3 m3 (medium red circle)
- 3 à 5 m3 (large red circle)
- > 5 m3 (very large red circle)

# La Laize : La Planche à la Housse - Jacob Mesnil



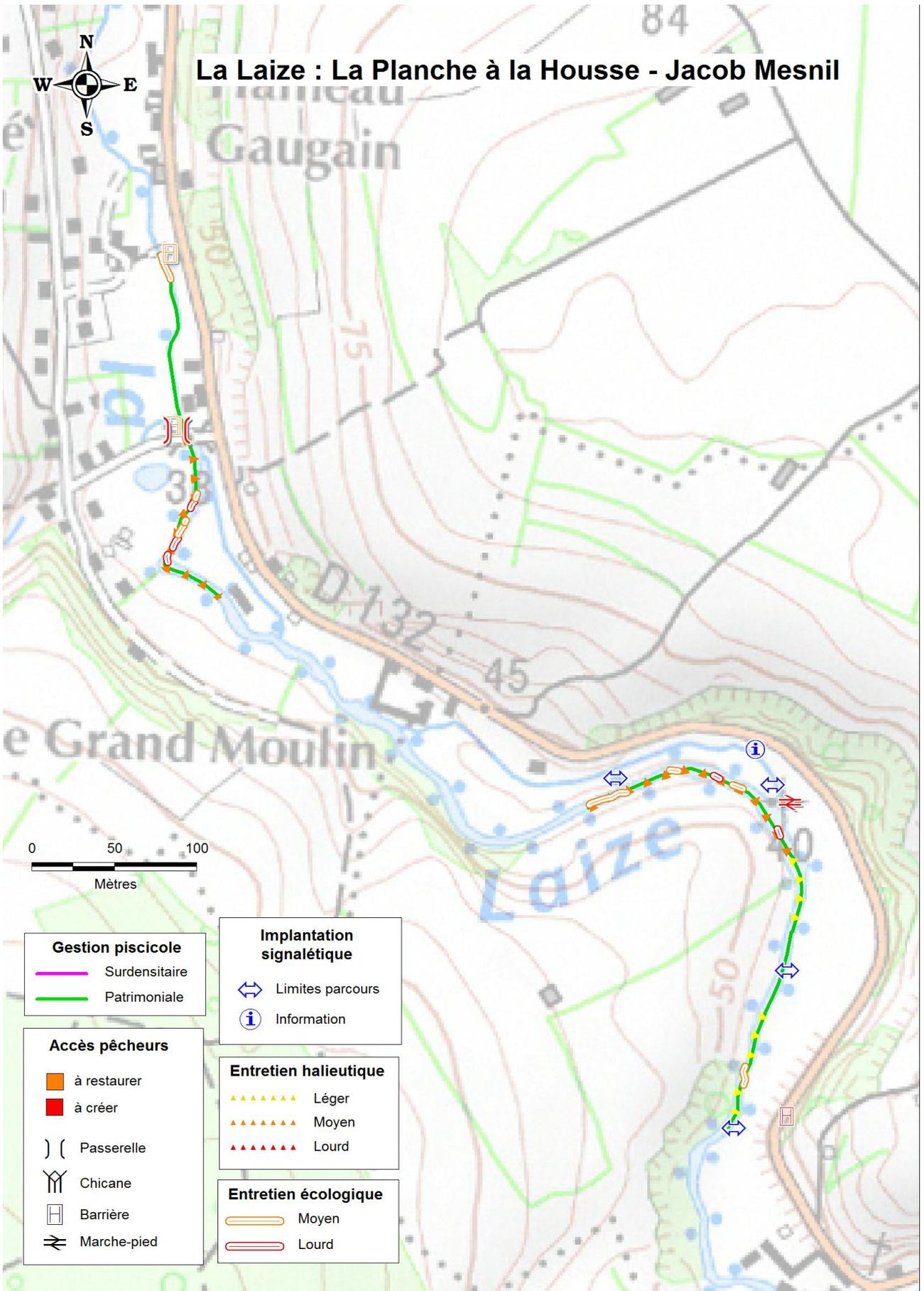
Gestion piscicole	
<span style="color: magenta;">—</span>	Surdensitaire
<span style="color: green;">—</span>	Patrimoniale

Accès pêcheurs	
<span style="color: orange;">■</span>	à restaurer
<span style="color: red;">■</span>	à créer
) (	Passerelle
	Chicane
	Barrière
	Marche-pied

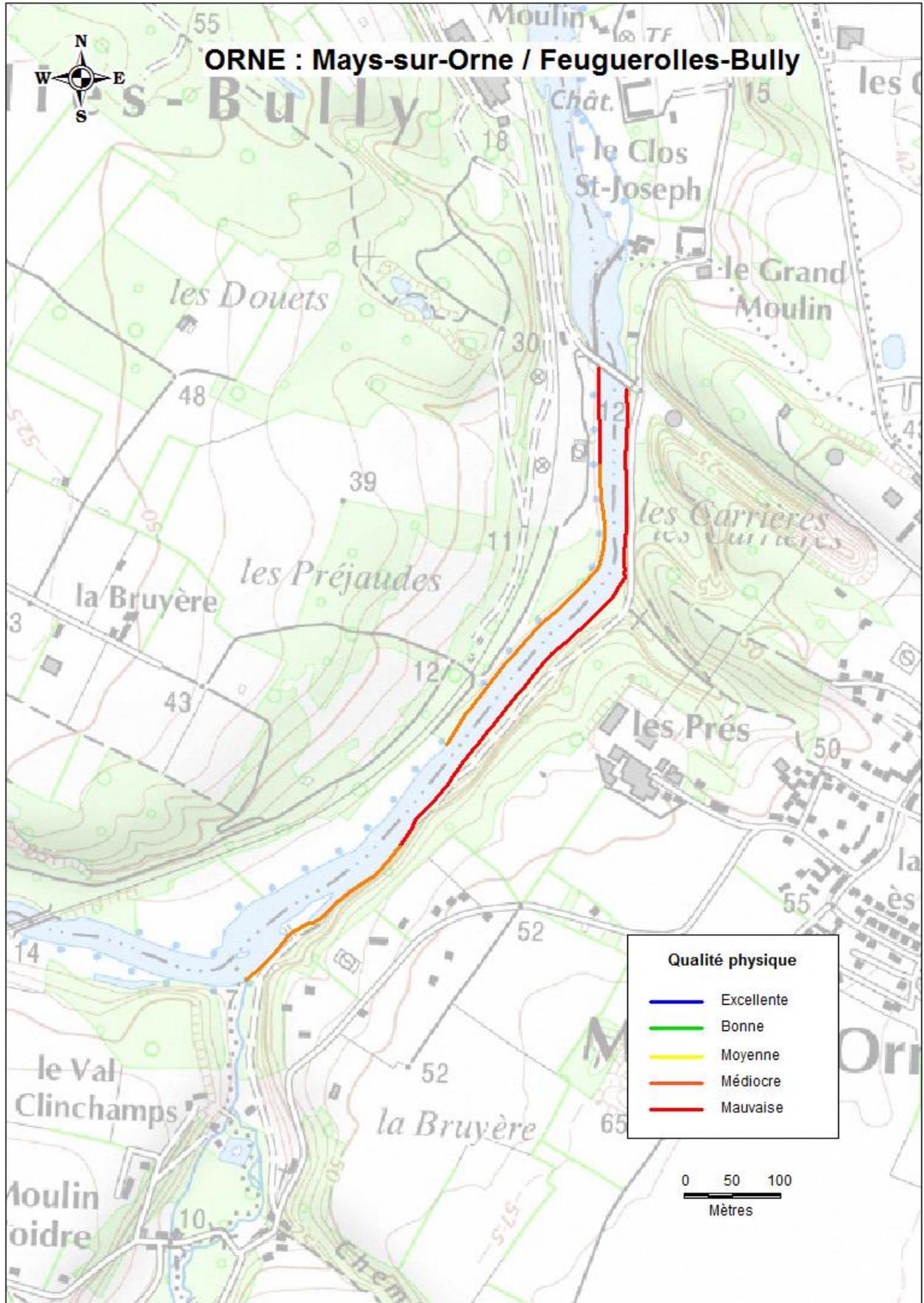
Implantation signalétique	
	Limites parcours
	Information

Entretien halieutique	
<span style="color: yellow;">▲▲▲▲▲</span>	Léger
<span style="color: orange;">▲▲▲▲▲</span>	Moyen
<span style="color: red;">▲▲▲▲▲</span>	Lourd

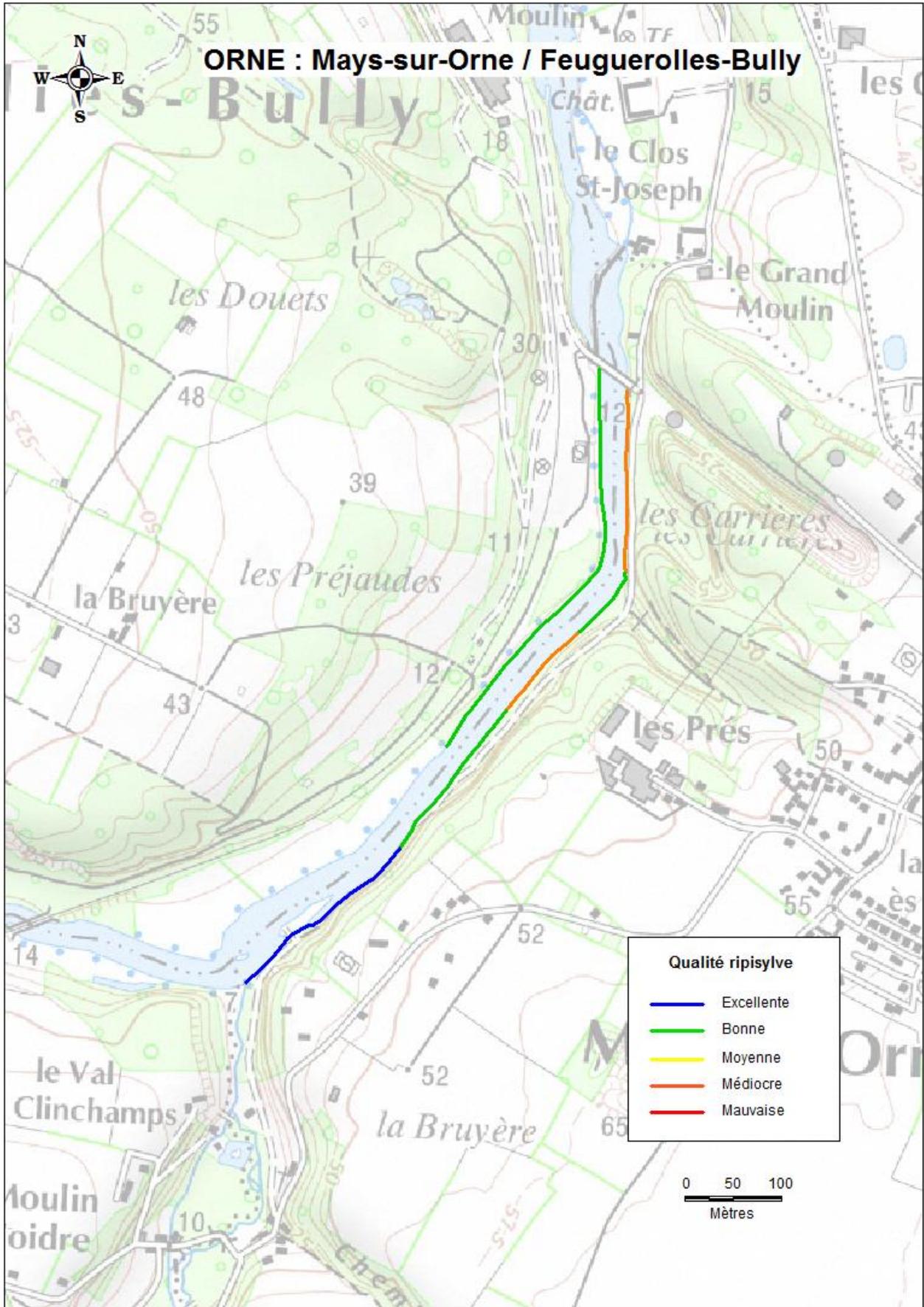
Entretien écologique	
	Moyen
	Lourd

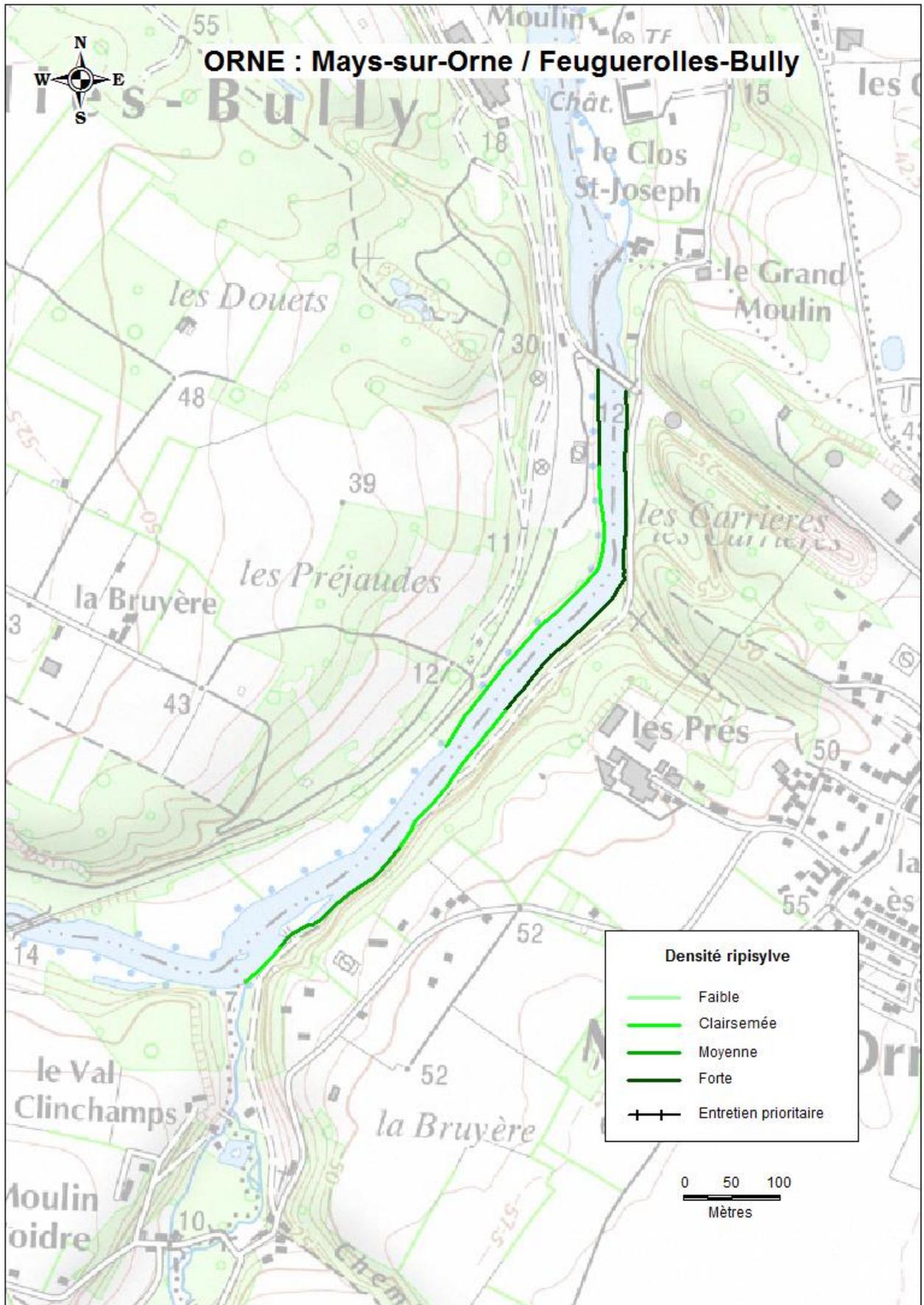


# ORNE : Mays-sur-Orne / Feuguerolles-Bully

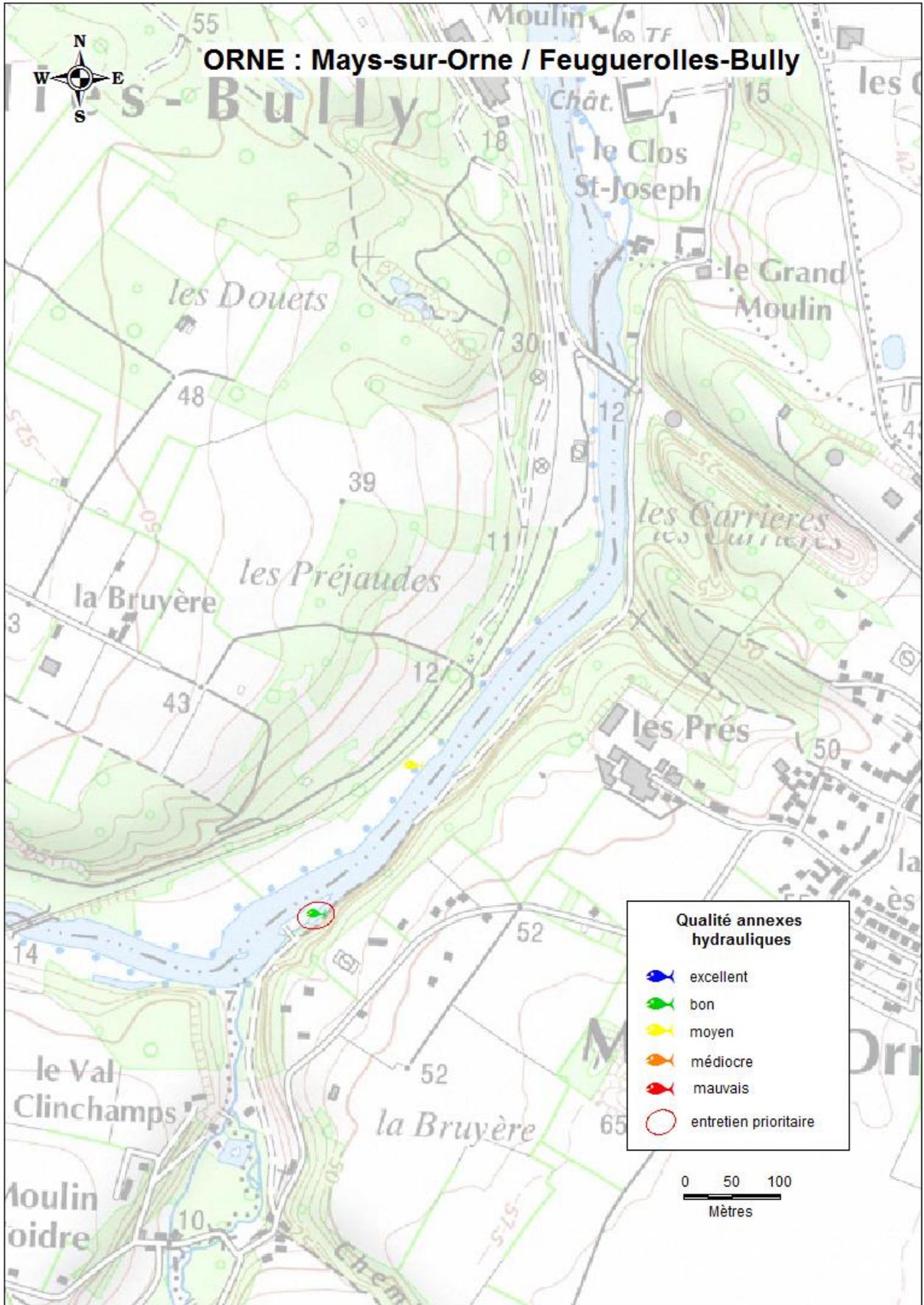


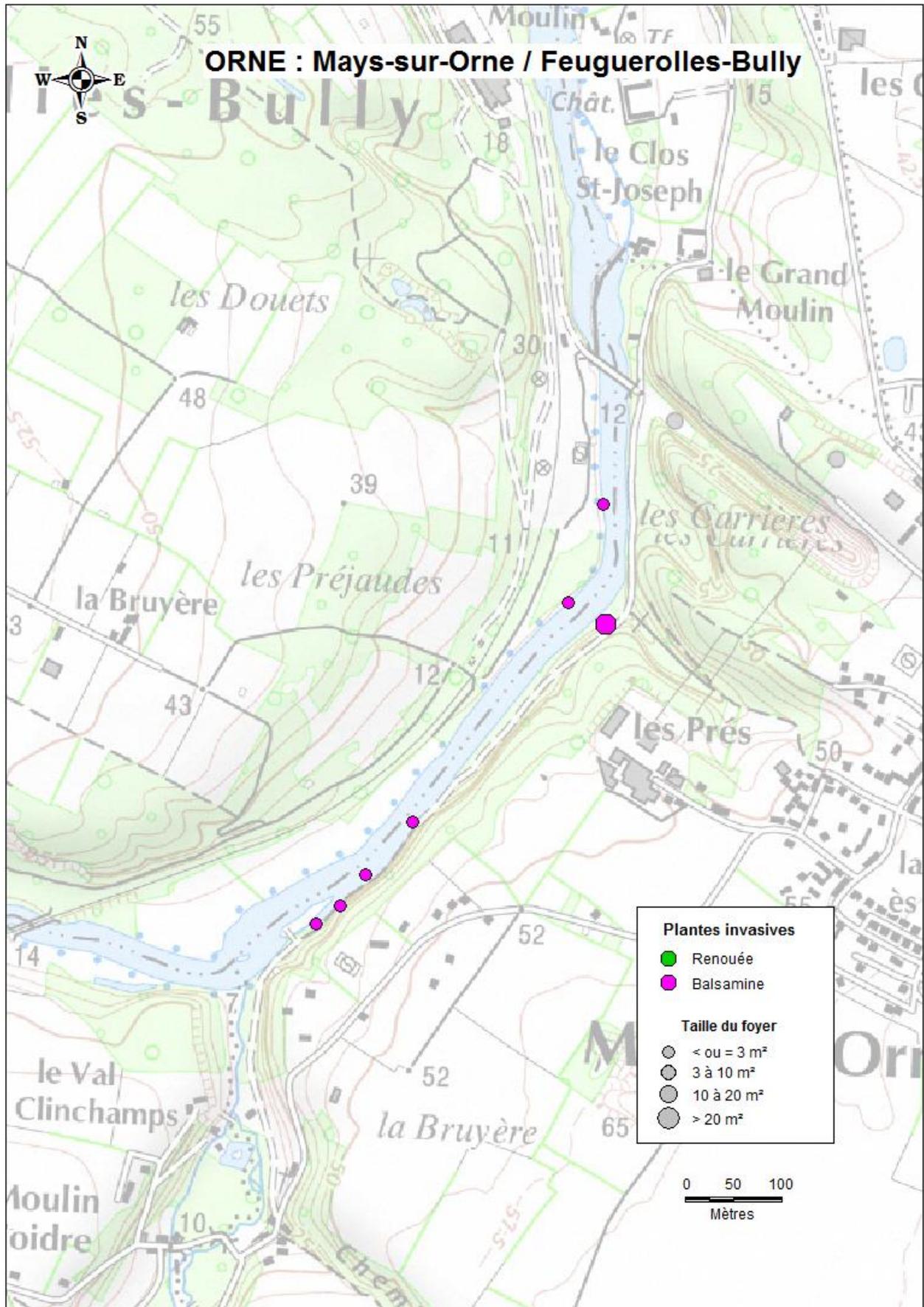
ORNE : Mays-sur-Orne / Feuguerolles-Bully





ORNE : Mays-sur-Orne / Feuguerolles-Bully







# ORNE : Mays-sur-Orne / Feugueroles-Bully

